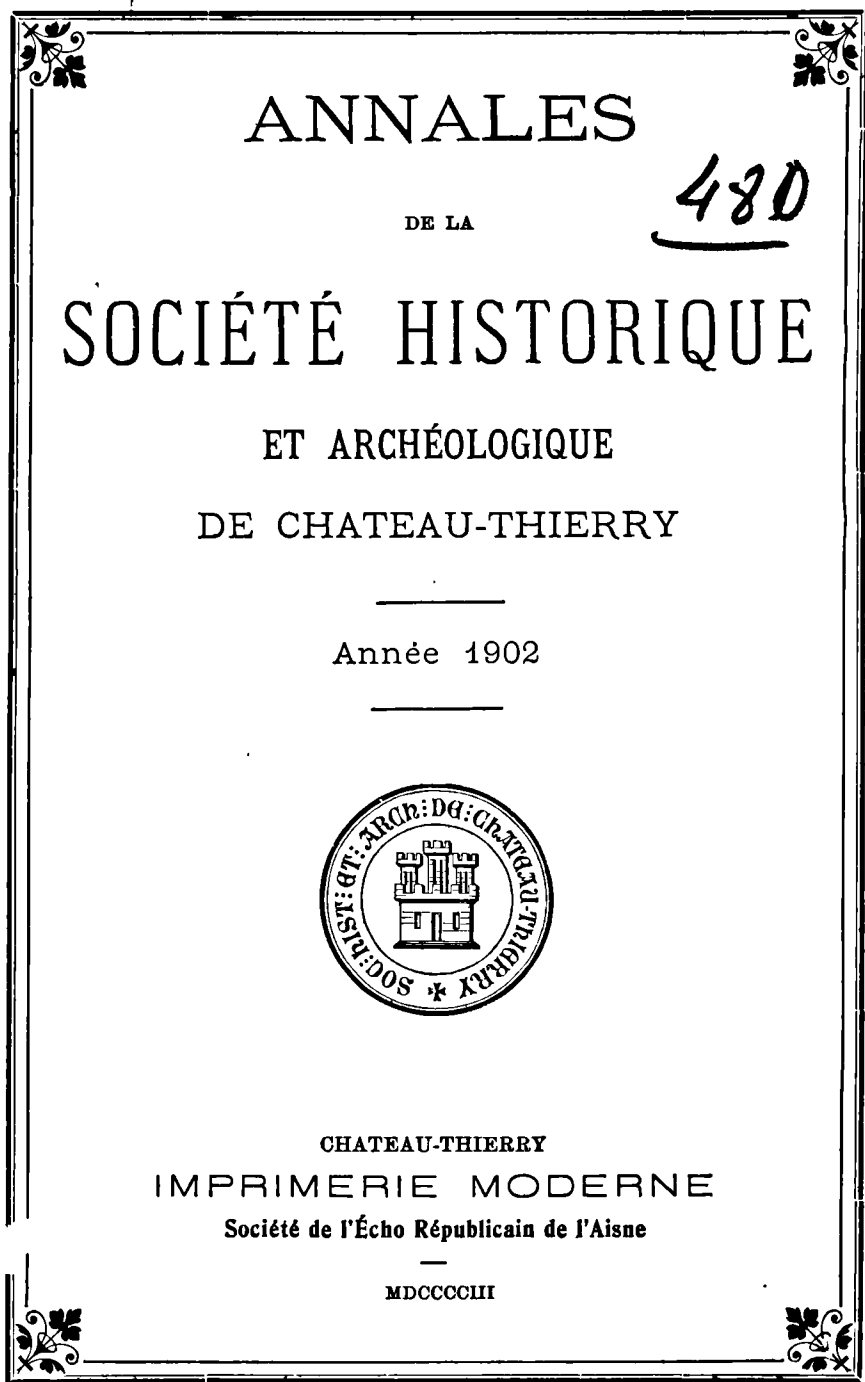


(Conserve la Conservation)



ANNALES

DE LA

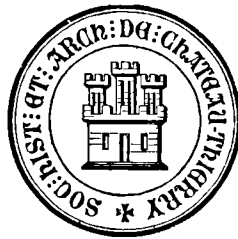
480

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1902



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

—
M DCCC CII

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1902

Pa' 80
1909

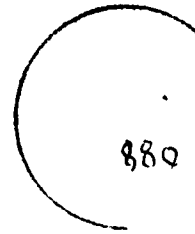
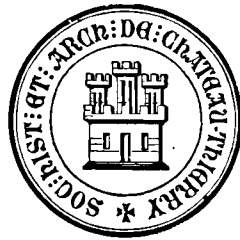


~~1ère~~ 1. 8-1²¹ 16 (1)

*La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions*

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1902



CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE MODERNE
Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

—
MDCCCIII

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1902

BUREAU

Date d'admission

MM.

- 1872 Octobre. . J. HENRIET (*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, *Président*.
1875 Avril..... Fr. HENRIET, *Vice-Président*.
1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'Arrondissement, faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry, *Secrétaire*.
1900 Mars..... LEGRAND-VATERNELLE, *Vice-Secrétaire*.
1898 Octobre... G. HENRIET, *Trésorier*.
1898 Décembre. MAILLARD, *Bibliothécaire*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- LE PRÉFET DE L'ÂISNE.
LE SOUS-PRÉFET de Château-Thierry.
Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons.
1869 Janvier... DE BARTHÉLEMY, Anatole (*), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
1894 Avril..... BONNO (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Oise).
1902 Mai..... HACHETTE, Louis (*), éditeur, Boulevard St-Germain, 79, Paris.
1872 Octobre... DE LAUBRIÈRE, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.)
1894 Mai . . . MARS AUX (l'abbé), Chanoine, 38, rue des Jacobins, à Beauvais.
1889 Avril..... SÉBLINE (O. *), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.
1881 Février... VARIN, Artiste graveur, à Crouettes.

MEMBRES TITULAIRES

<i>Date d'admission</i>	MM.
1881 Janvier...	BAHIN (l'abbé) (A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1873 Février...	BIDAUT, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1897 Septembre	BRIET, à Charly-sur-Marne.
1902 Octobre...	CAMUZON, Propriétaire, à Essômes.
1884 Février...	CARRÉ (*), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1872 Mars	CORLIEU (* I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895 Juillet ...	CORNEILLE, Licencié ès Sciences, Principal du Collège de Château-Thierry.
1877 Octobre...	COUTURE, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
1897 Juin.....	DELORME, Georges, Notaire, à Fère-Champenoise (Marne).
1897 Novembre.	DUBOURG, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
1898 Décembre.	FIAUX, Docteur-Médecin, 3, boul. Belleville, Paris
1893 Octobre...	GRIOLET DE GEER, Numismate, 15, rue Washington à Paris.
1887 Février...	HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
1875 Avril.....	HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	HENRIET, Jules (*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry.
1898 Octobre...	HENRIET, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
1876 Mai.....	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1894 Avril.....	DE LARIVIÈRE (I. P.), Trésorier-Payeur général à Lons-le-Saulnier.
1896 Juillet....	LEBOIME, Pharmacien, à Château-Thierry.
1900 Mars.....	LEGRAND-VATERNELLE, Propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1876 Août.....	MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1902 Juin.....	MARTNER, Notaire, à Château-Thierry.
1896 Décembre.	DE MONTESQUIOU (Comte), à Longpont (Aisne).
1875 Mars.....	MOREAU, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre.	MOREAU-NÉLATON, Etienne, à Fère-en-Tardenois
1877 Novembre.	PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

- 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.
- 1902 Mai..... PERTHUISOT, Propriétaire, Avenue de Soissons, Château-Thierry.
- 1872 Mars..... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
- 1864 Septembre PIGNON (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.
- 1874 Décembre. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
- 1898 Avril..... RAISON, Avoué à Château-Thierry.
- 1879 Octobre... REMIOT, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.
- 1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.
- 1898 Mars..... VILCOQ (☉ A.), Docteur-Médecin à Chât.-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1898 Octobre... Frère AUXENCE, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Reims.
- 1900 Septembre BAILLY (✱), Avoué honoraire, n° 27, rue du Mont-Thabard, à Paris.
- 1900 Novembre. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.
- 1900 Février... Mme veuve BÉNARD, rue de Soissons, à Château-Thierry.
- 1889 Février... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
- 1898 Décembre. BOUCHARDEAU, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.
- 1886 Avril..... BOUDIN, Emile, Commissaire-Preneur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
- 1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.
- 1883 Juin..... BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.
- 1895 Mai. BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
- 1896 Janvier .. BRIANT (☉ A.), ancien Professeur de Viticulture, à Nogent-l'Artaud.
- 1886 Novembre. BULAND, Eugène (✱), Artiste Peintre, à Charly.
- 1890 Mars..... CARLIER, à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... CARRÉ, ancien Notaire, à Chéragas (Algérie).
- 1872 Novembre. CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

- 1891 Avril..... CHARBONNIEZ, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.
- 1900 Juin... Docteur COLLARD, à La Ferté-Milon.
- 1880 Juillet.... COMBIER, à Pierre-Bénite (Rhône).
- 1884 Septembre DELETTRE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
- 1893 Novembre. DÉPOST, à Château-Thierry.
- 1900 Septembre DEQUIN, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
- 1901 Juillet.... DOYEN aîné, Receveur de la Caisse d'Epargne, à Neuilly-Saint-Front.
- 1892 Août..... DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
- 1902 Août.... DUBOIS, Propriétaire, à Chierry.
- 1900 Septembre. Mme veuve DUCROCQ, Propriétaire, place du Champ de Mars, à Château-Thierry.
- 1894 Octobre... DUDRUMET, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
- 1896 Février... DUMOULIN, Notaire à La Ferté-Milon.
- 1898 Novembre. DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.
- 1899 Mars..... Mlle DUNAC, à Chierry.
- 1878 Février... DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
- 1895 Mai..... DUPUIS, Négociant à Villers-Cotterêts.
- 1893 Octobre... DUTERNE, Antiquaire, à Viels-Maisons.
- 1887 Septembre FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
- 1889 Février... FERTON, Charles, Capitaine d'artillerie à Bonifacio.
- 1883 Juin..... FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
- 1889 Août..... DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
- 1897 Janvier... FRÉMONT, Médéric, ancien Notaire, à Château-Thierry.
- 1896 Mars..... GAILDRY, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
- 1900 Novembre. GALINIER (G. A.), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.
- 1878 Novembre GAULET, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
- 1894 Février... GOBERT, Notaire à Charly.
- 1885 Septembre GRISON, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
- 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Gland.
- 1895 Juillet.... GUIART, Préparateur à la Sorbonne, 6, rue Berthollet, à Paris.
- 1874 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

- 1898 Novembre. GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Es-sômes.
- 1898 Novembre. Mme HACHETTE, à Gland.
- 1891 Juillet.... HANUS (A.), Professeur au Collège et Bibliothé-caire de la ville de Château-Thierry.
- 1887 Juillet.... HENRIET, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
- 1899 Mars..... Mme J. HENRIET, à Chierry.
- 1882 Novembre. JEAN, Conducteur des Ponts et Chaussées, Château-Thierry.
- 1887 Septembre JOUSSAUME-LATOUR, Henri, Ancien Économiste des Hospices, à Château-Thierry.
- 1881 Janvier... JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Châ-teau-Thierry.
- 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
- 1896 Février... KINTZEL, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
- 1885 Août..... DE LADOUCETTE (Baron Etienne) (*), à Viels-Maisons.
- 1895 Juillet.... LAFERRIÈRE, ancien Professeur, à Château-Thierry.
- 1887 Juin..... LARANGOT, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1902 Mars..... LAURENT, Gustave, Greffier du Tribunal correc-tionnel, à Reims.
- 1870 Août LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1890 Juillet... LEGRAND, Auguste, Grande-Rue, à Château-Thierry
- 1894 Juin..... LEMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de Guise.
- 1891 Février... LENOIR, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
- 1900 Août..... LEROUX-VIGNON, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
- 1897 Janvier... LESAGE, Notaire à Fère-en-Tardenois.
- 1898 Octobre .. LHOMME, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortam-ber, à Paris.
- 1875 Octobre . LINET-DROUET, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1898 Décembre. MAILLARD, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1898 Septembre MARCHAND, libraire, à Château-Thierry.
- 1889 Février... MARIZIS, ancien Notaire, à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... MARSAX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... MARSAX, Albert, Propriétaire à Nesles.
- 1898 Novembre. MARTIN, Inspecteur des Finances à Paris, Proprié-taire à Charly.
- 1891 Avril..... MAUCHAMP, Alphonse, Commissaire-Priseur, à Reims.

<i>Date d'admission</i>		MM.
1876	Juillet....	MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886	Avril.....	MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février...	MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882	Mai	MILON, Directeur de l'Ecole communale, 10, rue Rollin, à Paris.
1889	Août.....	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre	MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre	MOULIN (☉ A.), Juge, à Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai.....	MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899	Mars.....	Mme Veuve MOULIN, à Château-Thierry.
1899	Juillet....	NANTEUIL, Anatole, Propriétaire à Château-Thierry.
1882	Décembre.	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1893	Mars.....	PASQUIER, Négociant, à Soissons.
1898	Février....	PIGALLE (✱), 6, rue Greffulhe, à Paris.
1901	Novembre.	Veuve PILLE, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
1891	Octobre...	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre.	PILLOY (☉ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
1901	Avril.....	POISSON, Propriétaire, à Verdilly.
1891	Août. . .	POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
1901	Avril.....	REP, Albert, Maire de Château-Thierry.
1896	Mars.....	RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, à Paris.
1891	Octobre...	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1895	Mai.....	SALÉ (☉ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
1891	Juin.....	SALESSE (☉ A.), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
1902	Septembre	SHOTS, Artiste peintre, rue d'Alésia, 39, Paris.
1886	Juillet....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 17, rue de Tournon, Paris.
1900	Septembre	Mme Veuve de TILLANCOURT, au château de la Doultre (Montfaucon), par Viels-Maisons.
1895	Septembre	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1893	Juin. . .	VIGNON, Aristide, à Château-Thierry.
1900	Mai	VOIRIN, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

ASSOCIÉS LIBRES

Date d'admission

MM.

- 1879 Novembre BERTHELÉ (I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
 1892 Janvier .. DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry.
 1872 Novembre GUÉRIN, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.
 1886 Janvier... MINOUFLET, Instituteur à Romeny, par Charly.
 1898 Mai..... RIOMET, Instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1902

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| M. FAQUIS (l'Abbé), | Membre correspondant. |
| M. JOUSSAUME-LATOUR, Henri, | d° |
| M. LINET-DROUET, | d° |
| M. LEGRAND, Auguste, | d° |

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société Académique de Laon (Aisne).
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société Archéologique *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
6. Société Académique de Troyes (Aube).
7. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
9. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
10. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
11. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
12. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
13. La Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
14. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
15. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
16. Société Académique de Brest (Finistère).
17. Société Académique du Finistère, à Quimper (Finistère).
18. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
19. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
20. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
21. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

22. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
23. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
24. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
25. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
26. Académie nationale, à Reims (Marne).
27. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
28. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
29. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
30. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
31. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
33. Commission Historique, à Lille (Nord).
34. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
35. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
36. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
37. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
38. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
39. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
40. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
41. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
42. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
43. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
44. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
45. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
46. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
47. Société du Musée Guimet, à Paris.
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
49. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
50. Société Havraise d'Études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
51. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
52. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
53. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
54. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
55. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
56. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
57. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
58. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
59. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

x

60. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
 61. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
 62. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
 63. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
 64. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
 65. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
 66. Société Archéologique de Sens (Yonne).
 67. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
 68. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
 69. Smithsonian Institution, à Washington (Amérique).
-

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1902

SÉANCE DU 9 JANVIER 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Pommier, Gustave Henriet, Leroux-Vignon, Maillard, Legrand-Vaternelle, Nanteuil, Bataille, Auguste Legrand et Josse.

Ouvrages reçus :

- 1° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges* ; 1885 ; don de M. KINTZEL ;
- 2° *Répertoire de la Société de Statistique de Marseille*, tome 45, 1900-1901 ;
- 3° *Bulletin des Sciences de l'Yonne*, 54^e volume, année 1900 ;
- 4° *Annales du Gâtinais*, 4^e trimestre 1901 ;
- 5° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1901 ;
- 6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XI, n° 13, 1901 ;
- 7° *Petits édifices historiques*, n° 98 ;
- 8° *Revue des Etudes franco-russes*, 2^e année 1901 ;
- 9° *Journal des Campagnes de Jacques Danton sur le Rhin de 1794 à 1800* ; une brochure, envoi de M. THÉVENOT.

Radiations. — M. le Trésorier informe que deux membres correspondants refusent d'acquitter leurs cotisations ; l'Assemblée décide qu'ils seront rayés de la liste ainsi qu'un Associé libre qui n'a fourni aucun travail, ni aucune indication depuis son inscription.

M. J. HENRIET. — A propos de récentes recherches spéléologiques. — Les Sociétés d'histoire et d'archéologie ont, jusqu'alors, négligé de s'occuper des cavernes naturelles, tandis qu'elles ont étudié avec soin les grottes préhistoriques creusées ou aménagées de main d'homme, là où elles ont fait de précieuses découvertes.

On peut se demander si ces cavernes naturelles qui se présentent parfois avec des proportions déconcertantes sont restées telles depuis leur formation ; si elles n'ont point subi, par suite, des fréquents cataclysmes géologiques éprouvés par notre planète des transformations ou modifications considérables.

Il y a là un sérieux sujet d'étude dont on commence à s'occuper. Au congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse en 1899, l'une des communications les plus intéressantes a été la relation de la découverte du gouffre de « Padorac ». Depuis s'est formée une « Société spéléologique » dont le but est l'étude des cavernes ou grottes soit naturelles, soit artificielles. C'est ce qui nous a valu, de la part de notre distingué collègue M. Briet, une étude sur les modestes « bauves » de Crouttes.

La Société d'Emulation du Doubs a commencé des recherches dans le massif du Jura où il existe un grand nombre de gouffres verticaux conduisant souvent à des cavités souterraines où il existe parfois des cours d'eau. Cette Société se propose de continuer des recherches qui exigeront plusieurs années pour être conduites avec méthode.

M. MAURICE HENRIET. — A propos d'une brochure de M. Gasté sur Racine. — A la demande de Louis XIV ou plutôt de M^{me} de Maintenon, Racine composa quatre cantiques spirituels pour l'édification des demoiselles de Saint-Cyr. Il semble que ce genre de poésie lui plaisait peu, car il s'en plaint à son ami Boileau dans une lettre du 28 septembre 1694, en lui annonçant qu'il espère s'en tirer en substituant à sa place M. Bardou.

M. Gasté, dit M. M. Henriet, cherche qui pourrait être ce collaborateur choisi par Racine; ce n'est point, comme on l'a écrit, Jean Bardoux, curé de Cormelles-le-Royal, près de Caen, puisque ce personnage était mort en 1668. Ce serait plus certainement Pierre Bardou ou Bardoux, prieur-curé de Saint-Martin de Lavoux, puis curé de Saint-Cybard de Poitiers, poète de talent.

En 1694, cet écrivain fit paraître une épître en vers sous ce titre : « Sur la Condamnation du Théâtre », adressée par lui à Racine et dans laquelle il se révèle comme admirateur d'Esther et d'Athalie. On peut donc admettre avec M. Gasté, dit M. M. Henriet, que des rapports personnels ont pu se nouer entre Racine et Pierre Bardou, et que c'est à ce dernier que le poète tragique fait allusion dans sa lettre à Boileau sur son intention de le choisir comme collaborateur pour ses cantiques spirituels.

M. Gasté donne dans sa brochure l'épître complète de Pierre Bardou, composée de 144 vers. M. M. Henriet en a extrait les principaux passages qu'il nous fait connaître avec quelques appréciations.

Notre collègue ajoute qu'au moment où parut l'épître en question, Racine regrettait amèrement les productions de sa muse profane, qu'il se trouvait donc en parfaite communion d'idées avec Pierre Bardou, qu'il ait par conséquent songé à se l'associer pour la composition de ses cantiques spirituels, mais que rien n'indique qu'il ait réellement donné suite à cette idée.

Après vote, le bureau est conservé pour 1902 tel qu'il était composé pour 1901.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, Nanteuil, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, abbé Guyot, Bataille et Josse.

MM. F. Henriet, le docteur Fiaux et G. Henriet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, année 1901, 3° fascicule;
- 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, année 1899, 4° trimestre, année 1900, année 1901, 1°, 2° et 3° trimestres;
- 3° *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 18° vol., année 1900;
- 4° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 129, janvier 1902;
- 5° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, n° 4, novembre 1901;
- 6° *La Correspondance historique et archéologique*, novembre et décembre 1901;
- 7° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*;
- 8° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 87, janvier 1902;
- 9° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, tome LIV, année 1900;
- 10° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 109 vol., 1901;
- 11° *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, décembre 1901;
- 12° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 171, année 1901;
- 13° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, année 1901;

- 14° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, tome II, années 1898-99;
- 15° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome XVIII, 1^{re} partie;
- 16° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, tome XXXI, année 1901;
- 17° *Société des sciences historiques et naturelles de Senur*; table générale des articles contenus dans les volumes parus de 1864 à 1897;
- 18° *L'église Saint-Côme et le Collège de chirurgie*, par M. le D^r Corlieu, 1 brochure, 1901;
- 19° *Notes détachées sur l'instinct des hyménoptères mellifères et ravisseurs*, par le capitaine Fertou, 1 brochure, 1901;
- 20° *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, tomes X, XII, XIII et XIV.

M. J. HENRIET. — **Épisode de la Campagne de France (1814) : Défense de l'Yonne ; siège de Sens.**
— Le sujet traité par notre Président, d'après M. Joseph Perin, président de la Société archéologique de Sens, quoique local, nous intéresse néanmoins, puisqu'il se rattache aux faits de la campagne de France en 1814.

L'Europe coalisée contre nous avait réuni un million d'hommes sur les frontières de la Belgique et du Rhin; elles furent franchies dans les derniers jours de 1813. Napoléon vint prendre le commandement de l'armée française à Châlons-sur-Marne et chargea le général Allix de la défense de l'Yonne, point faible par lequel l'ennemi pouvait facilement tourner nos troupes.

Le prince de Wurtemberg s'avançait de ce côté, mais il fut arrêté par la ville de Sens et obligé d'en faire le siège. Napoléon profita de cet arrêt pour battre Blücher et le duc d'York les 10, 11, 12 et 14 février 1814. Le 18 il attaqua le prince de Wurtemberg à Montereau et le refoula sur Sens que ce prince prit pour la seconde fois.

Mais il était trop tard, l'armée autrichienne s'avançait, et malgré la victoire de Craonne, Soissons capitula et la route de Paris fut ouverte à l'ennemi. L'Empereur battit en retraite sur Fontainebleau afin de gagner Paris qui était en état de dé-

fense. Arrivé à quelques heures de la capitale avec une simple escorte, il apprend que Raguse et le ministre de la guerre l'ont quittée, que Marmont a capitulé sans se défendre. Le premier empire avait vécu.

M. FRÉDÉRIC HENRIET. — Eugène Rouyer, architecte. — Jean-Eugène Rouyer, qui a édifié le nouvel Hôtel-Dieu de Château-Thierry, est né à La Neuville au-Pont, canton de Sainte-Menehould, le 23 novembre 1827, et décédé à Paris le 27 novembre 1901.

Peu fortuné, il arriva à Paris en 1846, entra dans l'atelier de Victor Boltard et se fit inscrire à l'École des Beaux-Arts, où il obtint diverses récompenses. Il exposa des projets aux salons, publia un ouvrage d'architecture sur la renaissance, puis : « Les appartements privés de l'impératrice aux Tuileries ».

M. Rouyer prit part à un grand nombre de concours; fut primé en 1864 pour la construction de l'hôtel de la Préfecture de Lille; classé second en 1873 pour l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il construisit l'hospice communal de Boulogne-sur-Mer et dota son pays natal d'un hôtel-de-ville qui est un bijou d'élégance.

Le Conseil d'administration des hospices civils de Château-Thierry ayant décidé la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, l'un des administrateurs proposa de confier le travail à M. Rouyer, son compatriote, il fut accepté. L'édifice, commencé en 1876, fut achevé en 1879; comme extérieur, au point de vue architectural et artistique, il produit un bel effet. Mais si l'on examine le détail des travaux et surtout l'aménagement intérieur, on est surpris qu'un homme de la valeur de M. Rouyer n'ait pas obtenu un meilleur résultat. Est-ce sa faute? On est en droit de répondre énergiquement : Non! mais celle de l'entrepreneur M. Masselin, et du marché à forfait mal conçu, intervenu entre lui et l'administration hospitalière.

M. Rouyer réussit beaucoup mieux dans l'édification de la mairie du 10^e arrondissement de Paris et obtint la croix de la Légion d'honneur en 1896. C'était, en somme, un véritable artiste.

SÉANCE DU 13 MARS 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Bataille, Nauteuil, Doyen, Legrand-Vaternel, Maillard, G. Henriet, Pommier et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Péuin, notaire à Saint-Cyr-sur-Morin, demandant si la Société peut lui fournir des renseignements sur les estampilles postales avant la création des timbres-poste et sur les noms donnés à certaines localités de l'arrondissement de Château-Thierry pendant la période révolutionnaire de 1793. La Société n'est pas en mesure de répondre à la première demande; le secrétaire fournira les renseignements que comporte la seconde.

M. Doyen fait hommage à la Société d'une lettre en date de La Ferté-Milon du 5 novembre 1672, signée : « Racine », probablement un parent du poète tragique; elle a trait à une vente de propriété sur Latilly. Des remerciements sont adressés à M. Doyen.

Ouvrages reçus :

- 1° *Correspondance historique et archéologique*, janvier 1902, n° 97;
- 2° *Annales du musée Guimet : le théâtre au Japon*, par A. Benazet, 1901;
- 3° *Revue de l'histoire des religions*, n° 132;

- 4° *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart*, tome XI, n° 4, 1902;
- 5° *Mémoire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XXIII, 1901;
- 6° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, n° 200;
- 7° *Bulletin de l'Université de Lille*, janvier 1902;
- 8° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 14, 1902;
- 9° *Revue des études franco-russes*, février et mars 1902;
- 10° *Smithsonian institution*, année 1900;
- 11° *Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, tomes XVI et XVII;
- 12° *Bulletin de la Société de Boulogne-sur-Mer*, tome V, 1891-1899;
- 13° *Mémoires de la même Société*, tomes XIX, XX, XXI, années 1899-1900-1901;
- 14° *Recueil des délibérations du Conseil général de l'Aisne*, sessions d'août et novembre 1901.

M. MAURICE HENRIET. — Notes sur l'inhumation de Racine à Port-Royal. — Les registres de la paroisse de Saint-Sulpice, le supplément au Nécrologe de Port-Royal-des-Champs, les Mémoires de Racine fils et d'autres pièces indiquent bien que l'illustre poète tragique est décédé le 21 avril 1699. Mais il y a contradiction sur la date du jour où sa dépouille mortelle fut déposée à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, et transportée le lendemain à Port-Royal pour être inhumée.

Est-ce le jour même du décès que le dépôt eut lieu à Saint-Sulpice ou le lendemain? Comme conséquence, le transport et l'inhumation à Port Royal se sont-ils opérés le 22 ou le 23 avril?

M. Maurice Henriet résout cette question en s'appuyant :

1° Sur un extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, extrait recueilli dans les papiers d'un M. Gustave Baumas, descendant de Catherine Racine, fille aînée de notre poète;

2° Sur deux lettres adressées à M. de Préfontaine par Willard, ami intime de Racine, et l'un des témoins ayant signé au registre dont il vient d'être parlé. La première, écrite de la chambre mortuaire le jour même du décès, raconte la mort

chrétienne de Racine et indique de quelle manière se fera la cérémonie des obsèques. La seconde, en date du 14 mai suivant, rend compte de cette cérémonie et des discours prononcés.

Or, il résulte bien de ces documents que le corps de Racine fut déposé à Saint-Sulpice le 21 avril, jour de sa mort, transporté et inhumé le lendemain 22 à Port-Royal-des-Champs.

M. Henriet ajoute que c'est à tort si notre illustre poète figure sur plusieurs actes avec les prénoms de Jean Baptiste, qui étaient ceux de son fils aîné. Il n'avait que le seul prénom de Jean que portaient également son père, son grand-père, son bisaïeul et même son quadrisaïeul, notaire à La Ferté-Milon en 1508.

Sur la présentation de MM. G. Henriet et Josse, M. Gustave Laurent, commis-greffier au tribunal civil de Reims, n° 6, rue Nautier-le-Noir, est élu membre correspondant.

SEANCE DU 3 AVRIL 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, Maillard, Legrand-Vaternel, Doyen, Nanteuil, Leroux-Vignon, Bataille, l'abbé Guyot et Josse.

Correspondance. — MM. G. Henriet, docteur Fiaux et Valissant s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Laurent, commis-greffier au tribunal civil de Reims, remercie de son admission dans la Société à titre de membre correspondant.

M. Paul Lecompte, trésorier de la « Société de l'Histoire de Paris », annonce par lettre que 21 volumes des travaux de cette Société sont à notre disposition.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de l'Académie delphinale*, tome XIV, année 1900;
- 2° *Lettres du cardinal Le Camus*, évêque et prince de Grenoble (1632-1707), publiées par le Père Jugold, membre de l'Académie delphinale, 1892;
- 3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, novembre et décembre 1901;
- 4° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, septembre-octobre 1901;
- 5° *Correspondance historique et archéologique*, février 1902;
- 6° *Société havraise d'études diverses*, 3° et 4° trimestres 1900; 1°, 2° et 3° trimestres 1901;
- 7° *Société havraise d'études diverses : Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre*, 4° fascicule;

- 8° *Société havraise d'études diverses : L'Abeille havraise*, recueil d'œuvres couronnées au concours Fallope, 1895-1900;
- 9° *Notices sur quelques broderies du diocèse de Versailles*, par M. le chanoine Marsaux, 1901;
- 10° *Petits édifices historiques*, 99° et 100° livraisons;
- 11° *Revue de Champagne et de Brie*, novembre-décembre 1901;
- 12° Vingt deux gravures (canton de Corbic, faisant partie de l'ouvrage *La Picardie monumentale*).

M. le Président lit un extrait du « Bulletin de l'Académie Delphinale », 4^e série, tome X, ainsi conçu :

« M. P..., professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Grenoble, avait fait ou laisser publier une pièce de vers dans le numéro du journal « Le Vœu national » du 19 juin 1852, que le Ministre de l'Instruction publique ne trouva pas de son goût.

« Dès le 24 du même mois, il prenait un arrêté dont nous relevons quelques-uns des considérants :

« ... Considérant que s'il est loisible à un simple particulier de braver le ridicule en publiant de méchants vers, la même liberté ne saurait être laissée à un membre de l'enseignement supérieur des lettres qui a pour mission de propager les vrais principes du goût;

« Considérant que le corps enseignant a reçu le dépôt des saines traditions littéraires, qu'il en a toujours été le gardien vigilant et qu'il importe de réprimer sévèrement les écarts qui pourraient en altérer la bonne renommée;

« Considérant que M. P..., en publiant une pièce de vers qui est un attentat continuel au bon sens et au bon goût, a compromis gravement son caractère et le corps auquel il a l'honneur d'appartenir;

« ARTICLE PREMIER. — M. P... subira la peine de la réprimande devant le Conseil académique de l'Isère. Il lui est enjoint d'être plus circonspect à l'avenir.

« 24 Juin 1852.

« Signé : FORTOUL. »

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1902

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, Pommier, G. Henriet, Maillard, Legrand-Vaternel, Poincier, docteur Corlieu, Nanteuil, Minouflet et Josse.

Correspondance. — MM. Bataille et Doyen s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance. La missive de M. Doyen mentionne de très anciennes infrastructures en bois près de la fontaine Saint-Front, dans le voisinage de la chapelle Saint-Front. Aucun document n'indique à quoi ont pu servir ces bois; M. Doyen pense que ce sont peut-être les ruines d'un barrage destiné à retenir des eaux alimentant soit une piscine, soit un lavoir, soit encore une tannerie ou un rouissoir. Mais assurément ce ne sont pas les restes d'un ancien moulin, la disposition des lieux ne se prêtant pas à un établissement de ce genre.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que le Congrès archéologique sera tenu à Troyes (Aube), du 24 juin au 2 juillet 1902.

Dans une lettre du 12 avril dernier, M. Maurice Henriet expose que l'Évangélaire de Charlemagne, conservé jusqu'en 1793 à Toulouse, se trouve aujourd'hui, et depuis 1872, à la Bibliothèque nationale dans la galerie Mazarine.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXVI;
- 2° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1^{er} trimestre 1902;
- 3° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 88;
- 4° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 5, 1902;
- 5° *Bulletin de la Société historique de Langres*, n° 62 et 63, 1901;
- 6° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochecouart*, tome XI, n° 5, 1902;
- 7° *Mémoires de la Société éduenne*, tome XXIX, 1901;
- 8° *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, tome XXXVIII, 1901;
- 9° *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de la Charente*, 1901;
- 10° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, tome XVII, 1901;
- 11° *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, tomes VII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV et XXVI;
- 12° *Bulletins de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 25^e, 26^e, 27^e et 28^e années;
- 13° *Tables décennales des publications de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1874-1893;
- 14° *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 3 volumes;
- 15° *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, 2 volumes;
- 16° *Documents sur les imprimeurs, libraires, graveurs, enlumineurs, etc., ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, 1 volume.
- 17° *Document parisien sur l'iconographie de Saint-Louis*, 1 volume;
- 18° *Épître adressée à Robert Gaguin le 1^{er} janvier 1472*, par Guillaume Fichet, 1 brochure;
Les n° 14, 15, 16, 17 et 18 ont été envoyés par la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*.
- 19° 4 photographies de monuments de Toulouse, don de M. J. Henriet.

M. DOYEN. — Note sur l'ermitage et l'ermite de Neuilly-Saint-Front. — Il existe, dans le voisinage de Neuilly-Saint-Front, une petite chapelle dite des « Bruyères » ou plus habituellement de « Saint-Front », qui fut fondée en 1344 par Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel. A côté se trouve une maison qui formait un ermitage dépendant de la chapelle et où logeait un ermite dont les fonctions paraissent

avoir consisté à guider les nombreux pèlerins qu'attirait en cet endroit le culte de Saint-Front. On y conduisait les petits enfants pour leur donner la santé et les faire marcher seuls. On devait, après avoir fait ses dévotions à la chapelle, boire à une source voisine.

Ce pèlerinage se fait encore le jour de la fête de Saint-Front, à la fin de juin, mais il est peu fréquenté.

M. Doyen nous donne, à ce sujet, copie d'un parchemin qu'il possède, contenant autorisation accordée par le curé, le prévost, les officiers et les habitants de Neuilly à « Simon »; jeune garçon de vingt ans, de demeurer avec frère « Lelong », ermite à la chapelle Saint-Front, et ce à la date du 24 septembre 1662. Puis le 4 juin 1665, Simon, qui avait achevé son noviciat, fut désigné comme ermite adjoint au frère Lelong et autorisé à se pourvoir auprès de l'évêque de Soissons de la permission de porter l'habit religieux.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — Testament du duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, 1584. — Le duc d'Alençon, frère de Henri III, était seigneur de Château-Thierry, il est décédé au château de cette ville le dimanche 10 juin 1584, non point empoisonné, comme on l'a dit, mais par suite de maladie des organes pulmonaires.

Deux jours avant sa mort il avait dicté et fait adresser au roi son frère, un testament dans lequel il recommande son âme à Dieu, demande pardon au roi des ennuis qu'il lui a causés, le remercie de ses bienfaits et lui recommande ses serviteurs dont les gages sont en souffrance. Il ajoute qu'il doit en outre 300,000 écus que sa succession ne peut payer, et qu'il compte sur la générosité de son frère et de sa mère pour désintéresser ses créanciers et continuer les allocations à ses trois chambellans. En outre, le duc d'Alençon lègue à son frère les droits qu'il dit avoir sur les Pays-Bas et sur la ville de Cambrai.

Le corps de ce prince fut embaumé, placé dans un cercueil de plomb et inhumé à Saint-Denis où il subit, en 1793, les mêmes violations que les corps qui reposaient en cet endroit.

Les frais de maison du duc d'Alençon s'élevaient, en 1576, à 263,710 livres par an; il avait 16 médecins, 11 chirurgiens, un apothicaire, 6 barbiers; ces personnages n'entraient que pour une part assez mince, 5,010 livres, dans la forte dépense dont il vient d'être parlé.

Admissions. — M. Louis Hachette, de la maison Hachette et C^{ie} est élu « membre honoraire » comme remerciement du don fait à notre Société par cette maison, du splendide ouvrage « Les Fables de La Fontaine », illustrations de Gustave Doré.

M. Perthuisot, ancien négociant, demeurant à Château-Thierry, rue de Soissons, est élu membre titulaire.

SÉANCE DU 5 JUIN 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Maillard, Poincier, Nanteuil et Josse.

Correspondance. — Lecture est faite des lettres ou cartes dont la désignation suit :

1° De MM. F. Henriet et Bataille s'excusant de ne pouvoir assister à la séance;

2° De M. Perthuisot remerciant de son admission dans la Société et regrettant d'être forcé de s'absenter aujourd'hui de Château-Thierry;

3° De « the Smithsonian Institution » accusant réception du volume des Annales de 1900;

4° De la revue « Le Polybiblion »;

5° Du Musée national de Stockholm demandant que le volume des Annales de 1900 lui soit adressé; il va être répondu que cet envoi a été fait par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Divers documents relatifs au Congrès archéologique, qui doit se tenir à Troyes et à Provins du 24 juin au 2 juillet, sont communiqués aux membres assistant à la séance.

Admission. — Sur la présentation de MM. J. Henriet et Josse, M. Martner, notaire à Château-Thierry, est admis à titre de « membre titulaire » de la Société.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 172;
- 2° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXVIII;
- 3° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LI, 1901;
- 4° *Société des sciences et arts de Vitry-le-Français*, tome XXI, 1901;
- 5° *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, février 1902;
- 6° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, année 1900;
- 7° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tomes L et LI. Le tome L contient la table générale des tomes I à II;
- 8° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 55° volume, année 1901;
- 9° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 3° année, n° 15;
- 10° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 201° livraison, 1902;
- 11° *La Correspondance historique et archéologique*, avril 1902;
- 12° *Bulletin de la Société des amis des arts et des sciences de Rochechouart*, tome XI, n° 6;
- 13° *Les petits édifices historiques*, n° 101;
- 14° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, tome III, 4° livraison;
- 15° *Le chanoine Brisse, de Beauvais*, par M. le chanoine Marsaux, 1902.

La lecture annoncée du travail de M. Maurice Henriet « Discours de M. de La Chapelle sur Racine à l'Académie française en 1699 », n'ayant pu avoir lieu en raison de l'absence de M. Frédéric Henriet chargé de la faire, est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, Poinsier, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, Pommier, Nanteuil, Valissant, Mailard et Josse.

Correspondance. — MM. le Docteur Fiaux et Perthuisot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Martner, notaire à Château-Thierry, remercie de son admission dans la Société comme « membre titulaire ».

M. le Président annonce le décès de deux membres correspondants : MM. l'abbé Faquis, curé de Torcy, et Henri Jousaume-Latour, ancien économe des hospices civils de Château-Thierry. Il rend hommage à leur mémoire en exprimant les profonds regrets que laisse la perte de M. Jousaume-Latour.

L'Assemblée décide, comme les années précédentes, qu'un prix sera offert au collège de Château-Thierry pour être décerné à l'élève de l'un ou l'autre enseignement ayant montré le plus d'aptitude pour l'étude des sciences historiques.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XII,
- 2° livraison;

- 2° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1901;
- 3° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, n° 3;
- 4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1901;
- 5° *Mémoires et documents de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 19° volume, année 1901;
- 6° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avemes*, tome V;
- 7° *Bulletin de l'Université de Lille*, mai 1902;
- 8° *La Correspondance historique et archéologique*, mai 1902;
- 9° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, avril 1902;
- 10° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 84;
- 11° *Petits Edifices historiques*, n° 102;
- 12° *Revue de l'Histoire des religions*, 23° année, n° 1 et 2;
- 13° *Annales du musée Guimet*, tome XXX, 1^{re} partie : L'aile nord du pylône d'Aménophis III à Karnak, par MM. Georges Legrain et Edmond Naville;
- 14° *Conférences au musée Guimet en 1898-1899*, par M. L. de Milloué.

M. MAURICE HENRIET. — Discours de M. de La Chapelle sur Racine à l'Académie Française, 1669. — M. Maurice Henriet, qui nous a donné, sur le deuxième centenaire de Jean Racine, le compte-rendu le plus complet publié à l'occasion de ces fêtes mémorables, a bien voulu nous communiquer encore une pièce annexe se rattachant, par approximation, au sujet qu'il a si consciencieusement traité.

Après avoir reproduit le texte du discours de Valincourt, le successeur de Jean Racine à l'Académie Française, discours lu par M. Mounet-Sully à la soirée de gala donnée à la Comédie française le 21 avril 1899 en l'honneur de Racine, il nous communique la réponse adressée au récipiendaire par le directeur de l'Académie, M. de La Chapelle.

M. Henriet commence par nous dire ce qu'était ce La Chapelle, énumère les ouvrages qu'il a produits comme auteur tragique et économiste. Elu en 1688 à l'Académie Française à la place de Furetière, ses tragédies se trouvent être son principal titre académique, ses autres ouvrages étant postérieurs à son élection.

Son discours lui a valu quelques lignes élogieuses du célèbre auteur des « Lundis », Sainte-Beuve qui s'y connaissait. Le seul reproche que les contemporains de La Chapelle lui aient adressé c'est l'omission préméditée qu'il a faite, dans son discours, du nom de Boileau, l'ami et le conseiller de Racine : petites querelles et rancunes littéraires qui sont de tous les temps.

M. FRÉDÉRIC HENRIET. — J.-P. Bézu, peintre en décors.
— Jean-Pierre Bézu naquit à Soissons le 17 avril 1753, se fixa en notre ville où il mourut le 23 mars 1835.

Il nous reste de lui deux tableaux : le premier, un Saint-Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre, est à l'église Saint-Crépin. M. F. Henriet l'a décrit dans nos Annales de 1891 avec les autres tableaux qui ornent cette église. Le second vient d'être offert à notre Société par M. Moussé, l'un des adjoints de la ville.

Il représente une sorte de Renommée ayant le coude appuyé sur un tableau secondaire où l'amour couronne un hymen cinquantenaire.

Les chevaliers de l'Arquebuse désirant fêter le cinquantième anniversaire du mariage et de l'entrée dans la compagnie de leur capitaine F. Chauvet, placèrent le tableau dont il s'agit, couronné de laurier, au-dessus de sa porte, le 6 juillet 1783.

L'assemblée adresse ses vifs remerciements à M. Moussé pour le don de ce tableau qui rappelle un fait local non dépourvu d'intérêt.

SEANCE DU 7 AOUT 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Perthuisot Poincier, Maillard, Doyen, Nanteuil, Leroux-Vignon et Josse.

Correspondance. — M. Legrand-Vaternelle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dans une lettre du 4 août, M. le Docteur Fiaux expose que n'ayant plus d'intérêts dans les environs de Château-Thierry, par suite de la vente de sa ferme des Brusses, il donne sa démission de membre de la Société.

M. Sézille nous fait don de sept volumes de l'histoire de France du Père Daniel. Ces volumes furent trouvés dans la maison de son père, qui fut longtemps suisse à l'Eglise Saint-Crépin, par Mlle Noel.

Ouvrages reçus :

- 1° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2° trimestre, 1902 ;
- 2° *Bulletins de la Société polymathique du Morbihan*, 1° et 2° trimestres, 1901 ;
- 3° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3° et 4° trimestres, 1901 ;

- 4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1^{er} trimestre, 1902;
- 5° *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, juin 1902;
- 6° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, n° 1;
- 7° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 2^e fascicule, année 1902;
- 8° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet et août 1902;
- 9° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, avril 1902;
- 10° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mai et juin 1902;
- 11° *Opuscule sur les hyménoptères de la Corse*, par M. Charles Ferton, 1901;
- 12° *Bulletin de l'Alliance française*, 15 juillet 1902;
- 13° *La Correspondance historique et archéologique*, juin 1902;
- 14° *Annales du musée Guimet*, tome XXX, 2^e partie, 1902;
- 15° *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, 1722* (7 volumes offerts par M. L. Sézille).

M. F. HENRIET. — M. Henri Joussaume-Latour. — M. F. Henriet s'est fait l'interprète de nos sentiments à tous en disant les regrets que nous a causés la mort de notre collègue Henri Joussaume-Latour, ancien économiste des Hospices civils de Château-Thierry, auteur d'un volume de vers intitulé « Mes Clochers », consacré à sa ville natale et à ses environs. Henri Joussaume était un homme doux, modeste et bon, qui avait su mériter l'estime et l'affection de tous ses concitoyens.

M. F. HENRIET. — Le peintre Victor Cesson. — Puis c'est d'un artiste, notre compatriote, que nous entretient notre honorable vice-président. Victor Cesson est né à Coigny, il est décédé dans cette même localité le 7 juin dernier à l'âge de 67 ans. Dans un premier chapitre, M. Henriet nous a spécialement parlé du peintre et de ses travaux. Elève de l'École des Beaux-Arts et d'Amaury-Duval, pensionné du Conseil général de l'Aisne, Cesson produit peu d'œuvres personnelles, ayant collaboré, durant toute sa vie, aux peintures murales qu'exécuta son maître à l'Église Saint-Germain-en-Laye et au Château de Linières en Vendée.

Après la mort d'Amaury-Duval, il vint vivre ses dernières

années à Coincy, au milieu des souvenirs qu'il tenait d'Amaury-Duval, de ses amis, ou qu'il avait rapportés des nombreux voyages où il avait accompagné son maître. Dans un second chapitre que M. Henriet nous promet pour une de nos prochaines séances, il nous parlera de Cesson collectionneur.

Sur la présentation de MM. J. Henriet et F. Henriet, M. Dubois René, propriétaire à Chierry, est admis comme membre correspondant.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, M. Henriet, Nanteuil, l'abbé Guyot, G. Henriet, Petit, Maillard, Perthuisot, Leroux-Vignon, Pomnier, Riomet, Minouflet, Poincier, Berthélé, Josse et Lhomme.

Correspondance. — M. Legrand-Vaternel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Lecture est donnée :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 41^e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903 ;

2° Du programme de ce Congrès ;

3° Du programme d'un concours international d'archéologie espagnole que la municipalité de Barcelone organise pour 1906-1907 ;

4° D'une note de M. Gamber, libraire à Paris, n^o 2, rue de l'Université, demandant la liste des membres de notre Société. Satisfaction sera donnée à ce libraire dans la mesure du possible.

Ouvrages reçus :

1° *Liste des membres honoraires, titulaires et non résidents du comité des travaux historiques et scientifiques ;*

- 2° *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 5 avril 1902;*
- 3° *Revue de l'Histoire des religions*, n° 135, mai-juin 1902;
- 4° *Bulletin de l'Université de Lille*, mars et juillet 1902;
- 5° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 64, avril 1902;
- 6° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 12, 1901;
- 7° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, janvier-février 1902;
- 8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 130, avril 1902;
- 9° *Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin historique et philologique*, 1901, n° 3 et 4;
- 10° *Séances du Conseil général de l'Aisne*, avril 1902;
- 11° *Regestes des évêques de Thérouanne de 500 à 1553*, par M. l'abbé Bled, tome I, 1^{er} fascicule; envoi de la *Société des antiquaires de la Morinie*;
- 12° *Petits Édifices historiques*, n° 104;
- 13° *Le détroit de Bonifacio à l'époque néolithique; les premiers habitants de cette localité; une poterne néolithique trouvée au même endroit par M. le capitaine Fertou.*

M. DOYEN. — Découverte de Monnaies romaines sur le territoire de Montigny-l'Allier. — Il existe, à la limite des départements de l'Aisne et de l'Oise, vers l'extrémité du territoire de Montigny-l'Allier et dans le voisinage du hameau de Falaise (Mareuil-sur-Ourcq), un petit monticule dominant la vallée de l'Ourcq. Sur ce monticule se trouvait, dit M. Doyen, une métairie ou villa gallo-romaine qui a dû être détruite lors de l'invasion des Barbares; des débris divers et surtout des tuiles romaines indiquent l'emplacement de cette ancienne construction.

Des ouvriers occupés à biner des betteraves en cet endroit, trouvèrent éparpillées un certain nombre de pièces de monnaies romaines. M. Doyen ayant eu connaissance de ce fait se transporta sur les lieux et parvint à acquérir quelques-unes de ces pièces. Elles ont dû faire partie d'un petit trésor caché vers l'an 261 et qu'une défonceuse qui manœuvrait pour préparer la terre à la culture de la betterave a extrait et éparpillé sur le sol.

M. Doyen évalue à 150 le nombre des pièces qui s'y trouvaient, quelques-unes sont en bronze et la plupart en potin argenté. Elles comprennent la série des monnaies frappées pendant un siècle environ de Marc-Aurèle à Posthume.

Notre collègue ajoute qu'il est curieux qu'une telle trouvaille ait eu lieu dans un terrain ayant appartenu au savant feu M. William Waddington et à deux pas de Bourneville, sa résidence ; lui qui a parcouru l'Orient pour rechercher des inscriptions, des médailles et des monnaies aujourd'hui déposées à la Bibliothèque nationale, n'a pas su que sa propriété recélait un petit trésor gallo-romain.

M. M. HENRIET. — Historique de la Société Racinienne. — Sous le titre de « Société Racinienne » s'était formée une Association littéraire dont les statuts furent approuvés le 17 avril 1841 par le Ministre de l'Intérieur. Il y avait quatre sortes de membres, un grand luxe de présidents, de vice-présidents et de secrétaires. Chaque année la Société devait tenir un congrès à La Ferté-Milon, lieu de son siège social, lors de la fête de la Saint-Jean et récompenser les auteurs les plus méritants des ouvrages et mémoires qui lui avaient été communiqués.

Lors de sa fondation, la Société Racinienne comprenait 91 membres dont plusieurs dames ; beaucoup d'hommes notables des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons s'étaient fait inscrire, entre autres un de nos anciens présidents, M. Vêrette. Le fondateur organisateur de cette Société fut son représentant à Paris, M. de Roosmalen, professeur « de débit oratoire », poète, etc., qui semble n'avoir eu d'autre but que de faire un peu de bruit autour de son nom.

Le premier congrès se tint les 23 et 24 juin 1841. Il commença par des discours, puis vinrent des discussions sur la littérature, l'enseignement des langues, un concert avec Cantate en l'honneur de Racine. Le lendemain, nouveaux discours, lectures de pièces de vers dédiées au poète et à sa Société, distribution des récompenses, admission de plusieurs membres, hommes et femmes de lettres, banquet final.

Les 23 et 24 juin 1842, deuxième congrès qui ne diffère guère du précédent que par la présence de quelques membres de l'Académie Française, par le nombre plus grand de discours, de pièces de vers où le nom de La Fontaine se mêle souvent à celui de Racine. Il se termine par un concert, une fête, un banquet et un bal.

Le troisième et dernier congrès se tint les 25 et 26 juin 1843; il fut, pour ainsi dire, la répétition des deux autres. Il y eut bien encore des séances en 1844, 1845 et 1846, mais n'ayant eu qu'une assez mince importance, leur compte-rendu n'a pas été imprimé en brochures comme ceux des trois congrès précédents.

Pourquoi, se demande M. Maurice Henriet, la fin de la Société racinienne a-t-elle été si prématurée? Parce que, répond-il, elle avait ambitionné un rôle trop vaste et trop restreint à la fois. Il semble, en effet, que la plupart de ses membres n'avaient d'autre but, en travaillant pour la Société, que d'établir leur réputation littéraire plus ou moins certaine; ils oubliaient alors Racine intime et personnel.

M. J. HENRIET. — En parcourant les recueils que nous adressent les nombreuses Sociétés correspondantes, notre Président découvre des passages qui ont pour nous un véritable intérêt. Il signale :

1° Dans la *Revue d'Ardennes et d'Argonne* de janvier-février 1902, une délibération du Conseil général de la commune de Sedan, tendant à attribuer à cette ville la statue du grand Turenne qui fait partie du mausolée élevé à Cluny par le cardinal de Bouillon à la mémoire de sa famille. Or les statues qui ornaient ce mausolée étaient : à droite, celles du duc et de la duchesse de Bouillon; à gauche, celles de Godcfroy de Bouillon et de Guillaume le Pieux;

2° Dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques de 1901* : « Doléances sur l'état de l'agriculture au milieu du xvii^e siècle »;

3° Dans le *Bulletin de l'Université de Lille*, mars et juillet 1902 : « M. le Président Magnaud »;

4° Dans le *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 130 : « La Chevalière d'Eon »;

5° Dans la *Revue bibliographique universelle* : « Quelques vers ».

Admission. — M. Schott est admis comme membre correspondant sur la présentation de MM. F. Henriet et G. Henriet.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Maillard, abbé Guyot, Leroux-Vignon, Galinier et Josse.

Correspondance. — Avis de la Préfecture du 15 septembre dernier annonçant que, dans sa séance du 22 août, le Conseil général avait accordé, comme les années précédentes, à notre Société, une subvention de 200 francs pour l'année 1903.

Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, septembre 1902.
- 2° *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart*, tome XII, n° 2;
- 3° *Revue de Champagne et de Brie*, janvier-février, mars-avril 1901;
- 4° *Correspondance historique et archéologique*, n° 104, année 1902;
- 5° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 29^e année, 3^e et 4^e livraisons;
- 6° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1902, 1^{re} livraison;
- 7° *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, un volume contenant les années 1899, 1900 et 1901;
- 8° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LII, 1^{re} livraison, 1902;

- 9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, tome XV, 1901;
- 10° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, juillet-août 1902;
- 11° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, septembre 1902;
- 12° *Congrès archéologique de France, séances tenues à Chartres en 1900*;
- 13° *L'histoire de l'Elam*, d'après les matériaux fournis par les fouilles à Suze, de 1897 à 1902, par J. de Morgan;
- 14° *Revue bibliographique universelle*, 2° livraison, août 1902;
- 15° Don de M. Maurice Henriet : Le premier journal de l'arrondissement de Château-Thierry, publié sous le nom de : *Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry*, du 9 mars 1807 au 10 mars 1808.

M. F. HENRIET. — Victor Cesson le collectionneur.
— En nous lisant à la séance du 7 août dernier, sa notice sur le peintre Victor Cesson, M. Frédéric Henriet nous avait promis de compléter la biographie du peintre par une étude sur les collections qu'il a laissées. Notre collègue a rempli largement sa promesse à notre dernière séance. Il a fait défiler sous nos yeux les peintures, dessins, gravures et objets de toutes sortes qui composent le cabinet de Victor Cesson. Presque tous lui viennent de son maître, Amaury-Duval, dernier membre d'une famille distinguée qui s'éteignait avec lui ; il laissa non seulement beaucoup de ses œuvres, mais tous ses souvenirs à son élève qui les a gardés fidèlement jusqu'à sa mort. Aujourd'hui que cette collection va se disperser, il est intéressant d'en donner un aperçu dans nos Annales et M. Frédéric Henriet, ami du défunt, était particulièrement préparé pour ce travail.

M. MAURICE HENRIET. — Le premier Journal de l'Arrondissement de Château-Thierry. — Notre Société possède un certain nombre de numéros des journaux publiés autrefois à Château-Thierry ; ce sont :

1° *L'Indicateur* de Château-Thierry, feuille administrative ; trois numéros de 1836 ;

2° *La Feuille* d'annonces judiciaires, volontaires, commerciales et autres de l'arrondissement de Château-Thierry, de 1836 à 1840 ;

3° *La Phalange*, de février à juin 1840;

4° *L'Echo de l'Aisne*, de juillet 1840 à la fin de 1847.

M. Maurice Henriet, l'un de nos membres les plus actifs, vient d'y ajouter la première année de la « Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry », journal paraissant trois fois par mois et dont le premier numéro porte la date du 9 mars 1807.

Il n'a rien de politique et se borne à donner : la publication de l'état-civil, des réclames commerciales, des annonces judiciaires, les mercuriales des marchés, des jeux d'esprit, énigmes, etc.; quelques descriptions sur la ville de Château-Thierry, des fragments d'histoire locale, un « essai sur l'éducation », une communication officielle sur la vaccine, des nouvelles judiciaires, l'épithaphe du chirurgien Magnet, le compte-rendu sommaire de la distribution des prix de l'école secondaire et quelques renseignements statistiques.

Le 27 octobre 1807, la Feuille prend le titre de *Journal de Château-Thierry*; peu après le format est augmenté (8 pages au lieu de 4), ainsi que le prix d'abonnement. Il était d'abord de 6 fr. par an pour Château-Thierry et de 7 fr. 50 pour le reste de l'arrondissement; le premier numéro de la deuxième année (1808), dernier de la collection qu'a pu se procurer M. Henriet, annonce que ces prix sont portés à 10 fr. et à 11 fr. 50. Notre collègue se demande si cette augmentation a tué le *Journal de Château-Thierry* ou s'il a continué à paraître, question qu'il déclare n'être pas en mesure de résoudre.

Espérons qu'il pourra le faire un jour, ou que ce point sera éclairci par quelque autre de nos collègues.

Admission. — Sur la présentation de MM. l'abbé Guyot et Josse, M. Octave Camuzon, propriétaire à Essômes, est admis comme membre titulaire de la Société.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Poincier, Legend-Vaternel, Pommier, Nanteuil, Maillard, Bataille, Leroux-Vignon, l'abbé Guyot et Josse.

Correspondance. — La Société scientifique et littéraire d'Alais demande l'échange de nos Annales contre son « Bulletin de la Revue cévenole ». Acte est pris de cette demande, elle sera ultérieurement examinée.

M. Ernest Marsaux, propriétaire à Château-Thierry, l'un de nos membres, a fait don à la Société de deux panneaux-enseignes en bois, sculptés et coloriés, qui se trouvaient de chaque côté de la porte d'entrée de l'ancienne tannerie de Château-Thierry. M. F. Henriet promet d'étudier ces emblèmes et d'en faire connaître la signification. Des remerciements sont adressés à M. Ernest Marsaux.

Ouvrages reçus :

- 1° *Revue de l'Histoire des religions*, n° 136;
- 2° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, septembre-octobre 1902;
- 3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 131, octobre 1902;
- 4° *Correspondance historique et archéologique*, juillet-août 1902;

- 5° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, tome XIV, année 1898;
- 6° *Bulletin de l'Université de Lille*, octobre 1902;
- 7° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, année . . . ;
- 8° *Petits Edifices historiques*, n° 105;
- 9° *Revue de Champagne et de Brie*, mai à octobre 1901;
- 10° *La Revue cévenole*;
- 11° *Congrès archéologique de France*, séances tenues à Mâcon en 1899.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — Note pour l'Histoire de Chézy-sur-Marne. — Cette localité portait le nom de Chézy-l'Abbaye à cause de son abbaye de bénédictins supprimée à la Révolution; le bourg prit alors la dénomination de Chézy-sur-Marne. Des décisions administratives lui rendirent sa première qualification en 1814 et en 1816; mais il est redevenu Chézy-sur-Marne depuis.

Après ce préambule, M. le Docteur Corlieu mentionne les divers opuscules écrits sur cette localité jusqu'alors. Il ajoute que si Dieu lui prête vie il a l'intention d'écrire l'histoire complète de Chézy. En attendant il donne, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, copie d'une lettre du 8 octobre 1769 de dom Muley à dom Grenier, historiographe de la province de Picardie.

Le premier de ces religieux avait été chargé de visiter les abbayes de bénédictins de Champagne et de Brie et de prendre copie des pièces qu'il y trouverait. Il a pu en recueillir 64 à Chézy : bulles, chartes des rois, évêques et seigneurs particuliers; les archives de cette abbaye sont mal tenues, sans ordre, rongées en partie par les souris et l'humidité. Dom Muley a trouvé des archives plus riches et mieux tenues dans les abbayes d'Essômes et de Val Secret.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — Note pour servir à l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. — Dans cette note, et après quelques mots d'introduction, M. Corlieu donne une copie de l'Edit du 21 janvier 1695, ordonnant la suppression des maladreries de Chézy-en-Orxois, Charly, Cham-

pruche, Blesmes et Chierry, Chézy-l'Abbaye, Etampes et Crézancy, Condé-en-Brie, Montlevon, Essises et Monttaucon, Lhuis, Cohau, Housse et du Mont-Notre-Dame, et la réunion des biens et revenus en provenant à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — L'abbé Henri de Nesmond et l'abbaye de Chézy. — Cette abbaye était en commande depuis 1481, M. Corlieu donne le nom de tous les abbés commanditaires avec la date de leur décès jusqu'à Henri de Nesmond qui fut élevé à cette dignité le 26 mai 1682. Il devint ensuite évêque de Montauban, puis archevêque d'Albi, plus tard de Toulouse, où il est mort le 17 mai 1727; il était membre de l'Académie française et avait succédé à Fléchier.

Sous son administration intervint entre lui et ses religieux une transaction en date du 21 décembre 1702. Elle avait pour objet :

1^o De modifier les attributions de certains logements et bâtiments tant conventuels qu'abbatiaux;

2^o De régler ce qu'incombait aux religieux d'une part et à l'abbé de l'autre, dans les dépenses d'entretien des diverses constructions composant l'abbaye;

3^o D'arrêter une instance pendante devant le Conseil au sujet d'une coupe de bois dont l'abbé voulait s'attribuer la totalité et dont les religieux réclamaient le tiers.

M. le Docteur Corlieu donne la copie complète de cette transaction dans laquelle l'abbé intervient par sa belle-sœur, dame Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, second Président au Parlement, sa fondée de pouvoirs et les religieux par dom Henri Peget, prieur de l'abbaye.

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternal, Poincier, Nanteuil, Maillard, Leroux-Vignon, Bataille, Riomet, Doyen aîné, abbé Guyot, Dupont et Josse.

Correspondance. — M. Corneille, Principal du Collège, ayant quitté Château-Thierry, donne sa démission de membre de notre Société.

M. Jailly de Tauriuls, demeurant à Harducelle, par Lonny (Ardennes), remercie la Société pour des renseignements qui lui ont été adressés récemment et promet de nous faire parvenir ceux dont il disposerait et qui pourraient nous intéresser.

Ouvrages reçus :

- 1° *Correspondance historique et archéologique*, septembre-octobre 1902;
- 2° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, novembre 1902;
- 3° *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1902, 1^{re} livraison;
- 4° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome V, 1900;
- 5° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 108^e volume;
- 6° *Bulletin du diocèse de Lyon*, novembre et décembre 1902;
- 7° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIII, n° 175;

- 8° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, septembre-octobre 1902;
- 9° *Bulletin de l'Université de Lille*, novembre 1902;
- 10° *Revue historique et archéologique du Maine*, tomes L et LI, 1901;
- 11° *Petits Edifices historiques*, n° 106;
- 12° *Séances du Conseil général de l'Aisne*, session d'août 1902;
- 13° *L'ornement mortuaire de Saint-Nicolas en Havré, à Mons (Belgique)*, par L. Marsaux, 1898;
- 14° *Monographie de la commune de Lhuitre*, par Arsène Thévenot, don de l'auteur, 1902.

M. RIOMET. — Les Cloches du Canton de Fère-en-Tardenois (Suite). — Le travail dont M. Riomet nous donne aujourd'hui la suite ne fait pas double emploi, comme il semblerait au premier abord, avec celui de M. Berthelé. Le but du savant archiviste de l'Hérault a été surtout de fournir une biographie des fondeurs qui ont doté notre région d'un nombre de cloches assez notable. Or, en parlant des fabricants, M. Berthelé ne pouvait passer leurs œuvres sous silence; c'est ce qui nous a procuré des détails si intéressants sur ces cloches.

La tâche que s'est donnée M. Riomet diffère un peu : c'est à la monographie des cloches du canton de Fère-en-Tardenois qu'il s'est voué tout d'abord. Il nous fait aujourd'hui passer sous les yeux celle des communes de : Courmont, Dravegny, Fère-en-Tardenois, Fresnes, Goussancourt, Mareuil-en-Dôle, Nanteuil-Notre-Dame, Ronchères, Saponay, Sergy, Seringes-et-Nesles, Vézilly, Villencuve-sur-Fère, Villers Agron et Villers-sur-Fère. Il complète la description de ces cloches en donnant tous les détails qu'il a pu se procurer sur leur installation, leur bénédiction, leur prix de revient et le genre de ressources qui ont servi à les payer.

M. DUPONT. — Dissertation sur le mot « Arquebuse ».
— Château-Thierry a fort longtemps possédé une vieille Société qui s'est conservée jusque ces dernières années, c'est celle de « l'Arquebuse ». Pour divers motifs, au nombre desquels doit se compter la transformation des armes à feu, cette Société a dû se dissoudre en nous léguant ses archives.

Cette dénomination « d'Arquebuse » intriguait l'un de nos membres, M. Dupont ; il a voulu savoir d'où provenait ce mot, il a longuement cherché et nous présente aujourd'hui le fruit de son intelligent travail.

Il a consulté des étymologistes, des auteurs qui ont écrit sur les armes à feu ou simplement désigné ces armes. C'est ainsi que M. Dupont invoque : Littré, Ambroise Paré, Gilles Ménage, Froissart, Commines, Rabelais, Clément Marot, Machiavel, Arioste, Du Bellay, Dussieu, D'Aubigné, La Noue ; qu'il discute et compare les expressions employées par différents peuples pour désigner l'arme que nous appelons arquebuse, qu'il retient de ces expressions les suivantes : *harbouse*, *harebuze*, *harcbouze*, *harquebuse*, *arquebutte*, *arquebüc à fourreau*, *arquebouse à la main*, *harquebuse* et *arquebuse*.

M. Dupont conclut en disant que le nom tel qu'il existe aujourd'hui ne s'est précisé que dans le courant du xvi^e siècle et qu'il paraît dériver de l'ensemble des dénominations antérieures, qu'il laisse à d'autres plus compétents le soin de trouver une solution définitive et plus précise.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1902

ÉPIGRAPHIE CAMPANAIRE
DE L'AISNE

LES CLOCHES
DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

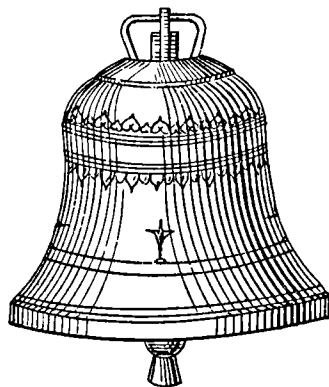
L.-B. RIOMET (✝)

INSTITUTEUR ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

(SUITE)

L'airain retentissant dans sa haute demeure
Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

LAMARTINE. — *Le Poète mourant.*



X. — COURMONT

Nous avons trouvé, dans l'ancien registre des délibérations du Conseil municipal de Courmont, la date de l'enlèvement de la dernière cloche qui restait. C'est le quartidi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) de la République que les citoyens Antoine Bernay et Jacques Duclerc, commissaires désignés à cet effet, ont « fait descente de la cloche restante (1) ».

La Municipalité de Courmont ne resta pas longtemps sans cloche, car le 29 nivôse suivant (19 janvier), on annonçait comme auparavant les réunions « au son de la cloche ».

Il est probable que c'est cette dernière qui fut remplacée en 1846 par deux autres qui font l'objet du marché suivant :

« Entre nous, soussignés, Pierre-Henri Parme, fondeur de cloches, placé au Ministre de la Justice à Paris, d'une part;

« Et moi, Maurice Valentin, cultivateur, demeurant à Courmont, canton de Fère-en-Tardenois, et Célinie Toulot, mon épouse, que j'autorise à l'effet du présent, ce acceptant;

« Sommes convenus ensemble de ce qui suit : savoir que moi, Pierre-Henri Parme, fondeur de cloches, m'engage, solidairement avec le sieur Gallois, fondeur de cloches à Paris, rue St-Martin, n° 49, à fournir premièrement au sieur et dame Valentin une cloche du poids de trois cents à trois cent cinquante kilogrammes environ. — Deuxièmement, le sieur Parme s'engage, en outre, à fournir une autre cloche, du poids de cent cinquante à cent soixante-quinze kilogrammes environ, au sieur Toulot Joseph, trésorier de la fabrique de Courmont, soussigné, qui accepte;

« Lesdites cloches seront payées à raison de trois francs le

(1) Voir pièces justificatives à la fin du vol. (note 1).

kilogramme; elles devront être fournies d'un métal qui puisse au moins équivaloir à celui de la cloche existant dans la commune, et, dans le cas où elles ne seraient pas d'un aussi bon métal que celle-ci, ou si elles n'étaient pas d'un parfait accord, elles seraient renvoyées à Paris aux frais du vendeur; elles seront visitées par un homme de l'art : la réception en sera faite en présence du vendeur et des acquéreurs; cette réception aura lieu à Courmont.

« Pour former un accord convenable, la cloche de Courmont sera envoyée à Paris; les frais de transport des trois cloches seront supportés par ledit trésorier de fabrique et par les fonds à la caisse.

« Ledit fondeur s'engage de fournir quatre fontaines pour les deux cloches à livrer et en même métal que lesdites cloches et au même prix. Les battants seront attachés avec des colliers en buffle et seront payés au même prix que les cloches.

« Les noms et prénoms de M. et M^{me} Valentin seront gravés sur la grosse cloche et il sera constaté, à la suite de ces noms, qu'ils en ont fait présent à la Commune et en quelle année. Il sera aussi gravé sur lesdites cloches les noms, prénoms, titre et résidence des parrains, marraines, le tout sans indemnité.

« Les parties s'engagent de payer lesdites cloches en un seul paiement, lequel aura lieu du quinze au vingt juin prochain et sans intérêts.

« Fait et signé à Courmont, le vingt et un avril mil huit cent quarante six.

« Signé : Valentin, — Célinie Toulot, — J. Toulot (1). »

Ces deux cloches furent bénites le 5 juillet 1846 par M. Jean-Baptiste Tévenart, curé-doyen de Fère.

(1) Communication obligeante de M. Dubuisson Louis-Émile fils, fondeur de cloches, 24, avenue Laumière, à Paris, petit-fils de Jean-Baptiste Gallois, aussi fondeur de cloches.

Voici leurs inscriptions :

1° Grosse Cloche (1)

Première face : LAN 1846 JAI ETE DONNE PAR M ET M^{ME} VALENTIN PROPRIETAIRE A COURMONT.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CELINIE ET JAI EU POUR PARAIN M MINELLE STANISLAS P^{RE} ET MAIRE A COURMONT ET POUR MARRAINE CELINIE TOULOT EPOUSE DE M VALENTIN AUSSI P^{RE} A COURMONT.

Au bas, en relief : GALLOIS FONDEUR A PARIS.

Figures : Vierge mère et reine. — Crucifixion avec deux saintes femmes debout. Palmes de chaque côté.

Diamètre : 0^m 77 ; hauteur : 0^m 67.

2° Petite Cloche (2)

Première face : JAI ETE ACQUISE PAR LES SOINS PARTICULIERS DE M^R TOULOT PERE ADJOINT.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CAROLINE ET JAI EU POUR PARAIN M^R TOULOT JOSEPH FILS ET POUR MARAINE M^E CAROLINE ONESIME RENOULD EPOUSE DE M^R FORZY LOUIS PROP^{RE} A LA MOTTE COM^NE DE FRESNES.

Au bas, en relief : FONDEUR GALLOIS ; en creux : LAN 1846.

Figures : Crucifixion avec deux saintes femmes debout. — Vierge immaculée.

Diamètre : 0^m 65 ; hauteur : 0^m 55.

(1) Toute l'inscription est gravée à la pointe.

(2) Toute l'inscription est gravée à la pointe.

Cette sonnerie de 2 cloches n'était sans doute pas assez harmonieuse car le 31 juillet 1853, M. Tévenart, curé-doyen du canton, bénit une troisième cloche qui est la moyenne.

La cloche, qui avait été momentanément renvoyée à Paris en 1846 pour permettre au fondeur d'établir, entre elle et les deux nouvelles cloches, « un accord convenable », fut remplacée en 1853 par une autre qui est aujourd'hui la moyenne de la sonnerie et dont la bénédiction fut faite, le 31 juillet de la dite année 1853, par M. Tévenart, curé-doyen de Fère.

Voici l'inscription de cette dernière :

3^e Moyenne Cloche (1)

Première face : JAI ETE FONDUE LAN 1853 PAR BARRARD FONDEUR A LA CHAPELLE MONTHODON M TOULOT MAIRE M LEFEVRE ADJOINT.

Deuxième face : JAI EU POUR PARRAIN M JEAN BONABE DE ROUGE (2) ET POUR MARRAINE M^{LL}E EMERANCE MARIE MADELEINE DE ROUGE (3) TOUS DEUX ENFANTS DE M LE VICOMTE LOUIS DE ROUGE (4) DU CHATEAU DU CHARMEL.

Figures : Crucifixion et vierge agenouillée au pied de la croix. — Évêque crossé et mitré. — Vierge mère.

Diamètre : 0^m 70 ; hauteur : 0^m 58.

(1) Toute l'inscription en relief.

(2, 3, 4) Lire Rougé.

XI. — DRAVEGNY

Dans une délibération du 15 mai 1828, le maire de Dravegny expose à la municipalité l'urgence d'avoir une cloche assez forte pour être entendue de tous les écarts de la commune, dont quelques-uns sont éloignés du village de près de deux kilomètres.

Le conseil municipal prit en considération la proposition du maire et vota une imposition de 3,000 francs à répartir sur les années 1829, 1830 et 1831 pour avoir une cloche pouvant peser quinze à seize cents livres.

Les choses en restèrent là pendant 8 ans jusqu'en 1836. C'est le 8 mai que la municipalité s'occupa de nouveau de remplacer la clochette qu'on possédait et qui pouvait peser 25 kilogrammes, par une cloche de 500 kilogrammes environ. Un vote de 2,100 francs eut lieu ; on décida que la dépense serait répartie sur les années 1837-38 et 1839.

La cloche en question fut fondue le jeudi 26 octobre 1837 à Saint-Martin-d'Ablois, canton et arrondissement d'Épernay (Marne), par M. Ccchois-Barthel, fondeur à Champigneulles (Haute-Marne). Étaient présents à la coulée : MM. Baron Jean-Baptiste Étienne, maire ; Décot Jean-Baptiste, adjoint ; Moreau Pierro-Émery, instituteur communal. Elle fut bénite le dimanche 29 octobre par M. Charles-Guillaume Marchand, curé de Coulonges, et, par intérim, de Dravegny. Le parrain fut M. J.-B.-Étienne Baron, propriétaire et maire, et la marraine M^{me} Marie-Jeanne-Sophie Herbelin, épouse de M. Milhomme, propriétaire à Fismes (Marne) ; ils lui imposèrent les noms de *Marie-Stéphanie*.

Cette cloche, qui pesait 500 kilogrammes, avait été payée à raison de 3 francs le kilogramme, soit 1800 francs (1).

(1) Toute montée, avec les accessoires, la dépense s'élève à 3.033 fr. 10. Le fondeur ne reçut que 1.925 fr. 60, car il reprit la clochette pesant 15 kilogrammes évalués à 2 fr. 50 l'un, soit 37 fr. 50.

Lorsqu'elle fut reçue le 27 novembre, elle était déjà suspendue dans le clocher. Jean-Baptiste Chamberlin-Chéron, fondeur de cloches, demeurant à Fresnes-en-Tardenois, procéda à la visite avec le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux. Elle fut trouvée « solide, harmonieuse et ne laissant rien à désirer (1) ».

Le 3 août 1843, cette cloche vint à casser. Dans la séance du 10 mai 1844, le Conseil municipal décida sa refonte et vota une somme de 480 fr. 50 pour frais de refonte, d'après le traité qui avait été passé le 1^{er} mai avec François Barrard, fondeur de cloches à La Chapelle-Monthodon (Aisne) (2).

La cloche fut refondue le vendredi 24 mai 1844, à 4 heures de l'après-midi, à La Chapelle-Monthodon, par Barrard père et fils, en présence de MM. Baron, Jean-Baptiste-Étienne, maire et négociant, de Bouchet, Félix-Honoré, propriétaire et cultivateur, et de Moreau, Pierre-Émery, instituteur primaire communal.

Elle fut ramenée le lendemain 25 mai, bénite le dimanche 26, jour de la Pentecôte, et montée le mercredi 29 au clocher.

Les mêmes indications et désignations qui se trouvaient sur la première ont été mises sur la nouvelle. On y mentionna seulement l'époque de la refonte.

Elle se trouva peser 530 k. (3); l'ancienne n'en pesait que 455.

(1) Le fondeur Cochois ayant négligé de payer les frais d'enregistrement du devis, et comme « il était insolvable », le Conseil vota, dans sa séance du 18 juillet 1843, une somme de 45 fr. 43, représentant un double droit.

(2) Devis estimatif dressé par François Barrard, fondeur :

1° Refonte.....	300 fr.
2° Descente et transports de la cloche aller et retour, mise en place.....	68 fr.
3° Déchet fixé à 1/20 sur 500 kil., à raison de 3 fr. 50 l'un.....	87 fr. 50
4° Réparations à faire au beffroi.....	25 fr.
Total.....	480 fr. 50

(3) Augmentation de poids de 75 kilogr.; déchet 1/20 du poids ancien, 22 k. 75, ce qui fait 97 k. 75 payés au prix de 3 fr. 20, soit 312 fr. 80; la refonte ayant coûté 200 fr., cela fait en tout 512 fr. 80. L'imposition n'étant que de 480 fr., on paya les 32 fr. en surplus à l'aide d'économies réalisées sur d'autres dépenses.

Elle fut bénite le 26 mai 1844 par M. Charles-Guillaume Marchand, curé de Coulonges, desservant par intérim la paroisse de Dravegny.

Elle eut les mêmes parrain et marraine que son aînée et reçut les mêmes noms.

Voici son inscription :

Première face : LAN 1837 JAI ETE BENIE PAR M MAR
CHAND CHES GME DEST DE DRAVEGNY ET NOMMEE PAR
M BARON BARON ET MME HERBELIN MIE JNE SOPHIE
EPOUSE DE M MILHOMME JSE.

SEN HB AMD PRET A FISME ET LAN 1844 LES MEMES
PERSONNES MONT BENIE ET NOMMEE DE NOUVEAU
COMME CI DESSUS.

Deuxième face (1) : M BARON BARON ETANT MAIRE
M DECOT JN BTE ADJOINT M M BELLIER CHLES
LIENARD PRE JH RICHEL PHPE LEJEUNE JN BTE HU-
BIER JN BTE BROUILLET JN BTE LEJEUNE SS BOURSIN
JN AIN CONSEILLERS MUNICIPAUX ET MOREAU PRE
EMERY INST^R SECRETAIRE.

En bas : BARRARD BERTIN FONDEUR.

Diamètre : 0 m 98 ; hauteur : 0 m 80.

Figures : Crucifixion avec vierge agenouillée tenant la
croix entre ses bras. — Vierge mère avec sceptre, en partie
manquée.

(1) La deuxième face de l'inscription est très mal réussie et ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à la déchiffrer. Plusieurs des cloches fondues par Barrard ont en partie leurs inscriptions manquées.

XII. — FÈRE-EN-TARDENOIS

En 1645, Bénin Petit, fondeur de cloches à Crouy-sur-Ourcq, et Dominique Lenoir, fondeur et chaudronnier à Charly, s'étaient associés pour fondre une cloche, pour l'église de Fère. Cette cloche ayant été refusée par les marguilliers de l'église, Petit prend l'engagement le 9 janvier 1646, d'indemniser Lenoir contre les poursuites qu'on pourrait exercer à son égard (1). Nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire.

Le 7 octobre 1793, trois cloches de l'église de Fère et celle de la chapelle de Villemoyenne avaient été descendues et brisées, en exécution de la loi et de l'arrêté du district de Château Thierry (2), en présence du commissaire Depoix.

On les pesa le lendemain 8, en présence de Patureau, marchand à Fère, du procureur de la commune et des citoyens Deroussy et Caron. On trouva qu'elles pesaient quatre mille deux cent trente-six livres.

La ville de Fère possédait six cloches avant la Révolution; les registres de la Municipalité n'indiquent pas à quelle époque on enleva deux cloches sur les trois qui restaient.

Les registres de baptêmes et mariages nous apprennent que le 25 août 1822, M. Lhotellier, curé-doyen de Fère, fit la bénédiction d'une cloche qui existe encore.

C'est la plus ancienne et la moyenne de la sonnerie actuelle composée de trois cloches.

Voici son inscription :

Moyenne Cloche

† LAN 1822 MR LOUIS FRANÇOIS RENE DUPUIS NATIF

(1) Archives dép. Aisne. E. 424.

(2) Archives communales de Fère-en-Tardenois, Registre des Délibérations.

DE FÈRE ANCIEN CAPITAINE DE FREGATE DONATEUR
BENIE PAR MR P. C. LHOTELLIER

† CURE DOYEN DE FÈRE EN PRESENCE DE MMRS (1)
LAURENT LACAN MAIRE DE CETTE VILLE PIERRE
LEVOIRIER JUGE DE PAIX ET PRESIDENT

† DE MMRS (1) LES MARGUILLIERS CHARLES RAIN-
GELIN CAPITAINE J^N (2) B^{TE} JOSEPH DUVAL PROP^{TER}
(sic) PIERRE FRANCOIS DIEU TRESORIER DE LA

† FABRIQUE LOUIS DENIS GAUBERT BAUGE (3) PRO-
P^{TER} (sic) NOMMEE LOUISE ET MACRE PATRONNE DE
CETTE PAROISSE (filet complété par 4 fleurettes).

Au-dessous d'une bordure fleurée : JAI EU POUR PAR-
RAIN MR PIERRE ANTOINE DUPUIS ET POUR MAR-
RAINE DAME AUGUSTINE ROSE JULIE HOTTINOT.

Filet du bas : COCHOIS ET BARRARD FONDEURS (4).

Figures : Evêque crossé et mitré. — Crucifixion avec
Vierge embrassant la croix. — Vierge mère avec sceptre, le
tout sur piédestal. — 4 têtes d'anges aux ailes éployées.

Diamètre : 0^m835; hauteur : 0^m75.

Le 12 juillet 1837, le Conseil de Fabrique de Fère se réunit
au presbytère, sous la présidence de M. Laurès, au sujet de la
seconde cloche qui est cassée.

Plusieurs membres du Conseil émettent l'avis de faire
refondre les petites cloches et « d'ajouter du métal en quan-
tité suffisante pour avoir une cloche d'un poids supérieur à la
plus grosse et de manière que la seconde devienne la troi-
sième ».

Le 20 juillet de la même année, nouvelle réunion du Con-
seil de Fabrique, qui cette fois décide que la petite cloche

(1) Messieurs.

(2) L'N est coupée en deux par le filet.

(3) Lire Bauge.

(4) Cette cloche a déjà été signalée par M. Berthelé, dans les *Annales*
de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1899, p. 64.

sera aussi refondue, attendu qu'elle a une légère cassure, et qu'une quantité suffisante de métal y sera ajouté pour lui donner un poids supérieur à celle qui est actuellement la plus grosse.

On donne lecture de la convention passée avec François-Nicolas Barrard et Jean-Baptiste Barrard, fondeurs à Champigneulle. L'un d'eux est présent à la séance.

Les frères Barrard s'obligent solidairement entre eux à fournir à la Fabrique et transporter à leurs frais à Fère, le 25 août prochain au plus tard, deux cloches neuves de bon et même métal que les cloches qu'ils doivent fournir aux communes voisines (1), la première du poids de 450 kilogr. et la seconde de 250 kilogr. Elles devront être non seulement d'accord entre elles, mais en harmonie avec celle restant au clocher. L'accord sera apprécié par un expert choisi par le Conseil. Si les cloches ne réunissent pas toutes les conditions, les frères Barrard devront les refondre et en fournir d'autres. La Fabrique s'engage à payer aux frères Barrard la somme de 1,250 francs par tiers.

Dans le cas où le poids des cloches neuves excéderait celui convenu, le Conseil paierait l'excédent à raison de 3 fr. 50 le kilogr. de métal fourni par les fondeurs. Il en sera de même au sujet des vieilles cloches, si leur poids est supérieur ou inférieur à celui prévu.

Les deux vieilles cloches seront pesées devant le Conseil au moment de leur descente ; il en sera de même pour les neuves à leur arrivée.

Les frères Barrard s'obligent à donner connaissance au Conseil, trois jours à l'avance, du jour où les cloches seront coulées (2).

Dans la séance du 2 octobre 1837, on expose que les vieilles cloches au moment de leur enlèvement et les neuves, lors-

(1) On fonde des cloches pour Dravegny, Saponay et Villers en 1837.

(2) Elles furent fondues vraisemblablement à La Chapelle-Monthodon.

qu'elles sont arrivées, ont été pesées avec exactitude et qu'il en est résulté une différence en faveur de la Fabrique de 22 kilogr. de métal à 3 fr. 50, soit 77 francs à déduire des 1,250 francs.

D'après l'appréciation d'expert, il a été reconnu que la grosse cloche n'était pas d'accord avec les autres et que les frères Barrard devaient la refondre à leurs frais.

Les frères Barrard, présents à la séance du 2 octobre, s'engagent à transporter à leurs frais et à refondre la grosse cloche, qui est un demi-ton plus haut qu'il ne faudrait pour être d'accord avec celle qui n'a pas été refondue. Ils promettent de livrer pour le 15 avril une autre cloche de l'intervalle d'un ton plus basse que la moyenne, afin d'avoir une tierce majeure juste. La différence de poids sera payée par la Fabrique à raison de 3 fr. 50 le kilogr.

Sur les 1,173 francs qui leur étaient dûs on leur versa immédiatement 900 francs, le reste 273 francs restaient comme garantie de la promesse de fonte.

Pour mettre la cloche au ton convenable les fondeurs y ajoutèrent 50 kilogr. de métal à 3 fr. 50. Ils reçurent de la Fabrique les 273 francs réduits plus 175 francs de métal fourni et 10 francs de montage et déplacement, soit 458 francs.

Les deux cloches furent bénites en 1837, le 11 septembre ; la grosse fut refondue, après sa bénédiction, en 1838 et porte quand même la date de 1837.

Comme les noms des parrains et marraines ne figurent pas sur la petite cloche, nous donnons l'acte de bénédiction :

« L'an 1837, le 11 septembre, ont été bénites en cette église de Fère deux cloches. La plus grosse nommée Marie-Macré-Ferdinandine, de laquelle le parrain a été M. Martin-Ferdinand Moreau, membre du Conseil général du département de l'Aisne, censeur de la Banque de France, et la marraine M^{me} Marie Bonneval, veuve de M. Beckvelt, propriétaire du château de Fère. La marraine de la seconde cloche, nommée

Félicité-Rhodé, a été M^{me} Angélique-Félicité Wattier, lesquels parrains et marraines ont signé avec nous. »

Inscription que portent ces cloches :

Grosse cloche

† LAN 1837 JAI ETE BENITE PAR M P. C. LHOTELLIER
CURE DOYEN DE FERÉ EN TARDENOIS EN PRESENCE
DE MM AB. LAURES

☞ PRESIDENT DU CONSEIL DE FABRIQUE H. BERTOU
SECRETARE E. LEFEBVRE MAIRE L. V. PIGEON
TRESORIER A. J. M. REGNAULT L. PAS

☞ QUIER MARGUILLIERS MON PARRAIN M MARTIN
FERDINAND MOREAU ANCIEN N^{GT} ANCIEN JUGE
AU TRIBUNAL DE PARIS CENSEUR

☞ DE LA BANQUE DE FRANCE MEMBRE DU CONSEIL
G^L DE COMMERCE MEMBRE DU CONSEIL G^L DU
D^T DE LAISNE MA MARRAINE M^{DE}

☞ MARIE BONNEVAL VEUVE DE M DE BECKVELD
P^LR (1) DU CHATEAU DE FERÉ NOMMEE MACRE FER-
DINANDINE.

Mêmes figures que sur la petite, mais pas de têtes d'anges.

Au bas : BARRARD FONDEUR.

Diamètre : 0^m94; hauteur : 0^m75.

Petite Cloche

† LAN 1837 JAI ETE FONDUE PAR LES BARRARD. BENITE
PAR M P. C. LHOTELLIER CURE DOYEN

(1) Le T est renversé.

☞ DE FERÉ EN TARDENOIS MON PARRAIN M...
(en blanc) (1).

Figures : Crucifixion avec Vierge embrassant la croix. —
Évêque crossé et mitré. — Vierge mère avec sceptre, le tout
sur piédestal. — 4 têtes d'anges, ailes éployées.

Diamètre : 0^m75; hauteur : 0^m65.

La chapelle de Villemoyenne, réouverte au culte vers 1848,
a été dotée à cette époque d'une petite clochette qui ne porte
aucune inscription.

XIII. — FRESNES-EN-TARDENOIS

Les premiers renseignements que l'on a sur les cloches de
Fresnes remontent à la Révolution; ils consistent en une
simple note inscrite dans l'ancien registre des délibérations
de la municipalité; elle est ainsi conçue :

« Il a été remis aujourd'huy 17^e jour de Brumaire (7 no-
vembre) 1793, ancien stile (*sic*), à notre greffe cinq livres et
demy (*sic*) environ de mette en petit (*sic*) morceau (*sic*), pro-
venant de la casse des cloches, lequel (*sic*) mette je m'oblige à
le remettre quand je serez (*sic*) requis.

« Signé : Lavigne. »

La municipalité de Fresnes avait reçu d'Égalité-sur-Marne
une lettre en date du 4 Frimaire (24 novembre) lui enjoignant

(1) Trois filets laissés sans inscription et ayant une main au commen-
cement de chaque ligne.

Ces deux cloches ont déjà été signalées par M. Berthelé, dans les
Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1899,
pp. 73-74.

d'enlever, outre les ornements d'église, argenterie, cuivre, etc., la dernière cloche.

Réunie le 9 du même mois (29 novembre), elle remit la descente de la cloche à plus tard, attendu qu'il était nécessaire de la conserver pour régler les travaux de l'agriculture et elle décida que, dans le cas où l'on serait obligé de la casser, on demanderait qu'on laissât 200 livres de métal pour faire un timbre à l'horloge (1).

On parvint à conserver cette cloche, qui se fêla en 1806. Le 29 juin de cette année, la municipalité demanda la permission de faire l'acquisition d'environ 1105 livres de métal pour joindre aux 13 ou 1400 livres que peut peser l'ancienne cloche cassée, afin d'en faire trois.

Faute de pouvoir réunir la somme de 2,400 francs nécessaire aux frais de fonte, acquisition de métal, montage, etc., l'acquisition fut ajournée à l'année suivante.

Le 15 mai 1807, il est décidé que sur la somme de 3,702^l. déposée à la caisse d'amortissement et appartenant à la commune, il sera prélevé de quoi faire deux cloches neuves et refondre la cloche cassée. On demanda l'autorisation préfectorale.

Malgré les demandes infructueuses d'autorisation près de MM. les Préfets et Sous-Préfets à l'effet d'être autorisée à prélever à la caisse d'amortissement les sommes nécessaires au rétablissement de l'ancienne sonnerie, la Municipalité passa, le 8 mai 1808, un marché avec Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches, demeurant à Neuilly-Saint-Front. On lui fournit la cloche cassée, dont le poids était de 1.173 livres, ainsi que le constate le pesage fait à Fresnes en la présence dudit Antoine le 10 juillet.

Le 14 juillet eut lieu également à Fresnes le pesage des trois nouvelles cloches. Elles atteignaient ensemble 1.743 livres, soit la petite 431 livres, la seconde 560 et la grosse

(1) Voir appendice, pièces justificatives (note 2).

752. Elles furent trouvées « belles, bonnes, sans défauts, sonnantes et accordantes. »

L'ancienne cloche ayant fourni 1.126 livres, déduction faite du déchet compté à 4 pour 100, la Commune eut à payer au sieur Antoine 617 livres de métal, à raison de 1^l 10^s la livre, soit 925^l 10^s. La façon, s'élevant 1.400^l, et les frais d'équipement et de montage, etc. étant de 372^l, il devait être payé au sieur Antoine 1.697^l 10^{sols}; de cette somme on déduisit 30 francs sur les 3 moutons, de sorte que le fondeur ne reçut que 1.667 francs 10 sols.

Le paiement eut lieu par tiers. La quittance de décharge de J.-B. Antoine au sieur Bouchez, maire, est du 6 mars 1811.

D'après une tradition recueillie par M. Jos. Berthelé, les trois cloches furent fondues dans le cimetière ou tout à côté de l'église; le fondeur Simon Chéron (1) fut employé comme ouvrier.

On nous a dit que ces cloches avaient été fondues dans l'atelier de Chéron, situé au bout du village; laquelle des deux versions est la vraie ?

Nous n'avons pas trouvé l'acte de bénédiction de ces trois cloches. M. A. David, maire de Fresnes, d'après la tradition, nous a dit qu'elles avaient eu pour parrains et marraines M. le Comte de Mandat de Grancey, M^{me} de Grancey, née Paris de la Brosse Marguerite-Charlotte Pauline, et probablement aussi leurs fermiers Moillié et Bouchez.

La plus grosse des cloches fut cassée le 20 février 1849, lors du baptême de M. David, dont nous venons de parler.

Le 12 juillet de la même année, on traita avec Jean-Baptiste Barrard, fondeur de cloches à La Chapelle-Monthodon, présent à la séance du Conseil municipal.

(1) Le 17 juillet 1805, Simon Chéron fondit un Christ en plomb pour placer sur un couronnement de fer dans l'église de Fresnes; le 15 mai 1806, le Conseil municipal paya 15 livres pour ladite fonte. (Communication obligeante de M. A. David, maire de Fresnes.)

On voulait refondre la grosse qui était cassée et la petite qui n'était point en harmonie à beaucoup près avec les deux autres (1).

Le sieur Barrard exposa au Conseil que : « étant flatté de rendre une belle sonnerie à la commune, il était indispensable pour lui de refondre les trois cloches ; qu'alors il proposait de refaire la 3^e pour rien », ce qui fut accepté.

La refonte, fixée à 80 francs les 100 kilogr., eut lieu à La Chapelle Monthodon le 31 août 1849. D'après le poids estimatif dressé le 10 octobre, le poids de la grosse cloche se trouva être de 523 kilogr. (2), celui de la moyenne de 392 kilogr. et celui de la petite de 280 kilogr., soit un poids total de 1195 kilogr. pour les trois cloches (3).

Elles furent bénites le 23 septembre par M. Tévenart, curé-doyen de Fère.

Voici leurs inscriptions :

1^o Grosse Cloche (4)

Première face : JAI E(TE) BENITE LAN 1849
PAR M JEAN BAPTISTE SERGENT CURE
DE FRESNE M JEAN JACQUES (MOITIE)
LIEUTEN(A)NT EN RETRAITE CHEV(ALIER)
DE LA LEGION DHONNEUR MAIRE

(1) Le 14 juillet 1808, on avait trouvé les trois cloches « belles, bonnes, sans défauts, sonnantes et accordantes. (Loc. cit. p. 18.)

(2) Elles furent pesées à La Chapelle-Monthodon en présence de MM. Moitié Jean-Jacques, maire, Météyé Charles-Antoine, adjoint, Vivien Henri-Joseph, membre du Conseil municipal, et de Vaudron, Charles-Pierre Thomas, instituteur de Fresnes.

(3) La fonte de cette sonnerie avait déjà été signalée par M. Jos. Berthelé, dans son article sur *le Chantier des Barrard et la fonderie de cloches de J.-Barrard à La Chapelle-Monthodon*. — *Annales de la Société archéologique de Château-Thierry*, année 1899, p. 76.

(4) L'inscription de cette cloche est en partie manquée et la panse est remplie de soufflures ; les lettres que nous transcrivons entre parenthèses, ont toutes été refaites au burin.

M METEYE ADJOINT MM JOURDAN
VIVIEN LOURDAUT DAVID (ANCIEN)
GUILLIOT FOURRY (1) MEMBRES DU (CONSEIL).

Deuxième face : JAI E(TE) NOMMEE MARIE JEANNE
PAR M GAILLOT MARIE FRANCOIS
ERNEST DE MANDAT BARRON (DE)
NULLY (2) COMTE DE GRANCEY (2) PARRAIN
ET MADAME JEANNE L(OUI)SE
LAURETT(E) EUGE(NIE) (RA)CHEL DE CO(RDO)UE (3)
MAR(RAINE) (4)
BARRARD FONDEUR A LA CHAPELLE
MON(THODON) PRES DORMANS (MARNE).

Figures : Crucifixion avec Sainte Vierge à genoux au pied
de la croix. — Vierge mère.

Diamètre : 0^m98; hauteur : 0^m80.

Deuxième Cloche (5)

Première face : JAI ETE BENITE LAN 1849 PAR
M JEAN BAPTISTE SERGENT
CURE DE FRESNE M JEAN JACQUES
MOITIE LIEUTENANT RETRAITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
MAIRE M METEYE ADJOINT
MM JOURDAN VIVIEN LOURDAUT
DAVID ANCIEN GUILLIOT
FOURRY MEMBRES DU CONSEIL.

(1) Lire *Fory*.

(2) L'acte de bénédiction porte *Neully* et fait suivre *Grancey de (Côte-d'Or)*.

(3) *Courdoue*, dans l'acte de bénédiction.

(4) La marraine fut représentée par M^{me} Quinard, épouse de M. Quinard, régisseur de la terre de Fresnes (acte de bénédiction).

Le parrain absent fut représenté par Jacques Moitié, maire.
Moitié signe *Moitié*.

(5) L'inscription de la 2^e, comme celle de la 3^e, sont très bien faites.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE ANTOINETTE (1)
ANNE PAR M EUGENE ANTOINE DE
MANDAT ELEVE A LECOLE
NAVALE PARRAIN ET MADEMOISELLE
ANNE CHRISTINE (2) MARRAINE
BARRARD FONDEUR.

Figures : Crucifixion avec Vierge agenouillée au pied de
la croix. — Vierge mère.

Diamètre : 0^m88 ; hauteur : 0^m74.

3° Petite Cloche

Première face : Comme sur les deux autres.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CONSTANCE
JOSEPHINE PAR M ANTOINE JEAN BAPTISTE MOIT-
TIE EPOUX DE
LOUISE CAROLINE POUSSAINT PARRAIN
ET MADAME CONSTANCE JOSEPHINE
EVELOY EPOUSE DE CHARLES
JOSEPH MINELLE MARRAINE
BARRARD FONDEUR.

Mêmes figures que sur les deux autres cloches.

Diamètre : 0^m78 ; hauteur : 0^m65.

NOTA. — M. A. David nous a dit qu'il avait entendu raconter à son père qu'à l'époque où Chéron était établi fondeur à Fresnes, lorsque le métal était prêt à être coulé, le clergé se rendait au lieu de la fonte en procession et chantait le *Veni Creator* juste au moment où on lâchait le métal dans les moules. Un jour, lors de la fonte des cloches de Sergy (?), un accident arriva à une femme qui, s'étant approchée trop près, fut atteinte par les langues de feu qui s'échappaient des moules. On n'eut que le temps d'éteindre le feu qui brûlait ses vêtements.

(1) L'acte de bénédiction porte *Antonin*.

(2) Anne-Christine de Mandat.

Les parrain et marraine absents furent représentés par Jacques Evely, propriétaire à Fresnes, et Victorino Bérat, femme de Larangot, fermier à Fresnes.

A PROPOS DE RÉCENTES RECHERCHES SPÉLÉOLOGIQUES

Les Sociétés savantes d'histoire et d'archéologie ont toujours négligé de comprendre dans leurs travaux l'étude des grottes naturelles qui, soit par leur beauté, soit par leurs dimensions grandioses, ont de tout temps provoqué l'admiration des curieux et mérité l'intérêt des géologues.

Elles ont pensé, non sans apparence de raison, que ces merveilleuses curiosités relevaient plutôt de l'ordre des phénomènes naturels et météorologiques, provenaient de transformations géologiques, et dès lors ne rentraient pas dans le cercle de leur domaine scientifique.

Cependant, par une espèce de contradiction, la recherche et l'étude des cavernes préhistoriques ont, au contraire, sollicité au plus haut degré l'attention et l'intérêt de ces mêmes Sociétés, et c'est dans les cavernes qu'elles ont fait les découvertes les plus précieuses, et recueilli les documents les plus précis sur la vie et les mœurs de l'homme préhistorique, et sur l'existence des animaux de l'époque contemporaine.

S'il est probable que les grottes remontent à une époque beaucoup plus reculée que les cavernes et qu'elles datent des premiers cataclysmes qui ont bouleversé notre planète, n'est-il pas probable également que ces grottes ne sont pas restées dans le même état depuis cette époque jusqu'à nos jours, et que, pendant cette immense succession de siècles, elles ont dû subir des transformations ou tout au moins des modifications considérables sous l'action des causes physiques et géologiques qui ont présidé à leur formation, ou qui se sont produites postérieurement ?

Qui pourrait affirmer que telles grottes de proportions déconcertantes ne formaient pas, à une époque quelconque, des grottes ou cavernes de proportions restreintes, ou ne présentaient pas des galeries supérieures dont l'accès se trouvait alors à la surface du sol et a pu être comblé depuis, soit par la main de l'homme, soit par le fait des révolutions qui se sont produites si souvent dans la couche terrestre ?

Quoi qu'il en soit, il y a là un sérieux sujet d'études; aussi, depuis plusieurs années, un courant nouveau s'est manifesté dans la direction des recherches des Sociétés savantes. C'est ainsi qu'au Congrès de Toulouse, en 1899, lorsque, pour la première fois, le Congrès des Sociétés savantes se réunit en province, l'une des plus intéressantes attractions a consisté dans la relation des découvertes du « gouffre de Padirac » dont le ministre de l'Instruction publique n'a pas dédaigné de faire l'inauguration officielle, et de visiter les merveilles.

Une Société archéologique, *Spelunca*, s'est formée spécialement pour confondre dans les mêmes travaux les recherches relatives aux *grottes* et aux *cavernes*. C'est ainsi que dans un même bulletin de cette Société, nous trouvons réunies une étude de notre distingué collègue M. Briet, sur les *Bauves* de Crouttes, situées dans notre arrondissement, et la description de nouvelles découvertes sur le gouffre de Padirac et le fleuve souterrain qu'il renferme dans ses profondeurs.

De même, la *Société d'Emulation du Doubs* a commencé de très intéressantes recherches, déjà suivies d'importantes découvertes dans le massif du Jura Comtois. Elle a constaté que les plateaux calcaires de ce massif sont littéralement criblés de gouffres verticaux et profonds, conduisant, le plus souvent, à de vastes cavités souterraines dans lesquelles il existe parfois d'importants cours d'eaux.

Ces premières découvertes ont démontré que ces gouffres et ces cours d'eau souterrains sont tellement nombreux qu'il faudra de longues années pour les étudier, dans le seul plateau compris entre le Doubs et la Loue. Encouragée par ces

résultats, cette importante Société a décidé de poursuivre activement ses recherches en y apportant un ordre logique et méthodique. Il est permis d'espérer que cet exemple trouvera des imitateurs, et que des travaux persévérants et intelligents donneront lieu à des découvertes utiles et imprévues qui élargiront le domaine de la science et serviront aux études archéologiques.

JULIUS HENRIET

A PROPOS D'UNE BROCHURE DE M. GASTÉ

SUR RACINE

Dans une brochure (1) extraite de la *Revue d'histoire littéraire de la France* (n° d'avril-juin 1901), M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, signale une erreur commise jusqu'ici par tous les commentateurs de Racine, en propose une rectification tout-à-fait plausible, et en même temps publie une épître, datée de 1694, adressée à Racine et qui a échappé à tous les auteurs contemporains qui ont écrit sur notre grand poète tragique. A ces divers titres, il nous a paru intéressant de donner de la savante étude de M. Gasté une brève analyse.

*
* *

« Si sincèrement pieux que fût l'auteur d'*Athalie*, si nourrie que fût son âme des Saintes Ecritures, dit M. Gasté, c'est sans enthousiasme, on pourrait même dire c'est avec une certaine répugnance, qu'il composa les *Cantiques* que le roi ou plus vraisemblablement M^{me} de Maintenon lui avait commandés pour l'édification des demoiselles de Saint-Cyr. »

En effet, dans une lettre à Boileau, en date du 28 septem-

(1) *Jean Racine et Pierre Bardou, prieur de Lavoux (1694)*, par Armand Gasté, professeur de littérature française à l'Université de Caen. — Paris, librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, 1901.

bre 1694, en soumettant à la censure de son fidèle ami son deuxième cantique *Sur le bonheur des justes, et sur le malheur des réprouvés*, Racine semble fatigué de la peine que lui donne ce travail, auquel cependant l'avaient si bien préparé les sublimes chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. « Je voudrais bien, « écrit-il, qu'on ne m'eût point engagé dans un embarras de « cette nature; mais j'espère m'en tirer en substituant à ma « place M. Bardou que vous avez vu à Paris. »

Quel est donc « ce M. Bardou », à la collaboration de qui rien ne prouve, entre parenthèses; que Racine ait effectivement fait appel pour son quatrième et dernier cantique *Sur les vaines occupations des gens du siècle*? C'est, a-t-on dit et répété, Jean Bardou, curé de Cormelles le-Royal, près Caen, que Boileau cite parmi les *froids rimeurs* auxquels il donne un coup de griffe dans les premières éditions de sa satire VII. M. Paul Mesnard, lui-même, le plus érudit, le mieux documenté de tous les éditeurs de Racine, tout en s'étonnant que le consciencieux poète eût jamais pensé à se substituer un versificateur aussi médiocre, est tombé lui-même dans l'erreur commune (1). C'est bien une erreur, en effet, puisque M. Gasté nous apprend que Jean Bardou était mort depuis vingt-six ans (2), au moment où Racine parlait à Boileau « de ce M. Bardou qu'il avait vu à Paris. »



Il ne suffit pas à M. Armand Gasté d'avoir dissipé une erreur. Il veut établir l'identité véritable de « ce M. Bardou », et il nous présente alors un faisceau de renseignements et d'observations qui donne à son hypothèse tous les caractères de la plus parfaite vraisemblance.

(1) *Les grands écrivains de la France. Racine*. Edition nouvelle, tome VII, p. 133, en note. — Paris, Hachette, 1888.

(2) Jean Bardou est mort le 16 novembre 1668, d'après l'attestation d'un contemporain, P.-D. Huet, le savant évêque d'Avranches.

Pendant le carême de 1694 parut, en tête des œuvres dramatiques de Boursault, un opuscule intitulé : *Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la comédie peut être permise ou doit être absolument défendue*. Attribué à un religieux italien, de l'ordre des Théatins, le Père Caffaro, qui en était tout au moins l'inspirateur, cet opuscule souleva un *tolle* général et fit naître d'éloquents et sévères réponses de Bossuet, d'abord dans une lettre du 9 mai 1694, et surtout dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie*, qui parurent la même année. Sur ces entrefaites, parut, sous la signature : P. BARDOU, PRIEUR DE LA VOUX, une épître en vers *Sur la condamnation du Théâtre*, adressée « à Monsieur Racine ».

Après de longues recherches, M. A. Gasté a découvert qu'un certain Pierre Bardou ou Bardoux était prier-curé de Saint-Martin-de-Lavoux, au diocèse de Poitiers, de 1692 à 1694, puis curé de Saint-Cybard de Poitiers. Or, ce Pierre Bardou était un poète de talent. Il avait publié dans le *Mercurie galant*, en octobre 1690, une pièce allégorique intitulée : *Le Trébuchement de Phaéton*, sur la défaite de l'armée du duc de Savoie à Staffarde par Catinat; puis, au mois de juillet 1694, une autre pièce sur la victoire remportée par le même Catinat à la Marsaille (1), pièce qui venait d'obtenir le prix de poésie de l'Académie des Belles Lettres d'Angers le 14 mai précédent.

Dans son épître *Sur la Condamnation du Théâtre*, Pierre Bardou s'était révélé comme un admirateur d'*Esther* et d'*Athalie*. Il est donc très logique de penser, avec M. Gasté, que des rapports personnels ont pu se nouer entre ce Pierre Bardou et Racine; que Boileau sera entré en relations à son tour avec l'auteur de la *Condamnation du Théâtre*; enfin que c'est à Pierre Bardou que Racine songe dans sa lettre du

(1) Le 4 octobre 1693.

28 septembre 1694, pour le faire collaborer au besoin à ses *Cantiques spirituels*.

* * *

L'épître de Pierre Bardou a été publiée en 1694, à Paris, chez la veuve de Jean-Baptiste Coignard, et à Poitiers, chez la veuve de Jean-Baptiste Braud. Près d'un siècle après, elle a été l'objet d'une réimpression dans l'*Avertissement* (p. LXII) placé en tête de la septième édition des *Lettres sur les spectacles*, de Desprez de Boissy (Paris, 1780). Et, cependant, M. Gasté a parfaitement raison de dire que c'est une « pièce rarissime », car elle était enfouie dans l'oubli le plus profond. Aucun des éditeurs de Racine n'y fait allusion, et elle a échappé aux recherches si complètes de M. Paul Mesnard, qui ne la mentionne pas dans son excellente bibliographie Racinienne (1). C'est donc une bonne fortune pour nous d'en retrouver aujourd'hui le texte complet (144 vers) dans la brochure de M. Gasté.

Pierre Bardou commence par proclamer que « le Théâtre est proscrit », que l'Eglise le condamne, parce qu'il s'appuie sur la « volupté ».

Et qui peut, parmi nous, approuver une scène
Où règne avec éclat l'impiété payenne ?
Où l'on voit chaque jour les DémonS encensés
Rétablir, par nos mains, leurs autels renversés ?
Quelle école, en ces lieux, pour la faible jeunesse,
Que celle où l'on enseigne à sentir la tendresse ?
Où, pour toucher d'exemple, et suborner un cœur,
Par les yeux d'une femme on enchaîne un vainqueur :
Où l'on fait aux héros un devoir ridicule
De se soumettre au Dieu qui fait filer Hercule.
Aux payens, il est vrai, l'on pardonne aisément
Qu'un héros courageux devienne un lâche amant.
D'une Vénus infâme adorateurs fidèles,
Leurs flammes n'étaient point honteuses, criminelles :

(1) Edition Hachette, tome VIII, p. 436 à 444.

L'amour le plus indigne et le plus vicieux
Avait, pour s'excuser, l'exemple de leurs Dieux.
Mais nous, que l'Évangile instruit de ses maximes,
Nous verra-t-on ainsi diviniser les crimes ?
En donner au public des préceptes pompeux,
Consacrer à l'amour des hymnes et des jeux ;
Sur la terre et le ciel lui donner la victoire,
Et charmés de nos fers, applaudir à sa gloire ?

Racine, lui aussi, a été coupable. Il a trop longtemps écouté
la voix funeste et trompeuse

Qui, pour mieux préparer son funeste poison,
Sait donner à l'erreur un faux air de raison :
Content que l'on affecte un dehors de sagesse,
Plonge insensiblement les cœurs dans la mollesse,
Et fait du fol amour de si charmants portraits,
Qu'on cesse d'éviter et de craindre ses traits.

Mais enfin il a

Du Démon reconnu l'artifice,

et le voilà qui s'épure, et qui, renonçant pour toujours à la
poésie profane, nous donne ses deux chefs-d'œuvre sacrés.

Tu voulus, dans les vers d'*Esther* et d'*Athalie*,
Donner un nouveau lustre à la scène avilie ;
Et par toi, dans Saint-Cyr, le théâtre ennobl
Offre du vrai sublime un modèle accompli.
On ne voit pas régner, dans ce nouveau tragique,
Tout le faux merveilleux de la vertu stoïque.
Tes héros ne sont pas de ces audacieux
Qui ravagent la terre, et menacent les cieux.
Ici, l'amour masqué d'une sage apparence,
Ne tend point en secret de piège à l'innocence.
De plus grands intérêts, de plus beaux sentiments,
N'excitent dans l'esprit que d'heureux mouvements.
On y voit, dès l'abord, s'emparer de la scène
Du véritable Dieu la grandeur souveraine.
De sa gloire invisible on voit la majesté ;
On y craint sa justice, on chérit sa bonté.
Mon âme, qui se sent de sa grandeur première,
Vole vers cet objet, s'y livre toute entière,
Et goûtant à longs traits l'aimable vérité,
Conçoit pour tout le reste une illustre fierté.
Mieux que dans les écrits du savant paganisme,
Tu m'y fais admirer le parfait héroïsme.

Et l'auteur continue en demandant au Théâtre de devenir « une école de vertu ». Plus de « mensonges séducteurs », de « pompeuses bagatelles ». Aux manifestations de l'amour profane, ne doit-on pas préférer la vertu et l'innocence !

Si de la belle Esther un Prince est enchanté,
C'est sa vertu qu'il vante et non pas sa beauté.
Rien du profane amour n'y ressent la licence ;
Tout respire en Esther la paix et l'innocence.

Comme prêtre de la religion catholique, Bardou se réjouit de trouver dans la nouvelle formule théâtrale de Racine une sorte d'enseignement public, qu'il compare à celui de la chaire et qu'il déclare plus efficace peut-être.

Quel plaisir d'écouter tes aimables acteurs,
Des plus hautes vertus nouveaux prédicateurs !
Des poèmes si beaux, chaque fois qu'on les joue,
Exercent sur nos cœurs les droits de Bourdaloue ;
Celui qui de son Dieu tendait à s'éloigner,
S'y peut, par le plaisir, doucement ramener.
Et quand, des saints écrits magnifique interprète,
Tu prends entre tes mains la harpe du prophète,
Est-il quelque démon, dans l'âme des méchants,
Qui puisse résister à des sons si touchants ?

Aux sujets que traitaient Corneille, Molière, Lulli, Pierre Bardou oppose l'étude « des volumes sacrés ».

Gardons-nous d'écouter d'amoureuses chimères,
D'honorer de nos pleurs des maux imaginaires,
Ou, s'il est à pleurer certaine volupté,
Pleurons des saints héros la mort, l'adversité.
Qu'on vienne, à ton exemple, en de savantes veilles,
Des volumes sacrés étaler les merveilles.
De Joseph, dans les fers, partageons les douleurs ;
Pour Jonathas mourant laissons couler nos pleurs.
Que du ferme Abraham l'auguste sacrifice
Prépare des dangers dont notre cœur frémit.
Allons avec Jephté soupiner à l'autel
Où sa fille innocente attend le coup mortel.
Dieu qui verra nos cœurs touchés par ces images,
Jusque dans nos plaisirs recevra nos hommages.

Et Pierre Bardou termine en félicitant Racine de sa « sage retraite. »

Aux arguments fort sérieux donnés par M. Gasté à l'appui de sa thèse, on serait tenté d'ajouter une considération toute morale mais non moins concluante. Au moment où Racine recevait l'épître sur la *Condamnation du Théâtre*, il se reprochait très amèrement les productions de sa muse profane. Il aura été frappé de l'analogie singulière qui existait entre ses propres sentiments et ceux qu'exprime Pierre Bardou avec une foi si vive. Cette communion d'idées a tout naturellement amené Racine à voir, le cas échéant, en Pierre Bardou un collaborateur possible des cantiques spirituels. Celui-ci n'avait-il pas, comme lui-même, l'esprit profondément imprégné de la connaissance de l'Écriture sainte ?

Tous deux étaient faits pour se comprendre ; mais rien ne prouve que Racine ait fait réellement appel à un concours auquel il a pu songer un instant, dans une heure de fatigue et de découragement bientôt surmontés. Il est donc infiniment probable que tout s'est borné, de sa part, à une simple intention non suivie d'effet.

MAURICE HENRIET.

1814

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE DE FRANCE

Défense de l'Yonne. — Siège de Sens

M. Joseph Perrin, Président de la Société archéologique de Sens, a fait la relation de la défense de l'Yonne et des sièges de Sens en 1814.

Bien que cette étude consciencieuse présente surtout un intérêt local, elle touche de si près aux événements de la campagne de France dont les principales batailles se sont livrées non loin de nous, qu'elle m'a paru mériter une attention particulière.

La grande armée avait été anéantie en Russie; par un effort suprême et au moyen d'une levée anticipée de conscrits, Napoléon avait relevé une dernière fois le prestige de ses armes par la campagne de Saxe, mais la bataille de Leipzig avait rendu stériles les victoires de Lutzen, de Bautzen et de Dresde, et les débris de son armée en déroute regagnaient péniblement le Rhin.

La coalition de l'Europe s'était reformée plus puissante que jamais : à la Russie, à l'Angleterre, à la Suède, à la Prusse, à l'Autriche, s'était jointe jusqu'à notre ancienne alliée la Bavière, et une armée d'un million de soldats massée sur nos frontières n'attendait qu'un ordre pour les inonder. Cependant, les princes alliés, réunis à Francfort, hésitaient, craignaient un retour offensif, et faisaient encore des ouvertures à l'Empereur qui refusait de les examiner

avec l'entêtement dans lequel il s'obstinait de plus en plus, malgré les avertissements d'une fortune devenue infidèle.

Les Princes décidèrent alors une campagne d'hiver, et l'invasion commença aussitôt : on touchait aux derniers jours de 1813.

L'armée anglo-hollandaise marche sur la Belgique, Blücher passe le Rhin à Coblenz, et l'armée austro-russe le franchit à Schaffouse.

Napoléon sent le danger : il sait que Paris est l'objectif des alliés, et il craint plutôt son soulèvement qu'il n'espère en sa résistance. Il va prendre le commandement de l'armée à Châlons-sur-Marne.

Toujours agresseur, il a toujours négligé les mesures défensives, et il n'a pour se couvrir que les lignes de la Seine et de la Marne, et c'est là que doivent se concentrer toutes ses opérations et porter tous ses coups.

Mais il peut être débordé et tourné par l'Yonne, car, de ce côté, il n'a pas plus d'armée à réunir que de places fortes ou de défenses à opposer. Il faut pourtant essayer de retarder, sinon d'empêcher, une jonction des armées alliées, et d'éviter un mouvement tournant. Il charge de cette mission le général Allix, un ancien Jacobin qui n'a pas voulu suivre sa fortune au 18 brumaire, qui s'est tenu et a été tenu depuis à l'écart; c'est lui qui, maintenant, emploie à la défense de l'empire expirant une énergie et des procédés qui rappellent ceux d'une autre époque.

Dans ce désarroi la même mission avait été donnée par le ministre de la guerre au général Pajol : il en résulta quelque confusion et quelques froissements entre les deux généraux, sans d'ailleurs amener des conséquences graves sur la suite des événements, le général Pajol restant plus spécialement chargé de surveiller et de défendre Montereau et ses abords.

Si le général Allix pouvait se faire illusion sur l'importance de son rôle et la gloire qu'il comptait acquérir, l'Empereur savait qu'il ne pouvait compter, de ce côté, que sur une simple diversion et, sous ce rapport, le but a été à peu près

atteint, grâce à la résistance de la ville de Sens devant laquelle l'armée du Prince de Wurtemberg fut forcée de s'arrêter pour en faire le siège et la prendre d'assaut.

C'est à ce moment que Napoléon, profitant de la faute des Alliés, se jetait successivement sur leurs corps disjoints, battait Blücher le 10 février à Champaubert, puis le 11 à Montmirail, culbutait le duc d'York sur Château-Thierry le 12, revenait battre Blücher le 14 à Vauchamp, pour tomber ensuite comme la foudre à Montereau le 18 sur le prince de Wurtemberg qui venait de s'emparer de Sens, et qui était rejeté sur cette ville dont il s'empara pour la deuxième fois.

Mais il était trop tard, l'armée autrichienne avait eu le temps par une retraite précipitée à marches forcées de se soustraire à Napoléon, qui la poursuivit en vain jusqu'à Troyes.

Pendant ce temps, Blücher, par une pointe hardie, ayant repris sa marche en avant, l'Empereur quitte Troyes le 27 février pour gagner en toute hâte la Marne et renouveler sa belle manœuvre en tombant successivement sur les corps disjoints des Alliés. Mais en vain reprend-il Soissons et Reims; malgré la victoire de Craonne, la surprise de Laon, puis la capitulation de Soissons ont ouvert la route de Paris. Napoléon retourne sur ses pas pour couper l'armée austro-russe, mais il est arrêté à Arcis-sur Aube par une armée de 100,000 hommes, qui a eu le temps de se reformer, et il n'a plus qu'à se replier sur les places de la Lorraine, ou à battre en retraite sur Fontainebleau : C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête. Arrivé à Troyes le 29 mars, il ne fait que traverser cette ville en toute hâte ainsi que Sens, suivi seulement d'une simple escorte, en se dirigeant précipitamment sur Paris où il espère arriver à temps sachant la capitale en état de résister à l'armée alliée : il n'en est plus qu'à quelques lieues et il est près d'y arriver lorsqu'il apprend que la Régente a quitté Paris, que le ministre de la guerre l'a suivie et que Marmont a capitulé sans défense. L'Empire a vécu.

JULES HENRIET.

EUGÈNE ROUYER

L'architecte à qui nous devons la réédification de l'Hôtel-Dieu de notre ville, Jean-Eugène Rouyer, est mort le 27 novembre dernier, à Paris, dans sa maison de la rue de Vaugirard, n° 344. Né à La Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Menehould, le 23 novembre 1827, il venait d'entrer dans sa soixante-quatorzième année.

Il m'a semblé, Messieurs et chers Collègues, que nous devons au moins un souvenir à cet artiste distingué que plusieurs d'entre nous ont pu connaître. Rappeler devant vous les diverses étapes de sa carrière, c'est en même temps donner acte de la bonté de son choix à la Commission des Hospices qui lui a confié l'important travail par lequel il est un peu des nôtres.

Les goûts et les aptitudes d'Eugène Rouyer le portèrent de bonne heure vers l'étude de l'architecture. Léger d'argent, mais résolu aux efforts, il vint à Paris en 1846, entra à l'atelier de Victor Baltard, et se fit inscrire à l'École des Beaux-Arts, où il se signala bientôt comme un élève d'avenir. Deux fois logiste, il obtint le prix Deschaumes et plusieurs des récompenses que fondent chaque année de généreux donateurs pour entretenir l'émulation des élèves.

En attendant les occasions de construire, toujours lentes à venir pour les jeunes architectes, Rouyer exposa des projets aux salons, se livra à des travaux d'érudition et publia sur l'époque de la Renaissance un ouvrage d'un haut intérêt. Il a relevé dans les appartements du Palais des Tuileries des dessins, des décorations qui sont devenus, après les catas-

trophes de 1871, un document inestimable. Il les a publiés sous le titre : *Les appartements privés de l'Impératrice aux Tuileries*.

Peu d'architectes ont pris part à un aussi grand nombre de concours. En 1864, il recevait la première prime pour la construction de l'Hôtel de la Préfecture à Lille. En 1873, il était classé second pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris; on lui doit aussi l'hospice communal de Boulogne-sur-Mer, etc.

Dès qu'il se sentit la force de passer de la théorie à la pratique, il tint à donner à son pays natal les prémises de son talent en dotant La Neuville-au-Pont d'un Hôtel de Ville qui est un bijou d'élégance et de distinction. Cette première œuvre l'avait fait avantageusement connaître de ses compatriotes. Son succès au concours des projets pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris où, comme nous l'avons dit, il fut classé second, le mit tout à fait en évidence. Il était tout naturel qu'au moment où la reconstruction de notre Hôtel-Dieu venait d'être décidée, M. Moulin, membre de la Commission des Hospices, et enfant de Sainte-Menehould, lui aussi, pensât à son jeune compatriote Rouyer. Il le proposa à ses collègues qui, devant d'aussi beaux états de services, n'élevèrent pas d'objections.

La première pierre de l'édifice fut bénie le 12 juin 1876 par M. l'archiprêtre Usson et, trois ans plus tard, le 19 juillet 1879, Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, vint inaugurer solennellement le nouvel hôpital.

En dépit des congratulations échangées au cours de la cérémonie, personne, au fond, n'était satisfait. L'entrepreneur s'était heurté, dès les fondations, à des difficultés imprévues. Il avait, de ce chef, dépassé de beaucoup ses prévisions. Pour contrebalancer les pertes subies de ce côté, il avait été à l'économie sur les lucarnes de la toiture, sur les perrons, sur les escaliers, et avait complètement passé sous silence le campanile qui, sur les plans de l'architecte, couronnait si élégamment l'édifice. Rouyer se plaignait qu'on

n'eût pas intégralement exécuté son projet; quant à la Commission, elle ne fut contente de personne. Elle prétendait s'en tenir à la lettre de son traité. Elle attaqua l'entrepreneur et, subsidiairement, l'architecte, qu'elle accusait de mollesse, sinon de connivence avec celui-là. M. Rouyer, dont la loyauté fut reconnue, fut mis hors de cause; mais l'entrepreneur fut condamné à certains travaux de réfection et, notamment, à donner satisfaction à la Commission sur la question du campanile. L'entrepreneur s'exécuta de mauvaise grâce et livra ce maigre clocheton, cette ferblanterie mesquine qui contraste d'une façon si piteuse avec l'ensemble du monument.

Mais déjà Eugène Rouyer avait chassé de son esprit ces vilains souvenirs, tout entier désormais à la nouvelle tâche qui devait consacrer sa réputation. Je veux parler de la mairie du 10^e arrondissement de Paris, rue du Faubourg Saint-Martin.

Il traita ce monument dans ce style de la Renaissance où il était passé maître et la croix de la Légion d'honneur vint, en 1896, sanctionner le concert d'éloges qui accueillit cette œuvre remarquable.

Rouyer était, depuis plusieurs années déjà, officier de l'Instruction publique. Médaillé aux Expositions de 1869 et 1870, il a été plusieurs fois membre du jury du Salon. C'était un homme modeste autant que laborieux, aimé de ses confrères et d'une grande sûreté de relations.

Dans la carrière si difficile de l'architecture qui ne récompense pas toujours les longs efforts qu'elle impose, Eugène Rouyer a été encore un privilégié, puisqu'il a eu la fortune rare de réaliser son rêve d'artiste, en élevant dans le style qu'il aimait, ce monument si délicatement ouvré que tout le monde déclare un des plus réussis du Paris moderne.

FRÉDÉRIC HENRIET.

NOTE SUR L'INHUMATION DE RACINE A PORT-ROYAL

Dans l'acte de décès de Racine, rédigé sur les registres de la paroisse Saint-Sulpice, aujourd'hui détruits, on lisait : « Le vingt-unième jour d'avril 1699 a été fait le convoi et transport à l'église de Port-Royal des Champs de Messire Jean-Baptiste Racine, etc... ». Louis Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père (1), dit : « Son corps, qui fut d'abord porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et mis en dépôt pendant la nuit dans le chœur de cette église, fut transporté le jour suivant (c'est-à-dire le 22 avril), à Port-Royal, où les deux prêtres de Saint-Sulpice qui l'accompagnèrent le présentèrent avec les cérémonies et les compliments ordinaires. » Le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, p. 576, et le *Dictionnaire de Moréri* indiquent une troisième date : « Le 22, lendemain de la mort de Racine, son corps fut mis en dépôt dans le chœur de Saint-Sulpice, et la nuit suivante porté à Port-Royal, où il fut enterré le 23. » Il en est de même de l'*Histoire du Théâtre français* des frères Parfait (tome X, p. 204, de l'édition de 1747), et d'une édition des *Œuvres de M. Despréaux*, Paris, Veuve Alix, in-4°.

On pouvait hésiter, comme le fait M. P. Mesnard (2), entre ces affirmations contradictoires (21, 22 ou 23 avril), surtout entre les énonciations d'un acte régulier de paroisse et le récit du propre fils du célèbre défunt. Une découpe de

(1) Les Grands écrivains de la France; Racine. Paris, Hachette, nouvelle édition, tome I, p. 353.

(2) Eodem, p. 167.

journal, déjà jaunie par le temps, m'a été communiquée récemment; elle fixe définitivement ce petit point d'histoire, et mérite peut-être à ce titre être signalée à la Société. C'est bien le 22 avril, comme l'avait dit Louis Racine, qu'eut lieu l'inhumation à Port-Royal.

D'assez longues recherches, entreprises à la suite de cette communication, m'ont permis de retrouver, dans le journal *La Paix*, du 18 juin 1892, un article intitulé : *Les descendants de Jean Racine*, signé des initiales H. F. L'auteur avait sous les yeux un dossier qui lui avait été communiqué par un certain M. Gustave Daumas, petit-fils d'un sieur André Dumez, descendant de Marie-Catherine Racine, l'aînée des filles du poète. Parmi les pièces de ce dossier volumineux, figurait un document inédit jusque-là, l'extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Port-Royal des Champs, se rapportant à l'ensevelissement de Racine. Ce registre, déposé aux archives de l'état civil au Palais de justice de Paris, a été incendié en 1871. La copie qui subsiste est ainsi conçue :

« Ce 22 avril 1699, fut apporté de l'Eglise paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, en celle de cette Abbaye de Port-Royal-des-Champs, le corps de Messire Jean-Baptiste Racine, conseiller secrétaire du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, décédé à Paris le 21 du même mois. Lequel fut présenté par Messire Bailli, docteur de Sorbonne, envoyé par M. le curé de Saint-Sulpice. Et a été inhumé aujourd'hui dans le cimelière du dehors de cette Abbaye par Messire Nicolas Eustace, directeur des religieuses, assisté de Messire Hardouin Bellier, prêtre, Jacques Lenoir, chanoine de Notre-Dame de Paris, Jean Billi et Guillaume Marigner, prêtres, et de plusieurs autres personnes.

« Signé : Hardouin Belier, Marigner, prêtre,
Vuillard, Racine, N. Eustace, Morambert de Riberpré, J. Billy,
Lenoir. »



Parmi les signatures apposées au bas de cet acte, on remarque celle de Jean-Baptiste Racine, puis celles des deux témoins déclarants du décès, ainsi désignés dans l'acte de la paroisse Saint-Sulpice : « Maître Claude-Pierre Colin de Moramber, seigneur de Riberpré, avocat en Parlement, gendre du défunt, et maître Germain Willard, bourgeois de Paris, ami dudit défunt. » C'était bien, en cette triste cérémonie, entre le fils aîné et le gendre de Racine, la place de son digne ami Vuillard ou Willard, qui l'avait assisté dans ses derniers moments et qui s'intéressa toujours comme un père aux jeunes orphelins.

Du même âge que Racine, son ancien voisin de la rue des Maçons, Willard était un lettré doublé d'un saint homme. Pendant plus de vingt quatre ans secrétaire de M. Le Roi, abbé de Haute-Fontaine (1), ami de M. de Tillemont, du Père Quesnel, de M. de Préfontaine, Willard écrivait de la chambre mortuaire du poète tragique, le mardi 21 avril 1699, à M. de Préfontaine (2) une lettre touchante (3) dans laquelle il annonçait son intention d'accompagner la dépouille de son fidèle ami jusqu'à Port-Royal. « Au bout de quarante-cinq jours d'une patience très exemplaire, Dieu nous l'a ôté ce matin entre trois et quatre. Nous l'allons porter à Saint-Sulpice. Il y sera en dépôt cette nuit. Demain il sera transporté à Port-Royal-des-Champs, où il a prié la maison de lui accorder la sépulture aux pieds de M. Hamon, dans le cimetière, quoiqu'il se soit rendu indigne, dit-il dans un acte olographe fait exprès pour cet article (4), qu'on lui accordât

(1) Voir Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome X, p. 362.

(2) M. de Préfontaine, frère de l'abbé Le Roi, ancien secrétaire des commandements de M^{lle} de Montpensier, était, au moment où il recevait la lettre de Willard, retiré du monde dans sa terre de Fresnes, dans le Vendômois.

(3) Voir la lettre du 21 avril à la page 339 du tome VII de l'édition Hachette.

(4) Voir le testament de Racine du 10 octobre 1698, p. 370 du tome VII.

cette grâce, après sa vie scandaleuse et le peu de profit qu'il avait fait de l'excellente éducation qu'il avait reçue dans la maison de Port-Royal. Le Roi a eu la bonté de donner son agrément sur ce point. Je laisserai ce mot pour vous être envoyé jeudi, car je ne serai revenu que le soir de Port-Royal, où la famille a souhaité que j'accompagnasse le fils aîné de mon cher ami. »

Quelques jours après, le 14 mai, Willard écrit de nouveau à M. de Préfontaine (1). Pas plus que Jean-Baptiste Racine, il n'a pu assister à la remise du cadavre de Racine à l'abbaye, ce qui ne les a empêchés ni l'un ni l'autre de signer le procès-verbal de cette remise. « Je n'étais arrivé là, dit-il, qu'environ une heure après le corps, avec le fils, qui avait eu à s'arrêter à Versailles. » Mais il en donne, de seconde main, les détails suivants, en parfaite conformité avec la très brève relation officielle dont ils forment une sorte de commentaire. « Je les tire (ces détails) d'une lettre que m'a écrite une personne qui se trouva au petit discours que fit l'ecclésiastique de Saint-Sulpice qui avait accompagné le corps, et qui le présenta, et à la réponse que fit le confesseur de la maison, nommé M. Eustace (2). Le discours ne fut guère qu'un lieu commun un peu approprié au sujet; mais la réponse y fut toute propre, et mérite d'être retenue. M. Eustace dit donc au sulpicien qu'il avait oui avec édification ce qu'il venait de dire de l'illustre défunt avec justice; que c'était avec quelque justice aussi qu'il avait souhaité d'être enterré dans la maison où il avait reçu les premières semences de la religion et de la vérité, qu'il avait aimées. Il y ajouta quelques mots sur la tempête qui s'était élevée contre la maison et qui avait

(1) Voir la lettre du 14 mai à la page 343 du tome VII de l'édition Hachette.

(2) Nicolas Eustace, ancien curé de Fresnes, dans le diocèse de Rouen, fut confesseur des religieuses de Port-Royal, de 1683 à la fin de 1705. Il mourut à l'abbaye d'Orval le 15 mai 1716. (Edition Hachette, tome VII, p. 343).

obligé des personnes qui s'y étaient retirées à s'en séparer; que pour le défunt, les ronces et les épines avaient étouffé pendant un temps ces précieuses semences que son cœur y avait reçues; mais que comme on avait lieu d'avoir une humble créance qu'il était une de ces heureuses plantes que le Père céleste a plantées lui-même pour ne souffrir jamais qu'elles fussent entièrement déracinées, elle avait repris vigueur et avait porté son fruit en son temps. Il fit valoir sa piété, sa patience dans sa longue maladie, son amitié pour la maison, la reconnaissance de la maison pour lui. Il lui avait, en effet, rendu des services très essentiels. ».



Le procès-verbal rédigé à Port-Royal, en même temps qu'il confirme la date de la cérémonie funèbre du mercredi 22 avril 1699, donne à l'illustre défunt, comme d'ailleurs l'acte de décès, les prénoms de Jean-Baptiste. C'est une erreur qui se trouve reproduite dans son acte de mariage, dans son contrat de mariage et dans l'acte de baptême de son fils aîné. Il est d'ailleurs facile de la rectifier en se reportant à l'acte de baptême du poète. C'est son fils aîné qui portait les prénoms de Jean-Baptiste. Quant à lui, il n'avait que le prénom de Jean, comme son père et son grand-père, tous deux contrôleurs du grenier à sel de La Ferté-Milon, comme son bisaïeul, mort en 1593, « receveur pour le Roi, notre sire, et la Reine, tant du domaine et duché de Valois, que des greniers à sel de La Ferté-Milon et Crespy-en-Valois », comme son quadrisaïeul enfin, qui était notaire à La Ferté-Milon en 1508.

MAURICE HENRIET.

Note sur l'Ermitage et l'Ermité de Neuilly-Saint-Front

Tous les historiens qui se sont occupés de notre petite ville n'ont pas manqué de relater, comme une de ses plus curieuses antiquités, sa petite chapelle des Bruyères ou de Saint-Front, fondée par Jeanne d'Evreux, veuve du roi Charles le Bel, en 1344, sous l'approbation du pape Clément VII dont la charte de fondation nous est conservée, pour y perpétuer le culte de Saint-Front, et en souvenir du miracle de ce saint, que la tradition rapportait à cet endroit.

D'après une ancienne légende, Saint Front, en tournée apostolique dans nos contrées, aurait mis à mort en ce lieu un énorme dragon qui dévorait les enfants, et aurait ensuite, comme action de grâce, célébré la messe sur le fameux grès qui s'y trouve, avec l'aide d'une colombe envoyée du ciel, qui lui aurait apporté le pain et le vin nécessaires à son sacrifice.

Je ne connais guère d'auteurs qui se soient occupés de l'Ermité de cette chapelle, qui habitait une maison ou cellule, qui existe encore tout à côté de la chapelle. Ce logement en était en quelque sorte la succursale ou annexe, et les fonctions de l'Ermité s'expliquent très bien à cause de nombreux pèlerins que le culte de Saint-Front attirait, dès le Moyen-Age, à cette chapelle devenue célèbre dans toute la contrée. Ces pèlerins, dont la plupart des femmes, y amenaient leurs petits enfants et après leurs dévotions les faisaient boire à une source, dite de Saint-Front, située non loin de là, laquelle était par sa vertu, sous les mérites et l'invocation du saint,

le complément du pèlerinage, et avait la propriété de donner la santé aux enfants et de les faire marcher seuls.

Ce pèlerinage du reste, quoique moins fréquenté qu'autrefois, existe toujours et chaque année, à la fête de Saint-Front, vers la fin de juin et à son octave, de nombreuses mères de famille y amènent encore leurs petits enfants, y entendent les offices, et ne manquent pas de les mener boire à la célèbre source qu'un nouveau propriétaire vient de transformer, et qui coule toujours en abondance.

La coutume antique de crier aux enchères le baton de Saint-Front s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et les dames chrétiennes de la localité y vont porter leur offrande, en livres de cire, cherchant à l'envi le mérite pieux et ardent de devenir adjudicataire du célèbre baton, tout en contribuant aux frais du culte de la chapelle.

N'est-ce pas une coutume qui donne une saveur toute originale au pays, et qui nous a conservé un souvenir vivant du culte de nos ancêtres ?!...

A titre de curiosité sur ce sujet, voici la copie d'un vieux titre sur parchemin que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans de vieux papiers, lequel contient la nomination d'un Ermite à cette chapelle. Il est daté du 24 juin 1662, pour les épreuves ou le noviciat, et du 4 juin 1665, pour la nomination définitive.

Je lui conserve son style et son orthographe.

Extrait tiré à son original, trouvé au Greffe de la Chatellenie et Prévosté de Nully-Saint-Front :

« Nous soussigné, curé de l'église Saint Front et de Saint Remy du Mont, prévost, officiers et habitans dudit Nully, paroissiens destiltes églises, permettons à Claude Simon, jeune garson âgé de vingt ans ou environ, de se retirer et demeurer avecq frère Nicolas Le Long, l'Ermite en la cellule quy est attenant de la chapelle Saint Front des Bruières, dudit Nully, sans que la présente permission puisse tirer a conséquence a ladvenir pour autres.

« En foy de quoy nous avons signés ce jouruy vingtz quatrième de septembre mil six cent soixante et deux, ainsy signé, Dombra, curé et doyen de laditte église Saint Front, pour la portion du Chateau, Desmoulins, curé pour la portion de la fontaine, David, prieur de l'église Saint Remy du Mont, dudit Nully, Vincent, procureur du roy, et Chéron, prévost dudit Nully. G.

« Et le quatrième jour du mois de juin, mil six cent soixante et cinq, jour et feste du Saint Sacrement issue des vespres, les currez, officiers marguilliers saindicq et habitans de la paroisse de Saint Front de Nully, ont reslevez le consentement cy dessus, et dabondant, déclarant quils consentent que le nommé Claude Simon, quy se retire avecq frère Nicolas Le Long, lermite, en la cellule de Bruières, continue sa résidence et quil jouisse, conjointement avec ledit Le Long du jardin tenant au cimetiére de la chaspelle des Bruières dépendant de la communauté, sans que le présent consentement puisse tirer a conséquence auxdits habitans a lavenir ny que lesdits Le Long et Simon puisse disposer dudit jardin quy que ce soit, ains laisser le tout à la disposition desdits habitans comme estant et dépendant de leur ville et communauté ne voulant empêcher que ledit Simon se retire pardevers Monseigneur Lesveque de Soissons pour avoir permission de porter l'habit d'hermitte, comme fait ledit Le Long duquel consentement ci-dessus.

« Nous Henry Chéron prévost et juge ordinaire civil et criminel, commissaire enquesteur et examinateur en la chastellenie et prévosté dudit Nully du consentement du procureur du Roy, avons donné acte ausdits Le Long et Simon, pour leurs servir ce que de raison et ausdits habitans les jours et an susdits, ainsy signé Dombra curé et doyen, poyer aussy curé, Cornu, Herbelin, Vit, Evrard, Dremont, sindicqs, Marchand, Herbelin Regnault, Vincent procureur du Roy, et Chéron prévost et juge. « Signé : CHÉRON ».

P.-S. — Par suite de son pèlerinage devenu célèbre dans

la contrée, le culte de Saint-Front s'étant répandu et popularisé, il en fut composé un office spécial pour les fidèles du diocèse. J'en possède un exemplaire imprimé à Soissons, par Petri Nicolas Waroquier en 1757.

DOYEN Aîné.

TESTAMENT DU DUC D'ALENÇON

Seigneur de Château-Thierry, etc.

1584

Notre Société s'est déjà beaucoup occupée du duc d'Alençon, frère d'Henri III et seigneur de Château-Thierry. J'en ai entretenu nos Collègues en 1872 et en 1884, et M. Ch. Léguillette a rapporté le procès-verbal authentique de son autopsie (1885). Si le personnage n'est pas très intéressant par lui-même, il a tenu une place assez importante dans notre pays pour que son nom figure dans nos Annales.

« Le dimanche, 10 juin (1584), sur le midy, dit l'*Estoile* (1), Monsieur, frère du Roi, mourut au chasteau de Chasteau-Thierry, d'un flux de sang accompagné de fièvre lente qui l'avoit petit à petit atténué et rendu sec et éthique : il disoit que depuis qu'il avoit esté voir le Roy à Caresme-prenant, il n'avoit pas porté de santé et que ceste veue avec la bonne chère qu'on lui avoit fait faire à Paris luy coustait bien cher, ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et appréhensions. Il n'avoit que trente ans. »

L'autopsie a été faite le 11 juin. Le duc d'Alençon n'est pas mort empoisonné, comme on le disoit, mais il a succombé à une maladie des organes pulmonaires.

Deux jours avant sa mort, le duc d'Alençon adressa au roi

(1) *L'Estoile*, journal de Henri III, t. I, p. 419.

Henri III, son frère, son testament que nous rapportons ici, d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale (fonds français, 3974 f° 32, et 3289 f° 82). Le manuscrit 3289 est la copie du manuscrit 3974, avec quelques légères modifications sans importance. Le même testament est reproduit dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 601.

« Ce jourd'huy, huictiesme jour de juin mil cinq cens quatre vingt quatre, en la ville et en mon chasteau de Chasteau-Thierry, me sentant affoibli et estre ma fin proche, pour la longue maladie dont jay esté detenu, Je François fils et frère de Roy ay taict et nommé de ma bouche mon testament et codicille et dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit.

« Et premièrement je recommande mon ame à Dieu en la grace et miséricorde du quel toute mon esperance consiste, le suppliant me vouloir pardonner les pechez que je crois m'estre remis, par la mort et passion de Jésus-Christ.

« Quand mon ame sera séparée de mon corps je desire que les obseques et funerailles soient faictes selon la volonté du Roy.

« Lun des plus grands regrets que jay, Monseigneur, est de vous avoir irrité et desplu par mes actions et entreprises. Combien que le desir de mettre en repos vostre royaume et l'asseurer contre l'estranger plusost que aucune autre ambition particuliere en soit la principale cause. Je vous veux supplier me vouloir pardonner comme je vous en ai requis la dernière fois que j'eus le bien de vous voir, ce que je m'asseure que vous ferez par vostre bonté.

« Je suis nay vostre frère et vostre subject. Jay possédé un appanage par vostre concession et liberalité tres beau et tres grand, Vcus avez augmenté mes moyens par vos bienfaicts et qui plus est vous m'avez permis de m'ayder du fond de mon domaine et en asseurer une partie de mes creanciers.

« Jay esté assisté gratuitement de plusieurs seigneurs et gentilhommes vos subiects dont la plus part se sont incommodez et appauvris et quasi du tout ruinez à mon service.

« Mes serviteurs m'ont bien et loialement servy chacun en sa charge et nay eu le loisir ny moyen de les recompenser comme je desirois et comme la raison le vouloit mesmes la plus part n'ont esté payez de leurs gaiges

« Je dois environ trois cent mille escus tant aux estrangers que à plusieurs particuliers de vostre Royaume et emporte en mon tombeau toute leur substance, leurs pleurs et gemissemens sans que j'aye eu le moyen de m'en descharger envers Dieu et les hommes, sy par vostre pitié et compassion vous ne daignez faire tant d'honneur a celuy qui fust vostre frère de naissance et enfant d'obligation que d'accepter la pauvre misérable et désolée succession.

« Je vous supplie et sy besoin est d'induire en cet endroit Madame et mere qu'il vous plaise interceder pour moy envers elle autant que elle a toujours esté ma bonne mere et que elle veuille donner à coup usant de sa faveur et support a ces dernieres requestes et supplications que je fais au Roy.

« Je ne veux et ne puis, Monseigneur, vous donner que ce qui est desia vostre mais bien vous faire sil vous plaist heriter du regret et ennuy que je porte à cause du mauvais estat ou je laisse mes domestiques, je vous supplie, Monseigneur, que la memoire d'un si grand deshonneur et blasme ne me demeure d'avoir ruiné mes pauvres et affectionnés serviteurs que par bonté je vous demande de vouloir recompenser n'étant pas à mon grand regret en mon pouvoir de le faire.

« Je vous demande que les dons qu'il vous a pleu me faire et dont j'estois prest et sur le point de retirer de la commodité en mes affaires soient continuez en mon nom et employez pour partie de ce que dessus.

« Je vous supplie aussy que trois années de mon revenu compris celle-cy soient employées au mesme effect c'est-à-dire à acquitter mes dettes et payement des gaiges de mes serviteurs auxquels vous plaira les continuer ces deux années suivantes.

« Je vous supplieray très humblement de vouloir deschar-

ger mesdits serviteurs des emprunts qu'ils ont faits pour me secourir et assister à mes urgentes et pressées affaires afin que cy après ils n'en puissent estre inquietez ni molestez, en quelque façon que ce soit.

« Et qu'il vous plaise conserver à mesdits serviteurs les dons que je leur ay faits qu'ils montreront avoir obtenus de moy et qu'ils puissent jouir des mesmes privileges qu'ils avoient accoustume leur vie durant.

« Et pour la dernière demande que je vous faits je vous supplieray qu'il vous plaise avoir mesdits serviteurs en recommandation les appuyant de vostre autorité faveur et bienfaits et spécialement les sieurs De Fervaques, La Rochepot et Guinsé (1) de la fidélité et loiauté desquels je sauray répondre devant Dieu et devant vous pour en avoir fait l'espreuve en tant de sortes que je ne saurais rendre autre tesmoignage vous suppliant que sy peu que je leur ay donné leur soit conservé avec accroissement mesme de vos bienfaits et liberalitez.

« Votre Maiesté ne pourroit être incommodée en ceste petite requeste, petite disie (dis-je) pour vostre consideration mais grande pour descharger et acquitter ma conscience. Plusieurs princes moindres que vous n'estes ont plus despensé aux obseques et sepultures de leurs amis ou subiects, je ne voudrais plus grande despense et ne desire aussy plus magnifique tombeau que de vivre dedans le cœur de mes serviteurs que vous rendrez s'il vous plaist à ma priere par vostre bonté moins malheureux.

« Sy j'avois des Royaumes à moy, ils seroient tous à vous et vous les donnerois par ce mien testament, et non à autre. Mais la nature, ma naissance et mon affection vous constituent mon heritier universel sans que je le die ny le declare, mais il ne me reste de mes penibles entreprises presque rien

(1) C'étaient des Chambellans; leurs gages étaient de 600 livres. Un manuscrit a mis d'Aurilly au lieu de La Rochepot.

qui peust estre appelé don et liberalité quy ne me soit venu et acquis par vostre moyen.

« Les Pays Bas m'ont faict achepter bien chèrement le nom de duc et de comte lesquels ils me doivent encore, et sy j'ay quelque pouvoir en leur endroit je les prie de transférer tout à vostre personne, à qui pareillement et à vos successeurs je laisse et donne tous les droicts et prétentions que je puis avoir pour ce regard, en vertu des traitez solennels que j'ay faicts avec eux.

« Et d'autant que Cambray peut à cest estat servir comme d'un boulevard à la France acquis et gaigné par les moyens que vous m'avez donnés et que je demeure obligé à la defense des citoyens quy avec tant d'affection et fidelité se sont jettez entre mes bras, je vous supplie au nom de Dieu, mon Seigneur, de vouloir accepter ce que j'ay de droict et d'autorité en cette place et d'empescher l'oppression et desolation d'un sy bon peuple.

« Faict le jour et an que dessus.

Signé : « François fils et frère de Roy. »

Et plus bas :

« La Fin. »

Le corps embaumé fut mis dans un cercueil de plomb et porté à Paris, d'où il fut transféré le lundi 25 juin 1584 à Saint-Denis, à huit heures du matin, où il fut inhumé dans la chapelle des Valois.

Le jeudi 17 octobre 1793, à la violation des tombes royales et princières, le corps du duc d'Alençon fut exhumé et subit le sort de ceux qui reposaient dans les caveaux de Saint-Denis. Sur son cercueil, il n'y avait pour toute inscription que la date : *Le dixième juin mil cinq cent octanto quatre* (1).



(1) D'Heilly. *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis en 1793*, p. 68, 110.

Les dépenses de la maison du duc d'Alençon étaient considérables. En 1576, les gages de tout le personnel s'élevaient à 263,710 livres (1). Les médecins, chirurgiens, apothicaires et barbiers entraient pour une part assez minime dans les dépenses. Il y avait seize médecins, dont le premier touchait 600 livres; onze chirurgiens, touchant chacun 180 livres; un apothicaire, aux appointements de 400 livres; six barbiers, touchant également 180 livres; en tout, 5,010 livres.

D^r A. CORLIEU.

(1) Nevers, Mémoires, t. I.

DISCOURS DE M. DE LA CHAPELLE SUR RACINE

à l'Académie Française (1699)

Lors de la représentation de gala offerte par la Comédie Française le 21 avril 1899 à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Jean Racine, M. Mounet-Sully a lu le discours de réception prononcé, le 27 juin 1699, à l'Académie Française par Valincourt qui succédait dans la docte assemblée à notre grand poète tragique. Ce morceau, tendu et solennel, selon la pratique du genre, est devenu une rareté bibliographique et, à ce titre, nous l'avons donné *in extenso* dans le compte rendu des fêtes raciniennes.

Déjà, à cette époque, nous désirions compléter notre communication en publiant la réponse adressée au récipiendaire par le Directeur de l'Académie, M. de La Chapelle. La chose n'était pas aussi aisée que nous le pensions. Longtemps, nous avons cherché sans résultat le texte de cette harangue. Était-il donc perdu, et fallait-il nous contenter sur ce point des quelques lignes que lui consacre l'ami de Racine, Willart ou Wuillart, bourgeois de Paris, dans une lettre datée du 9 juillet 1699, où nous lisons : « Le discours que M. de Valincourt a fait le jour de sa réception à l'Académie Française en la place de M. Racine est très beau... La réponse du directeur de l'Académie au compliment de M. de Valincourt est belle aussi. M. de La Chapelle, receveur des finances à La Rochelle, est ce directeur. Il parle dignement et de M. Racine et de M. de Valincourt, son suc-

cesseur non seulement pour l'Académie, mais pour « *l'Histoire du Roi.* »

Sainte-Beuve reproduit dans ses *Nouveaux Lundis* (t. X, p 383) cette lettre tirée de papiers manuscrits de Port-Royal. Le maître-critique ajoute : « La Chapelle ne parla pas mal et dit même des choses assez neuves et très à propos à cette date de 1699, fin d'un siècle, sur les heures de perfection et de décadence littéraire pour les nations. » Ces simples lignes prouvent bien que Sainte-Beuve avait lu le discours de La Chapelle. Donc il existait quelque part. Après bien des pas et démarches, nous trouvâmes ce discours dans la bibliothèque privée de l'Institut où nous en prîmes copie (1), et aussi dans l'édition des œuvres complètes de La Chapelle que nous aurions dû consulter tout d'abord ; mais qui s'avise aujourd'hui des œuvres de La Chapelle ? Cette harangue était si bien cachée là que nous n'aurions jamais songé à l'y chercher si le désir de vous dire ce qu'était La Chapelle et de vous faire connaître ses titres académiques ne nous avait obligé à nous enquérir de l'homme et de ses ouvrages :

Né à Bourges en 1655, Jean de La Chapelle, seigneur de Saint-Port, conseiller du roi, fut receveur général des finances de La Rochelle, puis secrétaire des commandements de leurs Altesses sérénissimes le Prince de Conti et le Prince de La Roche-sur-Yon, son frère (2). Il sut allier la science des finances et de la politique avec le goût des lettres et de la poésie.

(1) Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie Française avec plusieurs discours qui ont été prononcés à l'Académie en différentes occasions, pages 163 à 180. (Paris. J.-B. Coignard, 1699, in-12.)

(2) Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et François-Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, étaient tous deux fils de Armand de Bourbon, prince de Conti, et neveux du Grand Condé. A la mort de l'aîné, survenue le 9 novembre 1685, le cadet prit à son tour le titre de prince de Conti. Il mourut lui-même le 21 février 1709. Il était célèbre par son esprit.

Chargé par Louis XIV d'une mission en Suisse, il tira parti des connaissances qu'il acquit dans cet emploi pour composer son principal ouvrage : *Lettre d'un Suisse à un Français, où l'on voit les véritables intérêts des princes et des nations de l'Europe qui sont en guerre, etc.* . . . *Écrites à l'occasion de la guerre de 1700*. Paris, 8 vol. in-12, 1704.

Il est l'auteur de deux romans : *Les amours de Catulle*, Amsterdam, Daniel Elzévier, 1680, in-12, et *Les amours de Tibulle*, 1723, dans lesquels il inséra quelques mauvaises traductions des deux poètes latins. Enfin on lui doit une comédie et quatre tragédies : *Les carrosses d'Orléans* (1), *Zaïde* (2), *Cléopâtre* (3), *Téléphonte* (4) et *Ajax* (5). Les quatre premières

(1) *Les Carrosses d'Orléans*, comédie en un acte et en prose, représentée à la suite de la tragédie de Bérénice, par la troupe de Guénégaud, le vendredi 9 août 1680, c'est-à-dire quelques jours avant que Louis XIV ait fait donner par le duc de Créquy l'ordre aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et à ceux du théâtre Guénégaud de se réunir sous le nom de *Troupe du Roi* (18 août 1680).

Cette même comédie des *Carrosses d'Orléans* fut encore représentée le 25 août, jour où, pour la première fois, les deux troupes se confondirent en exécution des ordres du 18 août. A cette date, la pièce de M. de La Chapelle accompagnait sur l'affiche la tragédie de *Phèdre*. (Voir le registre de Lagrange imprimé à Paris, chez Ribou, in-12 1681.)

(2) *Zaïde*, tragédie, représentée le dimanche 26 janvier 1681. (Imprimée chez Ribou, Paris, in-12, 1681.)

(3) *Cléopâtre*, tragédie, représentée le vendredi 12 décembre 1681. (Imprimée à Paris, Ribou, in-12, 1682). « Cette tragédie est restée au Théâtre », dit le *Dictionnaire des Théâtres de Paris*, Paris, Rozet 1767. Dans cette tragédie, le personnage d'Antoine était tenu par l'acteur Baron, que La Chapelle aimait beaucoup et auquel il réservait toujours des rôles qui le mettaient en relief. On raconte que Dauvilliers, jaloux du succès de son camarade, à la neuvième scène du quatrième acte, eut l'infamie de présenter à Baron une épée véritable, que l'acteur sans méfiance faillit s'enfoncer dans la poitrine. Il faut ajouter, d'ailleurs, à la décharge de Dauvilliers, qu'il fut atteint de folie peu de temps après cet incident. (Du Casse, *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, tome I, p. 221, Paris, Dentu, 1864, et Victor Fournel, *Curiosités théâtrales*, p. 223, Paris, Garnier frères, 1878.)

(4) *Téléphonte*, tragédie, représentée le samedi 26 décembre 1682. (Imprimée à Paris, Ribou, in-12, 1683.)

(5) *Ajax*, tragédie, représentée le mercredi 27 décembre 1685; n'a jamais été imprimée.

pièces, publiées d'abord séparément au lendemain de leur représentation, ont été ensuite réunies aux *Amours de Catulle* et imprimées à nouveau en deux volumes in-12 en 1700, chez Jean Anisson, à Paris. Elles ont eu dans le courant du XVIII^e siècle, les honneurs d'une réimpression dans le tome X du recueil intitulé : *Théâtre Français*, in-12, 12 volumes, Paris, 1737, par la Compagnie des Libraires.

« L'auteur, dit M. A. Du Casse dans son *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, tome I, p. 221 (Paris, Dentu, 1864), ne se posa pas en rival de Racine, mais il chercha à l'imiter. Il fut de son école. Ses pièces, bien qu'elles soient fort au-dessous de leur modèle, eurent pourtant quelques succès, car elles n'étaient pas sans valeur. » Il faut d'ailleurs faire entrer en ligne de compte dans les causes de ces succès, le talent de l'acteur Baron, qui créait le principal personnage des tragédies de La Chapelle, et aussi la protection de la duchesse de Bouillon.

Alors arbitre souverain des modes littéraires,

La Mère des Amours et la Reine des Grâces,

comme l'appelait La Fontaine (1), avait réuni autour d'elle une cour de beaux esprits qui n'avaient pas tous, tant s'en faut, la valeur du Bonhomme, et où Boyer, Pradon, Benserade et Segrais se rencontraient avec Molière et le vieux Corneille. Le jugement de la jolie duchesse était loin d'être infaillible, puisque c'est dans son hôtel et sous ses auspices que se trama, en 1677, la cabale qui déclarait la Phèdre de Pradon supérieure à celle de Racine; M^{me} de Bouillon n'en était pas moins, selon l'expression de Saint-Simon (2) « un tribunal avec lequel il fallait compter », et cela suffisait pour assurer à La Chapelle, l'un de ses familiers, une certaine notoriété.

Reçu en 1688 à l'Académie française à la place de Fure-

(1) Lettre à la duchesse de Bouillon, juin 1671.

(2) Mémoires, tome XI, p. 109.

tière et réduit, comme il le dit dans son discours, « à déplorer les égarements de son prédécesseur, au lieu de donner des louanges à son mérite et des fleurs à sa mémoire », La Chapelle en était le doyen lorsqu'il mourut à Paris le samedi 29 mai 1723. Pendant sa longue existence d'académicien, outre sa réponse à Valincourt, il eut encore, en sa qualité de directeur, à recevoir l'abbé Bernardin de Saint-Pierre en 1695 et le maréchal de Villars le 23 juin 1714.

Ceci dit, arrivons au discours du 27 juin 1699.

M. de La Chapelle s'est exprimé en ces termes :

« MONSIEUR,

« Je vois déjà, je lis dans les yeux de ceux qui nous écoutent, qu'ils ne me demandent point raison du choix que nous avons fait de vous pour remplir dans ce Tribunal des Lettres la place qu'occupait si dignement M. Racine.

« Ce n'est pas qu'ils aient été séduits par le glorieux suffrage qui a précédé les nôtres en votre faveur; notre Auguste Protecteur, il est vrai, a daigné nous éclairer dans ces jours d'affliction, il vous a montré à nous; et en vous choisissant lui-même pour travailler à son histoire, il a semblé nous dire de vous choisir aussi pour travailler avec nous à ramasser et à polir les termes et les expressions dont cet ouvrage, l'abrégé de tant de merveilles, sera composé (1).

« Ce nouveau titre éclatant avec lequel vous vous êtes présenté ici n'a été ignoré de personne; et vos auditeurs rendus plus attentifs en étaient aussi bien instruits que nous-mêmes.

« Cependant, n'en doutez point, lorsqu'ils sont venus pour vous entendre, ils s'interrogeaient, ils se demandaient où on trouverait un autre génie sublime comme celui que nous venons de perdre? Un autre, qui, comme lui, maître des es-

(1) Allusion assez obscure aux travaux de l'Académie sur le dictionnaire.

prits et des volontés par le charme de la parole et l'art d'écrire, saurait produire ces enchantements, ces ravissements des âmes? Saurait émouvoir, séduire, agiter les cœurs? Les remplir à son gré de terreur ou de compassion? Et comme lui faire couler des pleurs véritables sur de feintes afflictions? Qui osera, disaient ils, prendre sa place? Et parler après lui à des hommes qu'il a tant de fois élevés hors d'eux-mêmes pour les transporter dans les siècles et dans les pays les plus reculés de nous? Qui viendra avec les talents nécessaires, avec la douceur et l'élégance d'un Tite-Live, avec la force et la majesté d'un Thucydide, soutenir cette partie de l'important fardeau de l'histoire de Louis dont il était chargé?

« Vous avez parlé, et leurs doutes se sont dissipés : au lieu du récit étendu de vos ouvrages et des raisons qui ont fixé nos vues sur vous, ils n'attendent plus de moi que des applaudissements, qui viennent se confondre et se mêler avec les leurs.

« Oui, Monsieur, l'éloge admirable que vous venez de faire de cet illustre mort, a persuadé tout le monde que vous étiez digne de lui succéder.

« Votre modestie me désavoue, vous m'écoutez avec peine et prêt à m'interrompre, s'il vous était permis, vous me diriez que la fortune a mis entre vos mains un trésor immense où vous avez puisé; que vous avez trouvé des richesses infinies, dont vous n'avez fait que vous parer, et dont peut-être un autre, par un plus heureux arrangement, se fût mieux paré que vous (1).

« Mais ne vous enviez point à vous-mêmes les louanges qui vous sont dues.

« Ces grands, ces pompeux sujets où l'on croit que l'art n'a rien à ajouter, accablent plutôt l'orateur qu'ils ne l'élèvent;

(1) Allusion aux documents amassés par Racine et Boileau en vue d'écrire l'histoire du Roi, et remis à Valincourt qui devait les classer et aider Boileau dans son travail.

ils embarrassent l'imagination en même temps qu'ils la remplissent d'une multitude d'idées brillantes : ils y laissent, s'il m'est permis de parler ainsi, une impression si lumineuse, qu'elle l'aveugle, qu'elle l'égare au lieu de la conduire. Ce sont des diamants qui doivent à la main de l'ouvrier qui les taille, à son travail long et pénible, ces feux vifs et éclatants dont ils frappent nos yeux, et qui, avant que d'être parfaits, demandent plus d'art et de peine qu'ils ne promettent de gloire.

« L'éloge surtout des grands hommes avec qui nous avons vécu est d'autant plus difficile que nous avons moins eu le temps de nous accoutumer à les regarder avec ce respect que nous ne leur rendons qu'après leur mort.

« Tant que ces héros enfermés comme nous dans des corps mortels, nous ont paru comme nous sujets aux misères humaines, souvent nous nous sommes comparés à eux, souvent nous avons cru les égaux : quelquefois nous nous sommes flattés de les surpasser. La mort qui les enlève nous tire en même temps un voile de devant les yeux : alors ils se montrent tels qu'ils sont, ils nous étonnent, ils nous éblouissent. L'envie qui répandait un nuage sur leurs vertus, et nous les cachait, se dissipe, et fait place à l'admiration.

« Souffrez donc que je vous dise que c'est mériter de succéder au fameux Racine, que l'avoir su louer aussi éloquemment que vous avez fait. Vous l'avez dépeint avec de si vives et de si belles couleurs, que même en vous admirant, même en nous applaudissant de vous avoir acquis, nous avons senti un regret plus violent de l'avoir perdu.

« Et en même temps ce nom célèbre auprès duquel vous avez placé le sien, a renouvelé dans nos cœurs une plaie que rien ne peut plus fermer.

« Car enfin, tant que Racine a vécu, tant que nous avons vu parmi nous le compagnon le rival, le successeur de ce génie divin, qui, né pour la gloire de sa nation, a disputé l'empire du théâtre aux Grecs et aux Romains, et l'a remporté sur tous les autres peuples de la terre, nous avons

pensé le voir encore lui-même; celui que nous possédions nous consolait de celui que nous n'avions plus et ce n'est qu'en perdant Racine que nous croyons les perdre tous deux, et que nous commençons à pleurer le grand Corneille.

« Je ne veux ni imiter ici, ni condamner ceux qui les ont comparés : si l'un a suivi de plus près la nature, et si l'autre l'a surpassée, si l'un a frappé davantage l'esprit, si l'autre a mieux touché le cœur, ou bien si tous deux ont su également saisir et enlever le cœur et l'esprit, les siècles à venir, encore mieux que nous, libres et affranchis de toutes préventions, en décideront, mais dans celui-ci la fortune met entre eux, après leur mort, une extrême différence.

« Lorsque le grand Corneille mourut, l'illustre Racine occupait ici la place que je remplis aujourd'hui; et de même qu'après la mort d'Auguste, celui qui fut l'héritier de sa gloire et de sa puissance, fit dans Rome l'oraison funèbre du premier Empereur du monde, Racine, cette autre lumière du Théâtre français, fut le panégyriste de celui que nous en regarderons toujours comme le fondateur et le maître; ce fut lui qui recueillit, pour ainsi dire, qui enferma dans l'urne les cendres de Corneille : il sembla à la fortune qu'il n'y avait qu'un grand poète tragique qui pût rendre dignement ce triste devoir au grand poète tragique que nous perdions alors : cette même fortune, trompée peut-être par quelque accueil favorable que le public a fait à des ouvrages que j'ai hasardés sur le Théâtre, essaye aujourd'hui de faire en quelque sorte le même honneur à Racine; mais qu'en cette occasion elle signale bien son aveuglement, et la différence qu'elle met entre ces deux illustres confrères.

« Qu'il fut glorieux pour Corneille d'être loué par Racine (1), qu'il est malheureux pour Racine qu'entre tant de

(1) C'est Racine qui, en qualité de directeur de l'Académie, répondit, le 2 janvier 1685, au discours de Thomas Corneille, succédant à son frère Pierre. La harangue de Racine, admirée de tous, est citée par Rollin, dans le *Traité des études*, comme un modèle achevé « d'une éloquence noble et sublime, et en même temps naturelle et sans affectation ».

poètes et d'orateurs excellents, dont le nom eût fait honneur à sa mémoire, le sort ait choisi celui qui était le moins capable de célébrer tant de vertus (1).

« Quelle grandeur ! Quelle majesté ! Quelle sublimité de pensées et de style éclatèrent dans cet éloge magnifique dont vous nous avez fait souvenir ! Il est tel que quand tous les ouvrages de ces deux auteurs incomparables seraient perdus, échappé de l'injure des temps, seul il pourrait rendre leurs deux noms immortels

« Si celui que je consacre aujourd'hui à la gloire d'un homme qui savait si bien louer, et qui est si louable lui-même, n'est pas soutenu de toute cette pompe et de toute cette éloquence digne de la Compagnie au nom de qui je parle, j'espère au moins qu'il se fera distinguer par un sujet de douleur, le plus juste et le plus grand qui puisse affliger les lettres.

« Car à présent que ces deux poètes célèbres ne sont plus, la Muse tragique, ne craignons point de le dire, la Muse tragique est ensevelie elle-même sous la tombe qui les couvre.

« Vous connaissez, Monsieur, toute la grandeur de cette perte, vous qui savez que la Tragédie donnée aux hommes par les philosophes, comme un remède salutaire contre leurs désordres, fut autrefois une école de vertu où les esprits corrompus par les passions dérégées, trouvaient un plaisir innocent, qui les retirait des plus criminels, ou détournés de leurs vices, par un amusement noble et sérieux, ils devenaient peu à peu capables de goûter les plaisirs purs et solides de la sagesse : enfin où les tyrans les plus barbares étaient contraints quelquefois de se détester eux mêmes, et de fuir un spectacle qui, en leur inspirant trop d'horreur de leur propre cruauté, les dégoûtait de leur tyrannie.

« Je ne parle point ici de cette tragédie lâche et efféminée,

(1) L'orateur développera une idée analogue, le 23 juin 1714, lorsqu'il répondra au discours de réception du Maréchal de Villars : « Il manque quelque chose à votre gloire et à celle de l'Académie; la fortune devait mettre en ma place Cicéron pour répondre à César. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, tome XIII, p. 41).

qui n'a d'autre art ni d'autre but que celui de peindre et d'inspirer les amoureuses faiblesses, fille de l'ignorance et de la verve indiscreète des jeunes écrivains, qui sans étude et sans reconnaissance, apportent sur nos théâtres les productions crues et indigestes d'un génie qu'ils n'ont pas nourri des principes et de la lecture des anciens.

« Je parle de la Tragédie digne des soins d'Aristote et de Platon, telle que Monsieur Racine l'envisageait, lorsqu'il ne désespérait pas de la réconcilier avec ses illustres ennemis (1).

« Qui est-ce qui entreprendra désormais cette grande réconciliation ? qui est-ce qui aura la force ? qui est-ce qui aura le courage de guérir le goût corrompu des hommes ? et de dépouiller cette reine des esprits de ces ornements indignes, de ces passions frivoles qui la défigurent au lieu de la parer ? Qui est-ce qui, pour parler la langue des poètes, fera sortir des enfers les ombres des personnages héroïques ? et ranimera tantôt Mithridate, pour nous faire admirer une vertu féroce et barbare, mais pure et grande, tantôt Phèdre même, pour faire entrer dans nos cœurs, avec la compassion de son malheur, l'horreur et la haine de son crime ?

« Je ne sais si mes préjugés m'aveuglent, et si mes craintes sont fausses ; mais il me semble du moins que si je consulte l'histoire et l'exemple des siècles passés, elles ne sont que trop bien fondées.

« On dirait qu'il y a une fatalité, et pour parler mieux, un ordre saint de la Providence, qui fixe dans tous les arts, chez tous les peuples du monde, un point d'excellence qui ne s'avance jamais, ni ne s'étend jamais.

« Ce même ordre immuable détermine un nombre certain d'hommes illustres, qui naissent, fleurissent, se trouvent ensemble dans un court espace de temps, où ils sont séparés du reste des hommes communs que les autres temps produisent, et comme enfermés dans un cercle hors duquel il n'y a

(1) Dans sa préface de Phèdre. (Renvoi de La Chapelle).

rien qui ne vienne, ou de l'imperfection de ce qui commence, ou de la corruption de ce qui vieillit (1).

« Ainsi Eschyle, Sophocle et Euripide qui portèrent la tragédie grecque à son plus haut degré de splendeur, furent presque contemporains, et n'eurent point de successeurs dignes d'eux; ainsi à Rome et dans Athènes toutes les autres sciences eurent une destinée semblable.

« Que ne devons-nous donc point craindre à la fin d'un siècle si beau, et si fertile en grands personnages, que nous avons presque tous perdus ?

« Mais aussi que ne devons-nous point espérer, lorsque nous considérons celui qui fait le plus digne et le plus noble ornement de ce beau temps de la monarchie française; ce Roi, qui dans un règne déjà de plus d'un demi-siècle, compte plus de succès éclatants, et plus de victoires, que d'années ?

« N'en doutons point, tant que le Ciel, qui nous l'a donné, nous le conservera, il continuera pour lui ses miracles : et nous verrons renaître de tant de cendres précieuses de nouveaux héros, de nouveaux Sophocles et de nouveaux Démotènes.

« Cependant vous, Monsieur, qui êtes destiné à travailler sur l'Histoire de toute cette suite de prodiges, que sa vie a fait voir, donnez tous vos soins à cet ouvrage immortel (2) que l'Europe entière attend, afin que tous les hommes de toutes sortes de conditions trouvent en un seul des exemples de vertus que chacun puisse imiter.

« Dérobez néanmoins, s'il se peut, quelques moments à cette glorieuse occupation, et venez éclairer quelquefois de vos avis et de vos lumières une Compagnie qui vous reçoit

(1) Sainte-Beuve (*loco citato*), en citant ce passage, dit que c'est le développement d'une pensée de l'historien Velleius Paterculus.

(2) L'histoire de Louis XIV n'a jamais paru, les matériaux amassés par Racine et Boileau et remis à Valincourt ayant été détruits lors d'un incendie qui éclata dans la maison de campagne de ce dernier, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1726, à Saint-Cloud.

avec toute l'estime que l'on doit à la beauté de votre esprit, et avec toute l'amitié que l'on ne peut refuser à la douceur de vos mœurs. »

La réédition du discours de M de La Chapelle valait-elle la peine que nous a donnée sa découverte ? Oui, sans doute, si l'on se place uniquement au point de vue documentaire. Non, au contraire, quand on ne consulte que la valeur littéraire de la harangue. Les défauts principaux de ce morceau oratoire, la froideur et l'emphase, se retrouvent d'ailleurs assez généralement dans tant d'autres exercices académiques, d'une composition tendue et prétentieuse. Ne rien dire simplement, ne jamais appeler les choses par leur nom, telle est, pour ainsi dire, la poétique du genre, dût la clarté s'en ressentir, et de fait, après deux siècles écoulés, plus d'un point est resté obscur pour nous dans le « compliment » de La Chapelle.

Il est toutefois une remarque que le lecteur a pu faire. Le nom de Boileau, l'inséparable ami de Racine (1), son collègue comme académicien et comme historiographe du Roi, à qui Valincourt, enfin, devait ses fonctions d'historiographe adjoint (2) et son entrée à l'Académie, n'a pas été prononcé (3). Cependant Valincourt avait parlé dans les termes les

(1) Il ne faut pas confondre La Chapelle avec son homonyme Henri de Bessé de La Chapelle, contrôleur des bâtiments du Roi, qui, par son mariage avec Charlotte Dougois, était devenu le neveu de Boileau.

(2) On lit dans le *Journal de Dangeau* : « Vendredi 1^{er} mai (1699), à Marly, M. de Valincourt, qui est attaché à M. le comte de Toulouse, a été choisi pour aider à M. Despréaux, qui, par la mort de Racine, se trouvait seul chargé de l'Histoire du Roi. Despréaux l'écrira seul, mais M. de Valincourt l'aidera, et c'est Despréaux qui a prié le Roi de le lui donner pour l'aider. » Plus tard, après la mort de Boileau, Valincourt fut chargé seul de la continuation de l'Histoire du Roi.

(3) Dans une lettre du 22 avril 1699, le lendemain même de la mort de Racine, à M. de Ponchartrain fils, comte de Maurepas, Boileau disait : « C'est sur M. de Valincourt qu'il m'a semblé que tous les Académiciens tournent les yeux pour remplir la place de M. Racine, et j'espère que vous voudrez bien l'appuyer de votre crédit, puisque c'est l'homme du monde le plus digne de lui succéder, et le plus propre à ne lui point faire un fade panégyrique. »

plus courtois « des lumières de cet excellent critique avec qui Racine était lié d'une amitié si célèbre », et il avait rappelé que son illustre prédécesseur « ne se croyait pas plus redevable du succès de la plupart de ses pièces aux préceptes d'Horace et d'Aristote, qu'aux sages et judicieux conseils d'un ami si éclairé ».

Quelle était la cause de cette omission évidemment voulue? Peut-être La Chapelle avait-il essuyé du peu aimable régent du Parnasse quelque boutade encore présente à son esprit; car on sait avec quelle ardeur Boileau avait défendu Racine contre ses ennemis de l'hôtel de Bouillon. Ce n'était pas cependant une raison pour mettre ceux qui assistaient à sa réception académique dans la confiance de ses rancunes personnelles. Germain Vuillart, dans sa lettre du 9 juillet 1699, citée plus haut, nous raconte par le menu la colère, assez légitime en somme, de Boileau. « M. de La Chapelle, dit-il, a gardé un tel silence au sujet de M. Despréaux, qui a demandé lui-même à Sa Majesté, le premier, ce nouveau collègue, que ce silence paraît très affecté : car l'inadvertance en tel cas ne peut aller naturellement si loin. Voilà de quoi produire une nouvelle querelle sur le Parnasse. Despréaux, le cher Despréaux, qui est fort naturel et fort sincère, me disait dimanche dernier à une thèse de son petit-neveu, fils du président Gilbert, que La Chapelle, ayant affecté de ne point parler de Despréaux, avait mis Despréaux en droit de parler de La Chapelle. Comme il est sourd et qu'il ne pouvait prendre plaisir, avec toute la nombreuse et belle assemblée, à écouter le répondant qui se fit admirer, il se dédommageait en parlant d'une chose qui lui tient fort au cœur : car ce silence lui paraît très malhonnête et très offensant, et s'il n'était aussi occupé qu'il l'est d'un déménagement, il aurait déjà produit quelque chose de vif... »

Est-ce le souci de son déménagement qui en est cause? Toujours est-il que l'épigramme de Boileau était assez peu piquante, et le bon Vuillart, dans une lettre du 23 juillet

1699 (1), regrette « ce fruit honteux de sa faiblesse », « la mauvaise édification que son impatience peut donner », et il conclut, avec cette indulgente philosophie chrétienne que Boileau ne connaissait guère : « Ce qui l'a ému était beau à pardonner, et est laid à relever. ».

Voici en quels termes Boileau releva le manque de tact de La Chapelle :

J'approuve que chez vous, Messieurs, on examine
Qui du pompeux Corneille ou du tendre Racine
Excita dans Paris plus d'applaudissements.
Mais je voudrais qu'on cherchât tout d'un temps
(La question n'est pas moins belle),
Qui du fade Boyer ou du sec La Chapelle
Excita plus de sifflements (2).

En associant au « sec » La Chapelle le « fade » abbé Boyer dont il avait déjà tourné en dérision la *Judith*, Boileau manquait certes de générosités à l'égard de ce dernier, qui était mort depuis un an (3), mais il s'attaquait à un ennemi, à une victime de Racine (4) et, en cela, il affirmait de nouveau son inaltérable fidélité à la mémoire de son ami.

MAURICE HENRIET.

(1) Cette lettre, tirée comme celle citée plus haut, de papiers manuscrits de Port-Royal, est publiée par Sainte-Beuve. *Nouveaux lundis*, tome X, p. 386.

(2) Le *Segraisiana*, p. 214, nous apprend que Boileau composa cette épigramme par dépit contre La Chapelle, « qui ne l'avait pas loué dans une harangue qu'il avait prononcée ».

(3) L'abbé Claude Boyer mourut le 22 juillet 1698.

(4) On attribue à Racine plusieurs épigrammes contre Boyer. Nous ne citerons que les deux suivantes, qui sont sûrement de lui :

« 1° Ces jours passés, chez un vieil histrion,
« Grand chroniqueur, s'émut en question
« Quand à Paris commença la méthode
« De ces sifflets qui sont tant à la mode.
« Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer.
« Gens pour Pradon, voulurent parier.

« Non, dit l'acteur, voici toute l'histoire
« Que par degrés je vais vous débrouiller.
« Boyer apprit au parterre à bailler.
« Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
« Pommes sur lui volèrent largement.
« Or quand sifflets prirent commencement,
« C'est, j'y jouais, j'en suis témoin fidèle,
« C'est à l'Aspar du sieur de Fontenelle.

« 2° A sa *Judith*, Boyer, par aventure,
« Était assis près d'un riche caissier ;
« Bien aise était ; car le bon financier
« S'attendrissait et pleurait sans mesure.
« — Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur,
« Le beau vous touche et n'êtes pas d'humeur
« A vous saisir pour une baliverne.
« Lors le richard, en larmoyant, lui dit :
« — Je pleure, hélas ! de ce pauvre Holoferne,
« Si méchamment mis à mort par Judith. »

Voici en quels termes Racine, dans une lettre du 24 juillet 1698, annonce à son fils Jean-Baptiste la mort de Boyer : « Je vous dirai que le pauvre Boyer mourut avant-hier, âgé de quatre-vingt-trois ou quatre ans, à ce qu'on dit. On prétend qu'il a fait plus de cinq cent mille vers en sa vie, et je le crois ; parce qu'il ne faisait autre chose. Si c'était la mode de brûler les morts, comme parmi les Romains, on aurait pu lui faire les mêmes funérailles qu'à ce Cassius Parmensis, à qui il ne fallut d'autre bûcher que ses propres ouvrages, dont on fit un fort beau feu... Je crois que c'est M. l'abbé Cenet qui aura la place de M. Boyer (à l'Académie). Il ne fait pas tant de vers que lui, mais il les fait beaucoup meilleurs. »

J.-P. BÉZU

PEINTRE EN DÉCORS

M. Moussé, adjoint au maire de Château-Thierry, m'a chargé, Messieurs et chers Collègues, de vous présenter une peinture à l'huile qui lui vient de sa mère, de son vivant, marchande revendeuse, rue du Faubourg de Marne, puis rue du Pont, où son fils exerça longtemps la profession d'armurier.

M. Moussé ne se fait pas d'illusions sur le compte de cette peinture ; mais comme elle consacre un souvenir local, il a pensé qu'elle pourrait vous intéresser et il m'a demandé de vous l'offrir en son nom. Je m'acquies volontiers de la commission, car la peinture dont il s'agit, non seulement désarme la critique par la candeur de ses intentions, mais elle mérite quelques éloges, pour son coloris clair et fin, qui témoigne chez l'auteur, d'un certain sens de l'harmonie.

En voici la composition et la légende explicative :

Portée sur des nuages, une figure apparaît, ailée comme la Renommée, casquée comme Minerve. Elle a un pied posé sur la boule mondiale et le coude appuyé sur un tableau allégorique où l'Amour couronne un hymen cinquantenaire. Elle tient de la main droite une couronne et de la main gauche un rameau d'olivier.

Au-dessous de cette figure planante se dresse l'autel de l'hyménée, sur lequel brûlent et se consomment à petit feu

deux cœurs enflammés. Ce petit édicule emblématique émerge d'un trophée de drapeaux, tambours, lances et arquebuses.

En bas de la toile, cette inscription :

« CETTE ESTAMPE A ÉTÉ DONNÉE PAR MESSIEURS
« LES OFFICIERS ET CHEVALLIERS DE LA COMPAGNIE
« DE L'ARQUEBUZE DE CHATEAU-THIERRY POUR CÉ
« LÉBRER LA 50^e ANNÉE DE CHEVALLIER ET DE MA-
« RIAGE DE M^s F^s CHAUVET, LIEUTENANT DE L'ÉLEC-
« TION ET CAPITAINE EN CHEF DE LA DITE COMPAGNIE,
« LAQUELLE A ÉTÉ POSÉ AU-DESSUS DE SA PORTE,
« COURONNÉ DE LAURIERS, LE SIX JUILLET 1783. »
Et plus bas, à droite : « FECIC (sic) BÉZU ».

Il s'agit, comme on voit, d'un hommage des chevaliers de l'Arquebuse à leur capitaine, François Chauvet, pour célébrer le double cinquantenaire de son entrée dans la compagnie et dans les liens du mariage (1). C'était, comme on dit, faire d'une pierre deux coups. Et les amis du sieur Chauvet ont la délicate attention d'accrocher, la nuit, ce tableau allégorique au-dessus de sa porte ! Voyez-vous la surprise du bonhomme à son réveil !

L'auteur du tableau, Jean-Pierre Bézu, peintre en décors, né à Soissons le 17 avril 1753, se fixa et vécut longtemps dans notre ville où il se fit aimer et estimer de tous. Il y mourut le 23 mars 1837, âgé de 85 ans. Il habitait une maison aujourd'hui démolie qui se trouvait au bas, à gauche, de l'escalier qui mène de la place du marché au chemin de ronde du Château. Une grande porte, d'aspect rebarbatif, donnait accès dans cette maison triste et conduisait à une cour étroite, verte d'humidité, étranglée entre la façade pos-

(1) Ce Chauvet (Louis-François), né à Château-Thierry, en 1707, est décédé en cette ville, Grande-Rue, en 1795. C'est une vieille famille du pays et plusieurs de nos concitoyens portent encore ce nom.

térieure de l'immeuble et les murs très élevés des jardins en terrasses des propriétés voisines.

Le père Bézu occupait l'aile en retour sur la cour à gauche. Le corps principal du bâtiment était affecté à la Société des Francs-Maçons.

Le père Bézu, préposé à la garde de la loge *La vraie Espérance*, dont il était d'ailleurs un membre actif, avait décoré ce local maçonnique d'emblèmes appropriés. Dans le vestibule, une figure peinte en grisaille, un doigt sur la bouche, semblait inviter à la discrétion et au silence; recommandation dont on tenait parfois peu de compte, car la grande salle des réunions, à laquelle ce vestibule donnait accès, servait à l'occasion pour noces et festins. Au-delà de cette salle, c'était la loge, le temple, où le pinceau du père Bézu avait semé à profusion les triangles, les colonnes, le glaive flamboyant et l'œil de lumière, les tibias, les têtes de mort et autres attributs non moins suggestifs.

J.-P. Bézu avait décoré également la *R. L. Jean de La Fontaine* qui tenait ses séances rue des Cordeliers, tout près de la maison natale du fabuliste dont elle prit le nom. Elle devait occuper l'immeuble n° 7 qui fut converti en salle de spectacle en 1827. Cette salle servit pour bals, concerts, banquets et représentations dramatiques jusqu'en 1897 où l'immeuble fut désaffecté et vendu à un loueur de voitures, lors de la construction du nouveau théâtre, place du Marché.

Quand on mit la pioche dans le bâtiment du vieux théâtre pour l'accommoder à sa destination nouvelle, on découvrit les traces d'une ancienne porte à cintre surbaissé orné de sculptures représentant des entrelacs d'amours et de feuillages et des arabesques dans le goût du xvi^e siècle. Ces pierres ont été déposées dans la cour de la maison Jean La Fontaine; mais les intempéries ont promptement rongé, effrité, ces reliefs délicats et ce ne sont plus maintenant que moellons informes bons à jeter à la voirie.

Ces vestiges attestent qu'il ne s'agissait pas là d'une simple habitation privée, et que cette maison était sans doute une

dépendance du château dont la ville a pu prendre possession à la Révolution. Est-ce là que s'assemblaient les membres de la loge *Jean de La Fontaine*? Il est permis de le supposer. Cette loge dut précéder celle de la *Vraie Espérance*. Exista-t-elle concurremment avec celle-ci, ou changea-t-elle tout simplement de nom en se transportant place du Marché? Cela nous paraît plus vraisemblable.

Le père Bézu ne traitait pas toujours des sujets aussi macabres. Il trouva certainement à utiliser son talent dans les fêtes civiques qui saluèrent les différents régimes qui se succédèrent durant le cours de sa longue vie. Il dut peindre aussi la première série de décors de la vieille salle du théâtre. Il était de plus professeur de dessin à l'École secondaire (collège) et donnait des leçons particulières chez lui ou dans les familles. C'est lui qui m'apprit à faire des bâtons horizontaux, perpendiculaires, obliques, et des yeux de profil. Ce ne fut qu'au bout de six mois de cet exercice que je fus jugé digne d'aborder l'œil de face.

Il ne nous reste aujourd'hui, à ma connaissance du moins, que deux œuvres de Jean-Pierre Bézu : Celle que M. Moussé m'a chargé de vous présenter aujourd'hui et *Le Saint-Martin* que l'on voyait encore il y a quelques années dans l'église Saint-Crépin. Ce dernier tableau représente le saint, à cheval, vêtu en soldat romain, coupant son manteau avec son épée pour en donner la moitié à un malheureux infirme, dont le naïf artiste a fait, par une inspiration plus bizarre qu'heureuse, une sorte de cul-de-jatte.

Nous avons noté cette toile dans l'état estimatif des tableaux de l'église Saint-Crépin que nous avons dressé, MM. Barbey, Lhermitte et moi, en 1883, à la requête de M. le Préfet de l'Aisne et de Mgr Thibaudier. (Bulletin de 1891, pages 78 et suivantes).

Sur une espèce de pierre tumulaire peinte au bas de la toile, on lit : « Donné par M. le vicomte d'Aumale sous la conduite de M. Fourneaux prieur et sieur Charles Huet, marguillier en charge de la présente année. Peint par J.-P. Bézu 1787. »

Ce vicomte d'Aumale était originaire d'Ypres où il s'était marié en 1783. Il était venu habiter Château-Thierry, s'y était fait apprécier et était devenu maire de la ville. S'étant rendu à Ypres en octobre 1789, pour affaires d'intérêt, il fut considéré comme émigré malgré le certificat de civisme que lui avait délivré la municipalité d'Egalité-sur-Marne, et malgré la nouvelle preuve que cette municipalité lui avait donnée de son estime en le nommant administrateur de l'hospice. Il n'en fut pas moins condamné à mort ainsi que sa femme et ses filles. Comme les bourreaux hésitaient à prononcer la condamnation de celles-ci, songeant sans doute que ces têtes d'enfants n'importaient pas beaucoup au salut de la République, la plus jeune demanda à mourir avec son père et sa mère, « ce qui lui fut sur l'heure et sans peine accordé ». On obtint toutefois un sursis à l'exécution, mais M. d'Aumale, accablé par tant d'épreuves, mourut dans la prison. (Voir *Histoire de Château-Thierry*, par l'abbé Poquet; tome II, pages 284 et suivantes).

On voit que si l'œuvre de Bézu laisse beaucoup à désirer, car l'entreprise dépassait les forces du peintre, ce tableau n'est pas moins très intéressant par les souvenirs qu'il rappelle. Il était placé primitivement sur l'autel Saint-Martin, à gauche du sanctuaire. Quand cet autel fut consacré au Sacré-Cœur, le Saint-Martin fut accroché au premier pilier de droite de la nef, près de la petite porte de la façade occidentale. Il en a disparu depuis quelques années. Il a été, paraît-il, relégué en compagnie de plusieurs autres dans l'étage inférieur du clocher où les intempéries ne tarderont pas à consommer sa ruine.

A-t-on craint que la singularité de la composition ne prêtât un peu à rire. Je le regretterais; car si j'en juge par mes impressions d'enfant et par la compassion que m'inspirait alors le pauvre cul-de-jatte, ce tableau dit bien ce qu'il veut dire. Ne sont-ce pas souvent les œuvres les plus naïves qui touchent le plus les âmes simples?

Francis Lecart a fait un portrait à l'aquarelle du brave père

Bézu dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. C'est un aimable vieillard, un peu voûté mais vert encore, de physionomie sympathique et malicieuse, en tous points conforme aux confus souvenirs de mon enfance. Sous le portrait, Francis a peint, dans une couronne de lauriers, les attributs maçonniques : triangle, compas, pélican, etc. Il figure dans le manuscrit extrêmement curieux que Francis Lecart a légué à la bibliothèque de notre ville.

FRÉDÉRIC HENRIET.

HENRI JOUSSAUME-LATOUR

Nous avons à déplorer la perte de notre sympathique collègue, Henri Joussaume-Latour ancien économiste des hospices, décédé à Château-Thierry le lundi 23 juin dernier, âgé de 72 ans. Bien que, depuis des années, son déplorable état de santé l'empêchât d'assister à nos séances, il n'avait jamais cessé de s'intéresser à nos travaux. C'est un devoir pour nous de consigner au bulletin annuel de notre Société, l'expression de nos très sincères regrets et de dire en quelques mots ce que fut cet excellent collègue et ami.

Henri Joussaume était le frère du regretté Dr Joussaume-Latour qui fut aussi notre collègue, et qui est resté, dans notre souvenir à tous, comme le modèle respecté du médecin désintéressé, dévoué à ses malades jusqu'au sacrifice de sa propre santé. La bonté est d'ailleurs comme un héritage de famille chez les Latour et Henri emporte comme son frère, l'estime et l'affection de tous ses concitoyens.

Poète à ses heures, Henri Joussaume a consacré à sa ville natale, à laquelle il était profondément attaché, la plupart de ses compositions littéraires et notamment, en 1894, un volume de vers, dédié « à ses chers concitoyens », où, sous le titre « Mes Clochers », il a décrit les sites charmants de Château-Thierry et de ses environs, rappelé les faits qui ont trait à l'histoire locale et cité ceux de nos concitoyens qui ont fait honneur au pays. Cet ouvrage fait surtout apprécier l'homme dans l'auteur.

Henri Joussaume a obtenu une mention honorable au concours qu'a ouvert, il y a une quinzaine d'années, l'Académie

champenoise sur ce sujet imposé : « Le vin de champagne ». Sa chanson intitulée : « Tic, Toc, Tac », mérita par sa verve et sa recherche plaisante de l'harmonie imitative, d'être classée au nombre des compositions primées.

Notre regretté collègue était un homme d'un commerce aimable et sûr. Sa douceur, sa modestie sont, comme nous le disions, vertus communes à tous les membres de cette très honorable et très ancienne famille du pays. Ses obsèques ont été célébrées, le mercredi 25 juin, en l'église paroissiale Saint-Crépin de Château-Thierry, au milieu d'une nombreuse assistance, désireuse de rendre les derniers devoirs à cet homme de bien.

Henri Joussaume était membre de l'Association amicale des anciens élèves du Collège de Château-Thierry. M^e Chaloin, avoué, président de cette Société, prononça sur la tombe, au nom des anciens camarades du défunt, une allocution qui traduisit fidèlement et en excellents termes, les sentiments de toutes les personnes présentes.

FRÉDÉRIC HENRIET.



Victor CESSON



VICTOR CESSON

I

Le Peintre

Victor-Etienne Cesson est décédé, le 7 juin 1902, à l'âge de 67 ans. Après la période active de sa carrière d'artiste, cet enfant de Coigny y vint, comme il en avait toujours manifesté l'intention, vivre ses dernières années. Nous devons dire toutefois, par souci de l'exactitude, que, par un caprice du hasard, c'est à Villeneuve-sur-Fère qu'il vit le jour. Sa

mère, née Marie-Honorine Marchand, originaire de Villeneuve, s'étant trouvée prise par les douleurs au cours d'une visite qu'elle faisait à ses parents, cela explique pourquoi l'enfant fut inscrit sur le registre de l'état-civil de la commune de Villeneuve comme étant né le 25 mars 1835.

A raison du caractère impersonnel de la plupart de ses travaux, Victor Cesson laissera peu de traces de son passage dans le monde de l'art; mais, comme ami, comme témoin de son honnête et modeste labeur, je veux essayer de disputer pour quelques jours son nom à l'oubli. S'il n'a pas réalisé entièrement les espérances qu'avaient fait concevoir d'heureuses dispositions, la faute en est aux circonstances qui l'ont mal servi, comme nous le verrons plus loin. On aurait donc mauvaise grâce à se montrer sévère à l'égard de l'artiste, puisque les événements dont il subit docilement la fatalité ne lui ont pas permis de donner toute sa mesure.

Je vais dire ce que fut le peintre, sans rien dissimuler des côtés tristes de son histoire, car la vérité ne saurait nuire à la mémoire de mon ami, et elle nous aidera à étudier le cas psychologique qu'offre la vie de Victor Cesson.

La précocité du jeune Victor ne manqua pas de faire l'admiration de tout le village. Le bambin avait toujours le crayon à la main. Il était gai, ouvert, bon enfant et toujours prêt à peindre, pour leur faire plaisir, amis, parents et voisins. Vous pensez qu'à ce prix-là il ne manquait pas de clients ni de prôneurs. Les trompettes de la Renommée portèrent bientôt son nom jusqu'à Paris. La Renommée avait emprunté pour la circonstance la figure d'un certain Magnan venu momentanément de Paris à Coincy pour affaires de famille et d'intérêt. Il vit le jeune dessinateur et fut frappé, comme tout le monde, de ses rares dispositions. Or — voyez les jeux du hasard — ce Magnan était le concierge de la maison qu'habitait rue Saint-Lazare, 54, le peintre un peu oublié aujourd'hui, mais célèbre alors, Amaury Duval. Magnan fit à celui-ci des récits si merveilleux de l'enfant prodige qu'il avait découvert, « un gar-

çon qui irait loin s'il était poussé », qu'un beau jour Amaury, impatienté, mais intéressé aussi, lui dit :

— Eh bien ! faites-le venir, le phénomène, que l'on voie ce qu'il a dans le ventre !

C'est ce qu'attendait Magnan. Il manda aussitôt son protégé qui ne se fit pas prier. Il arriva à Paris le 3 décembre 1851 en plein mouvement insurrectionnel ; mais les coups de fusil n'étaient pas pour lui faire peur. Il avait à peine seize ans. Magnan le présenta au maître dont il gagna d'emblée les sympathies par sa physionomie franche, joyeuse, intelligente. Magnan logea le néophyte dans une mansarde inoccupée de la maison. Quelques jours après, Amaury le faisait inscrire pour suivre les cours de l'École des Beaux-Arts, se réservant la direction supérieure de cette vocation naissante. Tout naturellement, de la meilleure foi du monde, il lui enseigna sa manière de voir, de sentir, d'exprimer, et l'enrôla dans son école. Puis, quand il le jugea de force à lui rendre de réels services, il l'occupa à ses propres travaux, le chargea des « mises au carreau », des agrandissements et reports. Il se reposait sur lui de ces besognes matérielles et se fit bientôt une habitude, un besoin de l'avoir constamment à ses côtés. Ainsi se nouèrent entre le maître et l'élève des relations dont les avantages immédiats devaient être si funestes à l'avenir du pauvre garçon ; ainsi se riva cette chaîne que la mort seule d'Amaury devait briser. Et quand Cesson échappa à cette longue subordination, il était trop tard ; il n'avait plus le ressort nécessaire pour se refaire une personnalité et recommencer sa vie.

Comme on le voit, c'est le hasard qui a tout fait. On avait expédié Victor Cesson comme une bourriche à Amaury-Duval et il arrivait à destination avec la ponctualité d'un colis postal. Ce n'est pas une communauté de goûts, une similitude de tempérament qui a mis en présence deux hommes si peu faits, semble-t-il, pour se comprendre.

Amaury-Duval, disciple fervent d'Ingres, ou traitait encore ses doctrines. Sous prétexte de grand art dont la plus haute

expression était à ses yeux la peinture murale, il éliminait, selon les lois spéciales du genre, les détails, il éliminait la couleur, il éliminait le mouvement et le relief pour laisser prédominer la ligne, forme de l'idée. Que pouvait dire cet art abstrait, conventionnel, tout littéraire en quelque sorte, à ce gars venu la veille de son village, dépourvu de toute culture classique? S'il avait eu le temps de voir les productions des différents maîtres d'alors, de les comparer, de ressentir devant elles le frisson qui devait lui révéler sa voie, croyez-vous qu'il serait allé à ce peintre, d'ambition haute assurément, mais sec et froid qu'était Amaury-Duval?

Engagé dans une voie qu'il n'a pas librement choisie, et où les tendances de son tempérament ont pu être refoulées, il est difficile de juger des dons que la nature lui avait départis. Avait-il le sens de la couleur? La vigoureuse académie d'homme assis qu'il a peinte à l'atelier Picot, à l'école des Beaux-Arts, ferait croire qu'il n'en était pas dénué; mais avec un maître qui n'attachait d'importance qu'au dessin, et à sa façon personnelle de le comprendre, il porta exclusivement son effort vers ce côté fondamental mais non point unique de l'art, et devint promptement un dessinateur soigneux et attentif.

Il exécuta au Louvre des fac-similé d'après del Sarte et Raphaël, d'un crayon si pur que M. de Nieuwerkerke les remarqua, et tout heureux de trouver un compatriote dans le jeune artiste qu'il félicitait, le Directeur des Musées lui obtint du Conseil général de l'Aisne une pension qui lui fut renouvelée pendant plusieurs années.

Ces dessins attirèrent aussi l'attention d'un artiste allemand qui travaillait alors au Louvre et s'y rencontrait avec Cesson. Schultz copiait pour Curmer les merveilleuses miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne qui faisait alors partie du Musée des Souverains. C'était un travail considérable. Schultz jugea Cesson capable de le seconder et lui confia une partie de cette tâche délicate. Ainsi donc, dès ses débuts, il entra dans sa destinée de travailler toujours sous

le nom et pour le compte d'un autre, aujourd'hui pour Schultz et Amaury-Duval, demain pour Puvis de Chavannes, à qui Amaury le prêtait quelquefois, ou pour Charles Marchal, qui lui fit faire plusieurs répétitions de son dyptique à succès : *Pénélope et Phryné*.



De 1864 à 1870, Victor envoya quelques toiles aux salons de peinture, œuvres d'un caractère indécis : des paysages : Le mont Canigou, les bords du Tibre; des figures : Hylas, Giotto. Amaury le dissuadait d'exposer, lui répétant que cela ne menait à rien. Il se consacrait tout entier vers cette époque aux peintures murales de l'église paroissiale de Saint-Germain-en Laye qui constituent son œuvre capitale

et il avait besoin de Cesson pour les besognes secondaires de cette immense entreprise.

Il ne pouvait décidément plus se passer de ce collaborateur intelligent, docile, de belle humeur, et de plus en plus, il confisqua la vie du pauvre garçon au point qu'il lui contes-
tait jusqu'au droit d'être amoureux... ou, tout au moins, de se marier.

Plusieurs fois, Victor essaya de ressaisir sa liberté et de travailler à ses risques et périls, advienne que pourra. C'est alors qu'il fit pour Charles Marchal les reproductions dont nous avons parlé, mais Amaury ne tardait pas à le rappeler et les deux hommes reprenaient la vie commune, plus inséparables que jamais; car Victor, après tout, aimait son ser-
vage et reprenait gaiement sa chaîne, légère à porter d'ail-
leurs, parce que Amaury, homme d'une parfaite éducation, veillait, avec une attention délicate, à ce qu'elle ne le blessât point. Faut-il le dire aussi? Victor avait plaisir à se retrouver avec les hommes d'élite qui fréquentaient dans la maison et le traitaient avec une amicale familiarité.

C'étaient Francisque Sarcey, Arthur de Boislile, Marcel de Brayer, Labiche, Saint-Saëns, Reber, Emile Augier qui avait baptisé Victor « le Giotto de Coincy ».

Il eût été plus héroïque, a-t on dit, de la part de Cesson, de manger de la vache enragée pour essayer de se refaire une virginité artistique... comme si la vache enragée conduisait toujours à la gloire! Dans les romans, oui; dans la vie réelle, elle mène le plus souvent aux pires expédients de la bohème. Victor a accepté sagement sa destinée. Ce n'est pas sa faute si Amaury n'a pas fait tout son devoir à son égard.

Sur ces entrefaites, la situation déjà aisée d'Amaury-Duval venait de prendre une face nouvelle. La mort de son petit-neveu, Marcel de Brayer, le mit à la tête d'une grande fortune. Amaury trouva dans cette succession le domaine et le château de Linières en Vendée. Il en fit sa résidence d'été et rêva de le décorer de peintures où son libre caprice ne serait pas gêné par les lisières d'un programme imposé. Ce fut son

œuvre de prédilection. Il y consacra la dernière phase de sa carrière. Mais pour mener à bien cette tâche longue, compliquée d'une fastidieuse main-d'œuvre, le concours de Victor lui fut de plus en plus indispensable. Au château de Linières comme dans tous les voyages qu'il avait faits, en Italie, en Egypte, en Syrie, en Nubie, il fallait qu'il l'emmenât avec lui, car cet homme, absorbé par les côtés spéculatifs de son art, était inapte au moindre travail manuel. Il n'aurait pas su planter un clou, accrocher une toile dans son atelier sans appeler Victor à son aide. Cela imposait à Amaury des devoirs qu'il n'était pas homme à méconnaître.

— Vous n'avez pas à vous préoccuper de l'avenir, lui disait-il, ne suis-je pas là ? Comptez que je vous ferai la situation que vous méritez.

Hélas ! Il y a loin de la coupe aux lèvres. Un célibataire vieux, riche, ne s'appartient guère. Tombe-t-il malade ? Il est aussitôt circonvenu par des intrigants qui s'aident au besoin des beaux yeux d'une jolie femme, écartent les vrais amis, chambrent le malade et, finalement, lui dictent ses dernières volontés. C'est ce qui arriva. Une circonstance, méchamment exploitée, vint à propos donner un corps aux insinuations malveillantes de ces intrus.

Appelé subitement auprès de son père malade, Victor partit pour Coincy. Aussitôt l'entourage d'accuser le brave garçon d'indifférence, d'ingratitude. Il fallut que le vieux père Cesson mourût pour justifier aux yeux d'Amaury un voyage que les corbeaux, prêts à la curée, qualifiaient de fuite, de désertion. Sans cela, Victor eût été complètement mis de côté. Mais on craignit que la conscience du malade ne se révoltât devant ce déni d'une dette sacrée, et le testament constitua à Victor une modique pension dont le service, insuffisamment garanti, incombait au légataire de la fortune du défunt.

En dépit de ce grave mécompte, Victor n'a pas eu un mot de récrimination contre Amaury. Il ne rendait pas le vieillard responsable des défaillances de sa volonté. Nous serons

moins indulgents. Quand on arrache un enfant à son village, à la modeste condition qui l'y attendait; quand on lui prend son temps, sa vie, sa personnalité, son avenir et jusqu'à son nom; quand on fait un copiste, un factotum d'un homme qui aurait pu être un artiste, on ne remet pas au lendemain pour remplir les obligations que l'on a contractées envers lui, pour assurer son sort; car la mort a des surprises et la vieillesse a des faiblesses contre lesquelles il faut toujours prendre ses précautions.

Victor Cesson avait Coincy dans les moelles. Aussi loin que A. Duval l'emmenât, il portait partout la nostalgie de son village, et son maître n'a pas peu contribué à exaspérer ce sentiment, car ce tyran sans le savoir lui permettait à peine d'aller de loin en loin respirer l'air natal. Après la mort d'Amaury, survenue le 26 octobre 1885, Cesson vint définitivement s'y fixer; mais cette liberté à laquelle il aspirait depuis si longtemps, il ne savait plus qu'en faire. En revenant « au pays », au milieu des camarades de son enfance, Victor qui, au frottement du monde parisien, n'avait jamais complètement dépouillé le paysan d'autrefois, retombait aux habitudes vulgaires des désœuvrés de village. Le seul bon usage qu'il fit de sa liberté reconquise fut de se marier. Cela eût pu le sauver en réveillant chez lui le goût du travail; mais formé à une école où l'on se souciait peu de la nature, la nature ne lui disait rien. Après quelques essais avortés de panneaux décoratifs inspirés des fables de La Fontaine, il s'acquina à un bien-être déprimant, qui le détacha insensiblement de tout ce qui aurait dû l'intéresser.

Sa principale distraction était d'aller à son bois de la Sablonnière où il avait tracé des allées sinueuses, dessiné un jardin, planté des vignes, utilisé avec goût les grottes et rochers naturels qui faisaient de cet ermitage une réduction de Franchart et des gorges d'Aprémont; Victor fit construire dans la portion par lui défrichée de cette minuscule forêt de Fontainebleau, une sorte de tour qui servait d'abri en temps d'orage, de bien-retiro aux heures de paresse, de cellier et

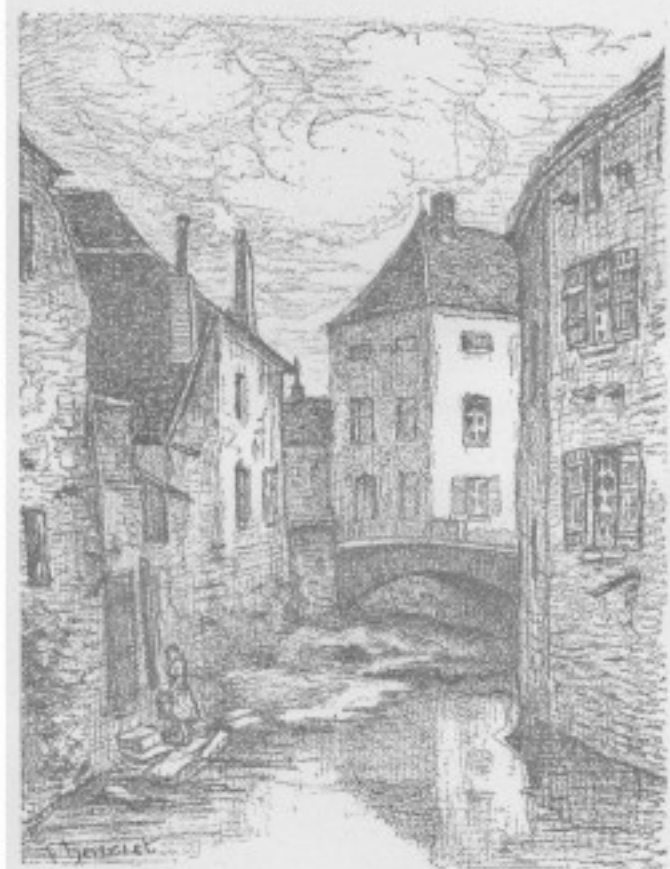
aussi de vide-bouteille. Victor était très fier de sa création. Il exultait quand il avait l'occasion de faire faire à des amis le « tour du propriétaire », et ceux-ci l'en voyaient si heureux qu'ils oubliaient leur fatigue en partageant son plaisir.

Cesson se plaisait dans la paix de sa thébaïde. Il y goûta ses dernières joies. Un jour vint où il dut renoncer à sa promenade favorite. La Sablonnière était trop loin pour ses jambes flageolantes. Sa vie ne fut plus dès lors qu'un long martyre que le dévouement de Mme Cesson s'ingéniait à adoucir.

Telle est l'histoire sincère — je serais tenté de dire comme Edgard Poë, l'aventure du pauvre Victor Cesson.

Mais, ne nous laissons pas de le répéter, si les douloureux mécomptes ne lui furent pas épargnés, ils n'ont laissé aucune amertume en son cœur foncièrement bon et n'ont jamais aigri son humeur franche et cordiale. Il resta fidèle quand même au maître à qui il avait sacrifié sa vie et qu'il considérait comme la malheureuse victime de l'intrigue ourdie autour de son chevet. Emile Augier, qui avait été le témoin attristé de ces manœuvres, tint à associer le nom de Cesson à celui de son ami dans l'allocution qu'il prononça sur la tombe d'Amaury-Duval. Il rendit hommage « au modeste collaborateur dont le dévouement inaltérable a suivi le maître pendant plus de trente ans. » Que pourrions-nous ajouter à ce témoignage si autorisé? Il remet à sa vraie place l'honnête homme que fut Victor Cesson.







II

Le Collectionneur

Du jour où il entra comme élève dans l'atelier d'Amaury-Duval, Victor Cesson prit soin de mettre de côté, de sauver tous les dessins, études, cartons, qu'Amaury aurait sans doute détruits si, voyant le prix que son élève semblait y attacher,

le maître ne s'était fait un plaisir de les lui abandonner. Ces-son se procurait aussi, par voie d'échange, des esquisses de camarades.

C'est ainsi qu'il commença à former la collection dont nous allons vous parler aujourd'hui et qu'il appelait en riant : « Le Musée de Coincy », parce que c'était à Coincy, dans le logis familial, qu'il apportait, qu'il entassait chaque année tous les menus cadeaux qu'il recueillait. Le mot fit fortune dans le monde aimable et facile d'artistes et de gens de lettres au milieu desquels il vécut si longtemps, et c'était à qui lui offrirait un souvenir : dessin, esquisse, aquarelle, bibelot, « pour le Musée de Coincy ». On peut juger de ce qu'il a pu réunir d'objets de toute nature pendant trente ans et plus que dura cet innocent manège.

A la série des dessins, peintures, gravures, etc., qui grossissait rapidement, se joignirent bientôt les séries ethnographiques, armes, instruments de musique, objets exotiques rapportés de ses voyages. Il se monta aussi une intéressante bibliothèque, composée d'œuvres modernes pour la plupart, mais en exemplaires de remarque avec signatures et dédicaces des auteurs.

La collection commençait à justifier sérieusement le nom dont on l'avait plaisamment baptisée et Victor lui-même se prit si bien à son propre jeu qu'il conçut la généreuse pensée de léguer ce qu'il possédait à la commune et de fonder véritablement « Le Musée de Coincy ! »

Il acheta dans cette vue une maison située au centre du pays. Il l'appropriait à cette destination et il y classa ses richesses. Le temps et la réflexion calmèrent cette belle ardeur. Son mariage devait l'amener à modifier ses projets. Il se rendit mieux compte des côtés chimériques de son rêve. Ce n'est pas chose si simple que l'on croit de léguer quelque chose à une commune. Quand après des formalités interminables, elle vous fait la grâce d'accepter vos générosités, elle y met encore des conditions à décourager les mieux intentionnés. Voyez par exemple le Musée Gustave Moreau. Ce

peintre éminent a donné à la Ville de Paris toutes les œuvres qu'il laissait au jour de son décès, plus son hôtel, plus le revenu nécessaire à l'entretien et à la garde du Musée qu'il constituait. Il y a de cela de^s années et c'est hier seulement que l'affaire a reçu une solution définitive. Cesson qui n'était pas en situation de faire aussi largement les choses se fût certainement heurté à un refus. Y pensez-vous, d'ailleurs ? Un musée à Coincy ! Qui l'eût visité ? Ce ne sont pas les habitants, bien sûr, portés, là comme ailleurs, à décrier les hommes et les choses qu'ils ont sous la main, parce qu'ils les jugent à leur mesure ; et les touristes sont rares dans ces localités ignorées des Baedeker. Inutile, du reste, de discuter plus longtemps un projet devenu irréalisable par le fait des intrigants qui desservirent le brave garçon auprès d'Amaury-Duval. Réduit à la portion congrue, il était amené à considérer sa collection comme l'en-cas des besoins imprévus, la ressource des mauvais jours. Loin de s'accroître, elle fondait insensiblement au fur et à mesure des besoins du ménage. Ainsi disparurent deux belles tapisseries dites verdures, un baromètre en bois sculpté et ajouré du plus pur style Louis XVI et d'autres objets encore qui n'étaient pas parmi les moindres.

Pas un brocanteur en tournée ne manquait d'aller « chiner » par là, et, s'il n'emportait pas d'assaut l'objet sur lequel il avait jeté son dévolu, il n'en avait pas moins amorcé ses travaux d'approche et réussissait à enlever la place au voyage suivant, pour peu qu'il tombât en un moment propice. Malgré ces fuites regrettables, la collection présente encore un réel intérêt et même en ramenant à une estimation rigoureuse tous ces objets dont Cesson s'exagérait peut-être la valeur à cause du prix que son cœur y attachait, on obtiendrait encore un chiffre appréciable ; malheureusement le capital qu'elle représente ne sera pas facile à réaliser. Combien il est fâcheux que Coincy ne soit pas plus à portée de l'Hôtel Drouot !

Jetons un rapide coup d'œil sur les différentes séries qui

composent la collection, à commencer par les œuvres de Cesson. De la multitude d'études, d'esquisses, de dessins qui garnissent l'atelier, nous citerons : deux toiles de 12 encadrées représentant un salon et une chambre à coucher du château de Linières, d'une perspective impeccable, exécutées avec la précision d'un architecte; une petite toile d'un faire précieux « la frileuse », représentant la statue bien connue de Houdon, se détachant sur la verdure d'un parc (1); un paysage des bords du Tibre, qui a « fait salon », comme on dit à l'Hôtel des Ventes; les fac similé d'après André del Sarte et Raphaël dont nous avons déjà parlé, et « les quatre saisons » symbolisées par des amours aux emblèmes appropriés, dessins des panneaux décoratifs qu'il a peints dans la villa qu'Emile Augier possédait à Croissy et qui appartient présentement à sa nièce, sœur de Paul Déroulède.

Amaury-Duval occupe tout naturellement la première place dans le salon d'honneur du Musée Cesson avec son odalisque couchée. Elle est moins raphaëlesque que celle de M. Ingres, mais elle la rappelle par la correction de la forme et la finesse de l'exécution. Cette toile de chevalet, de dimensions discrètes, est une des perles de la collection. Outre ce morceau de choix, il y a encore quantité de dessins en portefeuille, académies de femmes pour la plupart, d'un contour idéalement pur. Je ne cite que pour mémoire les cartons des peintures murales du maître, dont le principal défaut est d'être déplorablement encombrants.

Voici une série de quatre portraits de famille peints de grandeur naturelle par le même artiste.

Le plus intéressant des quatre, qui est aussi le premier en date, c'est le portrait du père de l'auteur, diplomate et savant, membre de l'Académie des inscriptions, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1838 (2). Ce portrait, exposé au salon

(1) Cette toile, offerte récemment par Mme V^{ve} Cesson, figure aujourd'hui au Musée de Château-Thierry.

(2) Amaury-Duval père était le frère aîné d'Alexandre Duval, l'auteur dramatique.

de 1835, le représente assis. La physionomie du vieillard respire la finesse et la bonté. C'est l'œuvre maîtresse de la série.

Viennent ensuite : 1° Le portrait du général de Brayer fait comte de l'Empire par Napoléon I^{er}; 2° le portrait du général de Brayer, fils du précédent, exposé au salon de 1867. Ce jeune et brillant général périt, pendant la guerre de 1870, au combat de Mars-la-Tour. Près de cette toile est suspendu le fourreau de l'épée du général retrouvé auprès de son cadavre; 3° le portrait de M. de Brayer, frère du précédent, receveur général des contributions à Paris. Ce dernier était devenu le neveu par alliance d'Amaury-Duval, par son mariage avec Mlle Chasseriau, sa nièce.

Vous m'excuserez d'entrer ici dans des détails qui risquent de fatiguer votre attention, mais ces explications me paraissent nécessaires pour éclairer la suite de mon récit.

La sœur d'Amaury-Duval épousa le peintre Théodore Chasseriau de qui elle eut une fille qu'elle maria à M. de Brayer, le receveur des contributions susnommé. Devenue veuve (on sait que Th. Chasseriau mourut dans la pleine maturité de son talent), M^{me} Chasseriau épousa en secondes noces, M. Guyet-Desfontaine, notaire à Paris, élu en 1834 député de la Vendée (1). La fortune de M^{me} Guyet-Desfontaines revint tout entière au fils né de son premier mariage, Marcel de Brayer, qui mourut jeune et dont son grand-oncle Amaury-Duval hérita. On comprend maintenant comment il se fait que tous les portraits notés plus haut, et tous ceux qu'il nous reste encore à signaler ont fait retour à Amaury-Duval. Celui-ci ayant vécu célibataire, la famille s'éteignait avec lui. Il aurait pu certes envoyer le portrait de son père au Musée de Rennes, berceau de la famille, ou à l'Institut; les portraits des généraux dans leur ville natale ou au Mu-

(1) Il est intéressant de noter que M. Guyet-Desfontaines eut pour clerc Félix Arvers, poète et auteur dramatique, qui dut sa réputation à un sonnet fameux.

sée de l'armée, alors en formation; mais il eût fallu négocier, correspondre. C'était trop demander à ce rêveur qui, par paresse autant que par amitié, préféra les abandonner à son élève.

C'est par la même raison que l'on trouve dans la collection les portraits en miniature de M. et M^{me} Guyet-Desfontaines (1), une charmante miniature signée Berny d'Onville : portrait de M^{me} de l'Épinay, amie de M^{me} Guyet Desfontaines. Du même artiste, une miniature sur porcelaine, d'une finesse exquise, représentant M^{me} de l'Épinay au tombeau de sa fille; le portrait peint sur porcelaine de la duchesse d'Orléans, le portrait d'Ingres, gravé par Calamatta sur dessin du maître, daté de 1841 et dédié à M^{me} Guyet-Desfontaines.

Les souvenirs napoléoniens que possède la collection Cesson ont aussi la même origine. On sait combien ces sortes de reliques sont recherchées maintenant. Les nombreux mémoires publiés depuis quelques années sur Napoléon I^{er}, sa cour et son temps ont ramené l'attention sur l'ère impériale. Faut-il le dire aussi? Il y a entre la situation actuelle et la France du Directoire des analogies qui font penser aux jours réparateurs qui suivirent et à l'homme qui nous les a donnés. C'est pour cela que nous attachons plus de prix que jamais aux moindres souvenirs qui nous viennent de lui.

Ceux dont nous allons parler ont été rapportés de Sainte-Hélène. Ce sont des objets sans valeur propre, qui n'ont de prix que par le sentiment qu'on y attache.

Voici d'abord un exemplaire du moulage de la tête de Napoléon pris à Longwood par le D^r Antommachi et donné par lui à Marchand, premier valet de chambre de l'Empereur, qui avait suivi son maître à Sainte-Hélène. Cet exemplaire est un des huit que tira Antommachi (2).

(1) Vendus peu de temps avant le décès de Cesson.

(2) On peut lire dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, année 1895, une note intéressante relative au masque mortuaire de l'Empereur.

Ce sont encore : 1° des cheveux de l'Empereur avec certificat du comte Marchand; 2° diverses reliques provenant du tombeau de Sainte-Hélène : brindilles du saule, fragments de ciment, pierres qui recouvraient le cercueil; pincée de terre recueillie près de la tombe; pierre du rocher monté plus tard en serre-papiers avec un trophée en bronze composé du petit chapeau légendaire et de l'épée qu'enroule une branche de laurier.

Viennent ensuite une tabatière en racine de buis, dont le médaillon a été soustrait par quelque admirateur trop passionné du grand homme; un petit jeu de dominos, ayant appartenu au roi de Rome (il a figuré à l'Exposition de 1900) — un brocanteur de passage a réussi à l'emporter de Coincy en 1901; un petit portefeuille provenant également du roi de Rome; une agrafe en cuivre avec ruban or et soie; cette agrafe, formée d'un N et d'un aigle, supportait les rideaux du lit du roi de Rome. Nous avons déjà signalé et décrit ces diverses reliques dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 20 juin 1895.

Tous ces souvenirs ont appartenu à M^{me} Guyet-Desfontaines. Elle les tenait en partie de son ami le comte Marchand, en partie de son parent par alliance M. Guyet, commandant la corvette *La Favorite*. Celui-ci les lui donna à son retour de la mission qu'il a remplie en 1840, sous les ordres du Prince de Joinville pour ramener en France les cendres de l'Empereur. Des certificats signés des donateurs attestent l'authenticité de ces objets.

Marchand a également fait hommage à M^{me} Guyet-Desfontaines d'un exemplaire dédié du volume qu'il a écrit sous la dictée de Napoléon intitulé : *Précis des guerres de César*, avec ce sous-titre : Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon. Cet exemplaire figure dans la bibliothèque de Cesson.

Revenons aux portraits peints, gravés ou dessinés que nous avons un instant laissés de côté pour nous occuper des souvenirs napoléoniens dont il importait tout d'abord d'établir la provenance.

Voici le portrait fameux de Bertin aîné, par Ingres (1832), épreuve signée du graveur Henriquel-Dupont, avant toute lettre, dite : avec « la cravate blanche », particularité qui constitue un état rare de la planche ; les portraits de M. Gatteaux, membre de l'Institut, et de M^{me} Gatteaux, gravés par Dien, d'après les crayons célèbres d'Ingres ; un dessin à la mine de plomb, du même, daté de Rome 1837, dessin très médiocre à la vérité, qui vaut toutefois comme autographe ; encore de M. Ingres, comme on dit toujours, privilège qu'il partage avec M. Thiers, une étude peinte — très intéressante celle-là — d'après Jacques, modèle attitré du peintre, pour les travaux décoratifs du château de Dampierre ; portrait de De-
lorme, gravé par Saint-Eve, d'après le dessin d'Ingres.

Ce sont encore le portrait au crayon d'Amaury-Duval père, par Henry Monnier (1834) ; le compositeur Reber, dessiné par Amaury-Duval, le portrait de la fille de Fabre d'Eglantine, dessin plein de charme, de Gérard ; Boïeldieu, dessin au crayon Conté exécuté au pointillé avec une finesse prodigieuse et signé « Schuten » 1832 ; Victor Cesson jeune, dessiné aux deux crayons sur papier gris par Amaury-Duval ; le portrait de Mlle Isaure Chasseriau, par H. Lehmann, daté 1840, et d'autres encore qui nous échappent.

Nous n'avons pas l'intention de dresser le catalogue complet de la collection ; un volume y suffirait à peine. Dans la série des dessins, nous trouvons encore à noter quatre dessins d'un beau caractère de G. Brion, de gracieuses et délicates fantaisies d'Eugène Froment. Cet élève distingué d'Amaury-Duval imagina pour la manufacture de Sèvres des compositions de la plus ingénieuse fantaisie et créa, en illustrant « La Comédie enfantine » d'Hetzel, un genre que d'habiles imitateurs exploitent encore aujourd'hui.

Viennent encore d'intéressantes études de Herlin qui fut conservateur du Musée de Lille, une tête de vierge à la sanguine d'Amaury-Duval ; un très curieux dessin à la plume de Goutzwiller, d'après une bacchanale de Jordaens ; une sepia signée Jules Boilly, le fils de Louis Boilly, l'auteur si goûté

aujourd'hui de « l'arrivée de la diligence, cour des messageries », des « grimaces » et de tant de scènes populaires; une charmante marine de C. Roqueslau sur carte de visite envoyée à M^{me} Chasseriau à l'occasion de sa fête; un cadre de cinq dessins à la plume du même artiste, des dessins encore, signés Edouard Bertin, Hue, Gué, Hamon, etc.

Si nous passons aux peintures, nous trouvons à signaler un malicieux amour de Boucher planant dans un ciel capitoné de nuages légers. L'authenticité de la peinture est démontrée par sa qualité même. Ce pourrait être un fragment d'une composition plus vaste, ce qui expliquerait l'absence de signature. Ce morceau est de ceux que guettent les chevaliers de la brocante.

Citons encore une copie ancienne, à l'état d'ébauche, de la célèbre esquisse du tableau de Subleyras : La Madeleine aux pieds de Jésus chez Simon le pharisien (Musée du Louvre); une moissonneuse, essai de peinture à fresque d'Amaury-Duval; une petite pochade de paysage brillamment enlevée par Achille Dien, peintre et violoniste de talent. C'est ce Dien qui figure comme virtuose dans le fusain où, sous le titre « le quatuor », L. Lhermitte a représenté une séance de musique de chambre chez Amaury-Duval. L'amphytrion se tient debout, au fond, adossé à la cheminée, à côté d'Emile Augier. On reconnaît dans l'assistance Saint-Saëns, Bourgauld-Ducoudray, Gabriel Pierné, le violoniste Dien; M^{me} Dien qui tient le piano; M^{me} Lhermitte, dans un coin à droite, etc. Ce fusain, conservé au Musée du Luxembourg, fait partie de la donation Ch. Hayem.

Méritent aussi de figurer au présent bulletin : une marine de Joseph Vernet « port de la Méditerranée »; un portrait du comte de Saint-Germain, enfant, qui rappelle un peu le petit comte d'Artois, peint à l'âge de six ans par Drouais; une gouache de Gustave Doré; une aquarelle de Victor Leclair : « Une rue à Montmartre »; une étude de paysage, de Charles André : « Meules sur un Savart »; un portrait de Victor Cesson jeune, par Sellier, lauréat du prix de Rome, mort au

seuil de sa carrière; une miniature de la duchesse d'Orléans (Hélène de Mecklembourg).

Nous n'en finirions pas si nous voulions inventorier par le menu les albums de voyages remplis de notes et de croquis, les portefeuilles bondés de gravures d'après les maîtres. Un des plus curieux de ces albums, c'est celui où V. Cesson a rassemblé tous les premiers essais d'Henri Regnault (1), depuis les griffonnages informes, mais intelligents déjà, de l'enfant jusqu'à l'âge de douze ans, où il commence à camper une figure, à lancer des chevaux au galop avec un sens très juste de la vie et du mouvement. Il s'attaque le plus souvent aux personnes qu'il a sous la main : son père, sa mère, son frère, les amis de sa famille et les traite de la façon la plus irrévérencieuse en outrant jusqu'à la caricature leurs traits, leurs tics habituels. Amaury-Duval, ami et, je crois, un peu parent par les Brayer avec Victor Regnault, directeur de la manufacture de Sèvres, père de l'artiste, recueillait ces crayonnages et les donnait au fur et à mesure à Cesson.

Les œuvres qui forment le fond de la collection appartiennent pour la plupart à cette école néo-grecque qui se plaisait à des figures symboliques comme Amaury-Duval, à d'ingénieuses allégories comme Froment, à de mièvres idylles comme Hamon et Picou. Ces pâles succédanés d'Ingres sont peu goûtés depuis que l'on préfère la peinture de peintres à la peinture de littérateurs. Les productions de ce groupe n'ont donc pas aujourd'hui la valeur marchande qu'elles méritent pourtant par leur distinction et, comme disait M. Ingres, par leur probité; mais sans doute on obtiendra des compensations avec les bibelots de toutes sortes qui bénéficient d'une hausse constante sur le marché de la curiosité. Voici pour les gens d'humeur combative des armes, des fusils arabes curieusement damasquinés, des pistolets, des épées, un gong sonore aux vibrations prolongées. Voici pour les

(1) Tué en 1871 au combat de Buzenval, à l'âge de 28 ans.

amateurs de faïences anciennes des soupières du type strasbourgeois, un plat de Sinceny; préférez-vous des vidrecomes en verre de bohême ornés d'armoiries peintes et datés de 1657, de 1660; des verres filigranés de Venise enrichis d'ornements ajourés? Il y en a de nombreux spécimens.

Aimez-vous la porcelaine? Voici une cuvette de Sèvres à fines arabesques dorées. Elle a appartenu à Marie-Antoinette et provient du sac des Tuileries en 1848; mais elle s'est cassée dans les mains des pilleurs, et c'est avec des attaches que cette épave nous est parvenue. Cette tasse à thé et sa soucoupe en bleu de Sèvres avec marli et frise de fleurs portent le chiffre du roi Louis-Philippe. D'autres pièces de Sèvres, au chiffre de Louis-Philippe (1848) proviennent du service de Compiègne. Voici des assiettes de Sèvres, second empire, décorées par Froment; un bénitier en cristal de roche; un chronomètre Louis XIII; une série d'antiquités égyptiennes, en pierre dure, en bronze, montées sur socles en marbre. Que sais-je encore?

Les autographes vous intéressent-ils? Vous trouverez des billets, des lettres d'Emile Augier, Th. Gautier, Hipp. Belangé, Sarcey, Puvis de Chavannes, Dupin aîné, Jal, Gérôme, Eugène Sue, Legouvé, princesse Mathilde, M^{me} Greville, Reber, Alf. Stevens, J.-P. Laurens; aussi des invitations particulières au député Guyet-Desfontaines signées de Louis-Philippe; des pièces officielles revêtues du paraphe de Napoléon et datées de 1812-1813.

Je ne veux pas poursuivre plus longtemps une nomenclature que vous trouvez déjà trop longue. Je m'arrête de peur de vous fatiguer, mais non sans regret, car je prends un douloureux plaisir à évoquer encore une fois ces objets qui me sont si familiers. Je les revois dans l'ordre même où ils sont disposés dans ces salles où j'ai passé de bonnes heures avec l'ami disparu. Pauvre Musée Cesson! Quel est le sort qui l'attend? S'en ira-t-il en gros ou en détail, à l'amiable ou aux enchères? Attendra-t-il les amateurs sur place, ou tentera-t-il la fortune dans une salle de l'Hôtel Drouot? Chaque sys-

tème offre ses avantages et ses dangers. Le mieux est peut-être de les combiner entre eux le plus judicieusement possible. Nous n'avons pas d'ailleurs à nous prononcer sur ces questions délicates. Nous nous bornons à souhaiter que ce modeste trésor ne disparaisse pas sans laisser des compensations sérieuses, et que le Musée Cesson, après avoir fait la joie du défunt, assure, selon ses dernières intentions, les jours de la digne compagne qui a su adoucir ses longues souffrances par ses soins affectueux et dévoués.

François HENRIET.



DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES

sur le Territoire de Montigny-l'Allier

Au cours de l'été de 1901, des ouvriers occupés à biner des betteraves pour le compte de M. Waddington, propriétaire-cultivateur à Bourneville, près La Ferté-Milon, trouvèrent, éparpillées sur une très petite étendue, des pièces romaines d'une belle conservation et s'empressèrent de les ramasser. Ce fait ayant été connu aux environs, différentes personnes se transportèrent à cet endroit et, après de nouvelles recherches, en récoltèrent aussi une certaine quantité.

Averti malheureusement trop tard de cette trouvaille par un de mes amis, M. Bordier, de La Ferté-Milon, qui me mit en rapport avec deux personnes qui possédaient un lot de ces pièces, je pus en acquérir quelques-unes et, décidé à mettre à jour cette découverte, je me transportai sur les lieux le 21 avril dernier et, après diverses recherches, je réussis à en acquérir plusieurs nouvelles au petit village de Fulaine, situé tout près de la découverte en question.

L'endroit où était caché ce petit trésor se trouve à l'extrémité du territoire de Montigny-l'Allier, à un kilomètre environ de Fulaine et près de Mareuil-sur-Ourcq.

A cette place, sur un petit monticule dominant la vallée de l'Ourcq, existait, aux premiers siècles de notre ère, une métairie ou villa gallo-romaine, placée à la lisière des bois de Montigny, dont le pays tire son nom, et dont une grande partie ont été défrichés dans ces derniers temps.

Cette métairie, détruite probablement lors des guerres de

l'invasion des barbares de la Germanie, au début de l'époque des longs troubles, causés dans les Gaules par les premières révoltes des peuples contre la domination romaine, époque d'anarchie militaire de laquelle date le règne des Empereurs gaulois, *désignés bien à tort comme tyrans* dans l'histoire, faite toute au point de vue de l'empire romain et au mépris des droits de l'indépendance nationale.

L'emplacement en est indiqué par des pierres et débris de tous genres, notamment par de nombreux morceaux de ces tuiles lourdes, épaisses et à grosses mentonnières, à l'usage du temps.

Il est curieux que cette trouvaille fut faite sur une propriété venant de M. William Waddington et à deux pas de la résidence de sa veuve et de ses enfants. Ce savant numismate qui, avant d'acquérir sa brillante renommée dans la politique et la diplomatie, s'était illustré par ses découvertes d'inscriptions antiques et inédites en Orient, dont il avait rapporté aussi une magnifique collection de très rares monnaies et médailles, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, travaux qui lui avaient ouvert les portes de l'Institut, aurait été bien heureux que cette découverte eut lieu de son temps, malgré que ses visées atteignaient des époques bien plus rares en numismatique.

Je pense que cette cachette remonte à l'an 261 ; elle comprenait à peu près la série des monnaies frappées pendant un siècle, depuis Marc Aurèle et Faustine jeune, jusqu'à Posthume.

Comme sept ou huit personnes, au moins, ont pu ramasser ces pièces et les ont emportées aux environs, je n'ai pu en étudier qu'une certaine partie, n'ayant connu la chose que plus de six mois après.

Ces monnaies, au nombre de 150 environ, sauf quelques-unes en moyen bronze, sont toutes en argent, ou plutôt en billon potin argenté, et assez bien conservées.

Le sol qui les renfermait est pierreux, dur et compact, mêlé de grains siliceux, et c'est la charrue, en défonçant la

terre à une plus grande profondeur que d'habitude pour préparer l'ensemencement des betteraves, qui les a mises à jour.

Je n'ai pas connaissance que rien n'ait été trouvé du vase qui devait les contenir, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la terre ne renferme encore une partie de ce petit trésor, dont la cachette a été dispersée par la charrue.

J'ai pu me procurer une vingtaine de ces pièces, lesquelles n'ont du reste rien de bien remarquable, étant généralement toutes communes. Je me borne à citer un moyen bronze de Marc Aurèle au revers du Foudre ailé, une jolie petite *Plantilla Augusta* en argent, plusieurs *Elagabules*, très peu de *Carabella*, un beau *Maximin I^{er}*, plusieurs *Philippe I^{er}*, un beau *Trébonien Galle*, une pièce assez rare de *Aémilien*. Il s'y trouvait en outre des exemplaires de toute la série des *Gordien III*, *Géta*, *Valérien I^{er}*, *Gallien*, *Salonine*, *Salonin*, *Valérien* et *Posthume*.

Comme à peu près dans toutes les trouvailles de cette époque, ce sont les pièces de *Gordien III* et de *Gallien* qui s'y trouvaient en plus grand nombre.

Je me propose du reste de poursuivre mes investigations de ce côté et de prendre note des nouvelles découvertes qui pourraient s'y produire.

DOYEN Aîné.

LA SOCIÉTÉ RACINIENNE

de La Ferté-Milon

Notre regretté secrétaire perpétuel, M. Moulin, nous avait promis en 1898 (*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, p. 178), de nous entretenir un jour de la Société Racinienne de La Ferté-Milon. La mort ne lui a pas permis de réaliser sa promesse. A défaut du tour charmant qu'il aurait su donner à son récit, je voudrais tenter de faire brièvement l'historique de cette Société, en analysant deux brochures relatives aux congrès tenus en 1842 et 1843, conservées à la Bibliothèque nationale, ainsi que deux documents qui ne s'y trouvent pas, mais que j'ai eu la chance de découvrir récemment chez un bouquiniste parisien : les statuts de l'Association et la relation du congrès de 1841. Ces diverses pièces nous feront voir que les aspirations des promoteurs de la Société Racinienne étaient beaucoup plus élevées que ne furent féconds ses résultats.

I

Fondation de la Société

Publiés à l'imprimerie Beau à Saint-Germain-en-Laye, les statuts, approuvés le 17 avril 1841 par le ministre de l'Intérieur, se composent de 21 articles. • La Société Racinienne,

porte assez naïvement l'article 1^{er}, est instituée en l'honneur du grand Racine. Sous ce patronage, les membres ont tous pour but d'encourager les lettres et les arts. » Le siège est à La Ferté-Milon. La Société décerne en audience publique, à la fête de la Saint-Jean, en juin, des médailles ou des prix aux mémoires et travaux les plus méritants adressés au congrès.

La composition de la Société, réglée par les articles 8 à 18, a le tort d'être beaucoup trop compliquée. Elle comprend quatre classes : « 1^o les membres honoraires; 2^o les personnes qui, par leur position, par leur influence et par leur exemple, veulent encourager l'Association; 3^o les gens de lettres, les artistes, les savants qui peuvent contribuer par leurs travaux et leur talent à l'éclat de la Société; 4^o les membres associés qui désirent rendre hommage au nom de Racine, par une adhésion publique, et qui ont à cœur d'encourager les lettres. » Je vous fais grâce des diverses conditions imposées aux sociétaires de ces quatre classes et du montant des cotisations; mais il faut noter l'engagement que prend chaque adhérent d'adresser « un ouvrage à son choix » à la bibliothèque du comité central.

La liste des membres comprend 91 noms, dont plusieurs dames. Parmi nos concitoyens de Château-Thierry, citons M. Charles Dieu, greffier du tribunal, MM. Bahu et Fitremann, avoués, M. Lefebvre, pharmacien, et l'ancien président de notre Société, M. Vérette.

Bien qu'elle ne doive se réunir qu'une fois par an, la Société Racinienne s'est dotée d'un bureau qui ne comprend pas moins de sept présidents ou vice-présidents, sans oublier un secrétariat de tout premier ordre. Voici d'ailleurs les noms des dignitaires (1).

(1) M. Maurice Lecomte (*La Ferté-Milon; Histoire et Monuments*, brochure chez BÉFORT-DUPUIS, à La Ferté-Milon, 1895, p. 19) nous apprend que Béranger refusa la présidence. Le chansonnier était un homme avisé.

Président honoraire : Le Préfet du département.

Vice-président honoraire : M. Auguste de Roosmalen, représentant de la Société à Paris. Professeur de « débit oratoire », poète, auteur dramatique, historien, orateur (1), surtout orateur, nous ne nous en apercevons que trop par la suite, c'est lui le véritable fondateur-organisateur de l'Association, et je ne serais pas autrement étonné que, sous prétexte de venir en aide aux belles-lettres et d'honorer dignement le glorieux enfant de La Ferté-Milon, M. de Roosmalen n'ait écouté trop complaisamment son intérêt personnel et le désir de faire un peu de bruit autour de son nom.

Président titulaire : M. de Noailles, duc de Poix, qui, après avoir rempli d'importantes fonctions, était rentré dans la vie privée en 1830 et habitait le château de Bourneville, près La Ferté-Milon (2).

1^{er} vice-président : M. le baron Pelet de la Lozère, pair de France, ancien ministre, grand propriétaire dans le canton de Villers-Cotterêts, M. de la Lozère taquinait parfois la muse, et Racine lui avait inspiré, quelques années avant, une pièce de vers soi-disant improvisée, qu'il avait déclamée le

(1) Parmi les principaux ouvrages de M. de Roosmalen, on peut citer : *La Tour de Londres*, drame en 3 actes et 7 tableaux, in-8, 1840; — *Les derniers moments de la duchesse d'Abrantès*, dont l'auteur a fait don à la bibliothèque de la Société Racinienne; — *L'Orateur, cours complet de débit et d'action oratoires*, 1841, in-8; — *Leçons de prononciation française, ou Règles précises de la prosodie*, 1842, in-18; — *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts. Aperçu statistique*, 1842, in-8; — *Les Mystères de la Providence*, simples récits faits aux ouvriers de Paris dans les conférences de Saint François Xavier en 1844 et 1845; 1846, in-12; — *L'Algérie telle qu'elle sera*, 1860; — *L'Art de la parole, cours de prosodie, d'accentuation, de lecture et de récitation*, 4^e édition, 1864.

(2) Petit-fils du maréchal de Mouchy, Antoine-Claude-Juste de Noailles est né à Paris en 1777. Il fut successivement chambellan de Napoléon, ambassadeur près la Cour de Russie, puis, en 1824, député de la Meurthe. En quittant le château de Bourneville, qu'il habitait dans sa retraite, il donna, le 8 octobre 1845, à la ville de La Ferté-Milon un portrait peint de Racine, placé actuellement dans la salle des délibérations du Conseil municipal. Il mourut à Paris en 1846.

dimanche 29 septembre 1833, à la fête de l'inauguration de la statue due au ciseau de David d'Angers (1). Ce souvenir a pu contribuer à désigner M. de la Lozère pour la dignité qui lui a été conférée dans la Société.

2^e vice-président : M. le comte de Sade, de Condé-en-Brie, député de l'arrondissement de Château-Thierry (2).

3^e vice-président : M. Chartier, maire de La Ferté-Milon.

4^e vice-président : M. Wallon, maire de Marolles, dont la famille habite encore la localité.

La ville de La Ferté-Milon fournit le secrétaire général, M. Billet-Bligny, négociant, le secrétaire-adjoint, M. Masson fils, le trésorier, M. Cuvilliez, marchand de grains, et le bibliothécaire-archiviste, M. Demoulin.

Suit le règlement du congrès, fixé aux 23 et 24 juin ; puis l'énumération des études proposées pour la première session : Quels avantages présentent les congrès littéraires ? — La littérature romantique doit-elle remplacer la littérature classique ? — Les progrès de l'esprit commercial et industriel sont-ils nuisibles ou favorables aux arts et aux lettres ? — Quels sont les progrès des études historiques en France ? — L'enseignement des langues vivantes étrangères, imposé à la jeunesse, ne peut-il pas avoir pour résultat de corrompre la langue maternelle, lorsque cette langue n'est pas elle-même parfaitement arrêtée et parfaitement apprise ?

(1) Frédéric Henriet, *La Statue de Racine à La Ferté-Milon*; brochure extraite de nos *Annales*; 1893, p. 33.

(2) Le comte Xavier de Sade fut élu député de l'arrondissement de Château-Thierry en novembre 1827, et réélu plusieurs fois jusqu'en 1842. Né à Eyguière (Bouches-du-Rhône), le 25 mars 1777, il habitait Condé-en-Brie depuis 1812. Il publia plusieurs mémoires, et mourut d'une attaque d'apoplexie le 24 mai 1846. J'emprunte ces détails à l'intéressante étude de M. le D^r Corlieu sur *les Députés de Château-Thierry de 1789 à 1880*, *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1897, p. 201.

II

Congrès de 1841

Le 23 juin 1841, dans « une salle immense », élégamment décorée, mais dont l'emplacement n'est pas indiqué, s'ouvre le premier congrès sous la présidence de M. le duc de Poix, entouré du bureau. Le sous-préfet de Château-Thierry, M. Nérat de Lesguisé (1), est délégué par son préfet. Et immédiatement commencent les discours. C'est M. Billet-Bligny, secrétaire-général, qui donne le signal, en distribuant à chacun les compliments et remerciements d'usage. La ville de Château-Thierry n'y est pas oubliée. « Nous avons remarqué avec un grand plaisir, dit M. Billet, l'émotion qu'a fait naître à Château-Thierry notre fondation. Nous avons recueilli de cette ville plusieurs adhésions, qui nous sont d'autant plus chères, que Château-Thierry possède aussi un grand génie. Si les honorables compatriotes de l'Inimitable applaudissent à notre congrès, ils doivent bien penser que nous serons toujours heureux d'entendre ici les hommages qui seraient rendus à La Fontaine. Deux tels hommes, du même siècle, de villes voisines, unis d'amitié, ne doivent point être séparés dans la mémoire. Cette idée, vous l'approuverez, Messieurs, du moins je le pense, et vous la mettrez à profit pour la prospérité des lettres et la gloire de notre cité. »

On procède ensuite à la discussion publique des premières questions mises à l'étude, les autres étant réservées pour l'année suivante. Bien vastes, bien générales, elles soulèvent des problèmes littéraires, économiques et sociaux dont il

(1) M. Nérat de Lesguisé est resté sous-préfet de Château-Thierry jusqu'à son décès, en décembre 1847.

n'était pas nécessaire que connût l'association milonaise ; mais en même temps elles prêtent aux larges développements, aux longues controverses, et permettent à M. de Roosmalen de discourir sans trêve ni repos et de parler de tout, même de lui et d'une centaine de jeunes avocats qui suivent ses cours de déclamation.

La journée se termine par un concert « dû à l'obligeance désintéressée de plusieurs artistes de Paris ». Pendant qu'un M. Dunan, professeur de chant à Paris, chante une cantate en l'honneur de Racine, et que Mademoiselle de Roosmalen exécute un solo de piano « avec beaucoup de talent et de modestie », Monsieur son père avale un verre d'eau (il l'a bien mérité) et déclame plusieurs fragments de tragédies de Racine.



Le lendemain 24 juin, discours de M. le duc de Poix, qui « félicite La Ferté-Milon de pouvoir mesurer la puissance du prestige qui s'attache au lieu de la naissance d'un homme, lorsque cet homme est Racine. Mais, ajoute-t-il, il ne fallait pas que la gloire qui rejaillit sur son berceau demeurât stérile. Honorerait-on convenablement la mémoire de Racine, en se bornant à la célébrer, soit par une fête, soit en l'abandonnant à l'admiration de tous les amis des lettres ? Il fallait que la ville, témoin des premiers jeux du petit Racine, dût au grand homme, après cent cinquante ans, une institution littéraire ». Et l'honorable président répète que le but de la fondation est, « excitant une salutaire émulation, de contribuer dans notre patrie aux progrès des lettres et des arts, et de fonder, dans la cité, des moyens d'éclairer les esprits, en y rendant l'étude facile ». Peut-être des deux résultats poursuivis, le plus modeste eût-il été encore assez vaste. Faciliter l'étude et l'instruction aux habitants de la région, leur inculquer l'amour du pays natal et le culte de leurs grands hom-

mes, n'était ni inutile à tenter ni impossible à obtenir. Il eût été plus sage de la part du petit cénacle de La Ferté-Milon de borner là son ambition et de laisser à d'autres associations littéraires plus anciennes et mieux qualifiées, ne fût-ce que... l'Institut de France, le soin de développer le goût public et de faire prospérer les lettres et les arts.

Après le discours du président, sont lues plusieurs pièces de vers reçues par la commission, notamment une *Épître*, par M. Morand de Jouffrey, avocat à la Cour royale de Paris, d'une facture bien plate et bien banale. L'auteur s'adresse en ces termes à Racine :

Jouissons des honneurs que reçoit ta mémoire.
Réunis en congrès, les amis de ta gloire,
Chaque été, reviendront dans ce temple nouveau,
Du drapeau des beaux-arts ombrager ton berceau.
Témoin de leur succès, que j'obtienne la grâce
De m'asseoir auprès d'eux à la dernière place,
Et je serai ravi. Tous les ans je verrai
Tes travaux applaudis et ton nom vénéré;
Je mêlerai ma voix à leurs chants d'allégresse,
Racine, et je pourrai, partageant leur ivresse,
Et fier de couronner mon auteur favori,
Déposer quelques fleurs sur ton buste chéri.

Les titres seuls des autres lectures nous sont connus : *Racine*, par M. Sorel; *A la Société Racinienne*, par M. Ourry, un habitant de Crouy-sur-Ourcq; *Hommage à Racine*, par M^{me} Bayle-Mouillart (1), des *Stances*, par Magu, le poète tisserand de Lizy-sur-Ourcq (2). Enfin M. de Roosmalen, qui

(1) M^{me} Bayle-Mouillard, née Elisabeth-Félicie Canard, connue aussi sous le pseudonyme de Celnard, est l'écrivain le plus fécond que l'on puisse rencontrer. Les titres de quelques-unes de ses œuvres donnent une idée de sa souplesse : un mémoire sur la peine de mort; des notes historiques; des recueils de prières; *l'Inquisition*, poème historique en quatre chants; des histoires morales; *l'Art de fertiliser les terres*; le Manuel de la maîtresse de maison; le Manuel des nourrices; le Manuel du charcutier, etc...

(2) Né à Paris en 1788, Magu vint avec sa famille à Tancrou à l'âge de huit ans. Toute son instruction consistait dans ce qu'il avait pu

n'avait encore rien dit de la journée, fait un rapport pour l'admission de plusieurs femmes et hommes de lettres ou savants, dont il cite les travaux et donne de copieux fragments. Sur quoi est prononcée la clôture de la première session du congrès, dont les membres se rendent à la fête publique et terminent la journée par un banquet général et un bal où se trouvent réunies « toutes les notabilités du pays et des environs ».

III

Congrès de 1842

La deuxième session est ouverte le 23 juin 1842, en présence du bureau de l'année précédente, par le même président, qui prononce l'allocution suivante, j'allais dire : la même allocution.

« Messieurs,

« On célèbre avec raison les succès de la Société que j'ai l'honneur de présider ; en m'y croirait indifférent si je gardais aujourd'hui le silence.

« Oui, du haut du Parnasse, où le grand Racine a reçu la couronne de l'immortalité, il protège encore sa ville natale, et la récompense d'avoir honoré sa mémoire ; notre Société prospère, nos concours sont recherchés ; plusieurs membres de l'Académie française, de cette académie attaquée elle-

apprendre pendant trois hivers à l'école de son village. Etabli tisserand à Lizy-sur-Ourcq, il fit de La Fontaine sa lecture favorite et se révéla poète original dans sa simplicité. Il était à la mode vers 1840. Il publia à l'imprimerie Carro, à Meaux, deux recueils de poésies en 1839 et 1842. En 1845, une nouvelle édition de ses poésies choisies fut donnée chez Charpentier, éditeur à Paris, avec une préface par George Sand.

même dès son origine sans que le fauteuil qu'elle accorde ait cessé d'être ambitionné par les hommes de mérite de tous les siècles, d'illustres membres de cette académie ont répondu à l'appel qui leur avait été fait, et comptent parmi nous. Les pièces en prose et en vers, qui nous ont été adressées, découvrent des talents déjà arrivés à un grand développement ; d'autres promettent, avec le secours de l'étude, de perfectionner leurs essais. Espérons, Messieurs ! des maîtres tels que Racine et La Fontaine, unis par un heureux voisinage, sauront féconder le champ des lettres qu'ils ont si brillamment cultivé.

« La Fontaine ! vous qui, avec une flexibilité incroyable de talent, tantôt revêtez des formes de la plus haute poésie de nobles, d'énergiques pensées ; tantôt avec un charme sans pareil, savez peindre les plus douces comme les plus simples affections de l'âme : associé de gloire à notre Racine, comme vous l'êtes à l'hommage que nous lui rendons, l'étude de vos ouvrages guidera la jeunesse studieuse ; elle en a déjà profité, puisqu'elle sait les apprécier, et vous pardonneriez à ceux de nos écrivains qui, engagés dans de nouvelles routes que vous n'avez jamais fréquentées, savent cependant produire ce beau dans les arts, admirable à quelque école qu'il appartienne, mais où n'atteindront jamais ces écarts insensés de la composition littéraire, protestations coupables contre le bon sens et le bon goût. »

Le président avait annoncé l'adhésion d'un certain nombre de membres de l'Académie française. Peut-être était-ce un peu pour eux la carte forcée. Comment se soustraire à une telle invitation ! M. de Châteaubriand avait dit fort justement que « Racine ne pouvait être l'objet d'aucun refus individuel. » Puisqu'ils devaient s'exécuter, nos Académiciens le firent galamment. De Barante déclare que « c'est une heureuse idée d'avoir placé sous la protection du nom de Racine une association littéraire. » Flourens écrit à son tour : « Vous aurez beaucoup fait pour notre langue, si vous ramenez l'étude du xvii^e siècle, le seul qui en ait connu toutes les res-

sources et qui en ait constamment suivi le génie. » MM. de Pongerville, Molé, Viennet, de Tocqueville, de Salvandy (1), ne se montrèrent pas en reste d'amabilités, surtout ce dernier, encore plus pressant que ses collègues dans ses félicitations : « La ville de La Ferté-Milon, dit-il, avait dû au hasard le bonheur de donner Racine à la France; elle a aujourd'hui une gloire plus grande, celle d'entourer cette immortelle mémoire de dignes hommages et elle ne la doit qu'à l'élévation de ses sentiments et à ses lumières. » Bien plus, un autre académicien, M. Jay, pour bien prouver sans doute à la Société Racinienne que les Quarante n'avaient à son encontre aucune mesquine jalousie, avait usé de son influence auprès des bureaux pour obtenir sans retard l'approbation ministérielle des statuts, en même temps qu'il soutenait dans les colonnes du *Constitutionnel* « l'opportunité du congrès pour la littérature menacée. »

Toutes ces flatteries achevèrent de griser nos Mécènes mionais qui, tout entiers à leur célèbre compatriote, ne songeaient plus qu'un de leurs voisins du grand siècle leur avait donné ce bon conseil :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce (2).

C'est donc avec un orgueil mal contenu que le secrétaire général, M. Billet-Bligny, après le discours inaugural, proclame à son tour les glorieux résultats obtenus, remercie à nouveau les fondateurs, rend de rechef hommage au zèle de M. de Roosmalen, souhaite de recevoir pour les concours des travaux de plus en plus importants, et, débordant d'enthousiasme, s'écrie en terminant : « Il faut que la France entière sache que tout ce qu'elle possède d'élevé dans la lit-

(1) Le comte N.-A. de Salvandy, littérateur et homme d'Etat, était un des membres influents de l'Académie française.

(2) La Fontaine. Livre IV, Fable V : L'âne et le petit chien.

térature se donne rendez-vous désormais dans la patrie de Racine. »

Il est ensuite donné lecture d'un aperçu statistique de l'état des lettres, des sciences et des arts en France en 1842, par M. Villenave père (1). « Tout fait effort, tout s'agite pour grandir et briller », dit M. Villenave. Au xvii^e siècle, une seule académie, un seul journal (la Gazette), trois théâtres à Paris, cinq ou six dans les provinces. En 1842, plus de sociétés littéraires ou savantes que de chefs-lieux d'arrondissement, 200 feuilles périodiques à Paris, 300 dans les départements, plus de 20 théâtres à Paris et dans la banlieue, une centaine dans les départements. Erections de statues aux grands hommes ; partout des concours sont ouverts et des prix décernés...

M. de Roosmalen demande la parole. « Les arts, les sciences, les lettres fleurissent, c'est vrai ; mais une rivalité effrayante semble les menacer de nouveau : l'esprit commercial et industriel (2) s'avance pour s'emparer de tout ce qui peut l'aider dans son usurpation. » Beaucoup de théâtres,

(1) Villenave (Mathieu-Guillaume-Thérèse), né le 13 avril 1762 à St-Félix-de-Caraman (Languedoc), mort le 16 mars 1846. Avocat au barreau de Nantes, défenseur des Vendéens, il a collaboré, tant en province qu'à Paris, à un grand nombre de journaux monarchistes ; il a fait avec succès un cours d'histoire littéraire à l'Athénée de 1824 à 1831. Parmi ses nombreux écrits, citons : une *Ode sur le dévouement du duc de Brunswick*, une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, une traduction de l'*Enéide*, un fragment de poème sur *La vie future*, un *Nouvel abrégé de la vie des Saints*, etc...

Il était membre de la Société Racinienne ainsi que son fils, Théodore Villenave, connu surtout par une imitation de *Walstein*, jouée à l'Odéon en 1828, et par une histoire d'Abélard et Héloïse, parue en 1834.

(2) On a vu dans les renseignements bibliographiques donnés sur M. de Roosmalen que celui-ci avait publié en 1842 un mémoire : *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts*. C'est dire avec quelle prolixité l'orateur a traité cette question, qui avait été mise au concours dès 1841, à sa demande, selon toute vraisemblance. Nous le verrons, comme rapporteur des mémoires sur ce sujet, y revenir une nouvelle fois au cours de la même séance.

mais des pièces immorales. L'ambition, la recherche de la fortune détournent les hommes du culte des lettres ; les riches ne s'occupent que de chasses et de chevaux... Il est urgent d'encourager les arts. La Société Raciniennne s'est formée dans ces temps difficiles. Sa création a eu un retentissement non seulement en France, mais en Europe. Elever des autels aux hommes de génie, se vouer à leur culte, n'appartient qu'aux populations d'élite. « Si l'exemple que vous offrez aujourd'hui était suivi par toutes les villes qui ont donné de grands hommes à notre patrie, l'esprit commercial et industriel pourrait s'élever et se développer sans nous faire craindre des rivalités funestes... » Et, pourrait ajouter *in petto* M. de Roosmalen : « ma clientèle de débit oratoire se développerait dans les mêmes proportions, sans que, moi non plus, je craigne de rivalités funestes ».

Mais nous voici arrivés, et ce n'est pas trop tôt, au morceau de résistance : le rapport de M. Villenave père sur le concours ouvert pour « les éloges réunis de Racine et de La Fontaine ». Nous voici donc au cœur du sujet : enfin nous allons à notre tour apprécier, autrement que par les phrases sonores des orateurs, les véritables services rendus par la Société Raciniennne ; sans doute nous allons découvrir des hommes de lettres, hier inconnus, aujourd'hui devenus célèbres, grâce aux encouragements de l'association, des littérateurs de mérite qui vont nous dire sur nos deux poètes du xvii^e siècle quelque chose de nouveau, d'original, de fortement pensé.

Hélas ! qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ! Le rapporteur qui a reçu sur différents sujets quatre-vingt-dix-sept mémoires, dont cinq tragédies, recule encore d'une seconde l'instant pénible des aveux. « C'est un succès inespéré, dit-il, c'est un augure favorable pour les destinées de la Société Raciniennne. » Après quoi, il est bien obligé d'ajouter que sur les treize éloges en vers de Racine et de La Fontaine, douze ont dû être écartés « comme peu dignes du concours ouvert. » Il

reproche aux concurrents de s'être trop longtemps perdus dans le genre descriptif; « les vers sont souvent, comme l'exaltation, sans règle et sans mesure. »

Voici en effet deux vers qui, totalisés, donnent bien le nombre de 24 syllabes réglementaires, mais fâcheusement distribuées :

S'illuminer souvent d'une lumière plus pure,
Comme on voit la colline au revers du jour...

L'un des concurrents commence ainsi :

Racine, La Fontaine! Ô le bel hémistiche!

Un autre finit par cette apostrophe :

O noms des deux géants que le grand siècle élut,
Entre mille grands noms, Jean Racine, salut!
Salut, salut! Jean La Fontaine!

Quant aux rimes, elles sont parfois d'une nouveauté imprévue : Ainsi, *sacré* rime avec *athé*, *secrète* avec *suspecte*.

Indulgent, d'une indulgence que rien ne lasse, le rapporteur affirme sérieusement que, « dans la plupart des candidats, ce n'est pas le talent qui manque : c'est le sentiment de la poésie de Racine et de La Fontaine. »

Quant à l'Ode qui a été distinguée, et qui, sans avoir mérité un prix, a obtenu une médaille d'argent, « il y a dans cette composition, dit M. Villenave, un talent flexible, du mouvement, du nombre et de l'harmonie. » En voici la première et la dernière strophes. Cela suffira sans doute au lecteur :

Tels qu'enfants d'une même source
Au pied des monts qu'ils ont ouverts,
Deux fleuves séparant leur course
Marchent à des desseins divers:
Tous deux, formés de la même onde,
Ils vont promener dans le monde
Les contrastes de leurs courants,
Et porter à la mer lointaine
Sur la pente qui les entraîne
Des flots et des noms différents.

~

Vous vivrez tant que la patrie,
Fière de vos noms immortels,
Sur la rive aimée et fleurie
Au bon goût vouïra des autels;
Tant que la Marne poissonneuse
Ira d'une onde limoneuse
De Thierry baigner le vallon,
Et que l'Ourcq, à l'eau transparente,
Ornera la plage odorante
Où brille La Ferté-Milon...

Des cinq éloges en prose, deux obtiennent une médaille d'argent, « un n'est remarquable que par son épaisseur, dit le rapporteur, un autre est sans valeur littéraire. » Mais ce maigre butin n'empêche pas M. Villenave de conclure : « Des concours ouverts dans les grandes académies offrent rarement plus, et assez souvent moins d'ouvrages qui méritent de fixer leur attention et celle du public. »

M. de Roosmalen fait à son tour rapport sur les ouvrages relatifs à la seconde question, qui avait déjà été discutée l'année précédente : Les progrès de l'esprit commercial et industriel sont-ils nuisibles ou favorables aux arts et aux lettres ? Une médaille d'or est justement attribuée à un bon mémoire de M. Emile Burnouf, alors élève de l'Ecole normale (1). M. Burnouf remarque que l'exaltation des idées commerciales concourt au dépérissement de la littérature. « L'âge le plus favorable au développement de la littérature, dit-il, c'est cet âge intermédiaire, placé entre l'enfance et l'âge mûr, qui tient de l'une l'imagination qui entraîne, et de l'autre la raison qui dirige. Toutefois, il paraît que dans les littératures les plus parfaites et les plus originales, c'est

(1) Emile-Louis Burnouf, né à Valognes le 25 août 1821, cousin de l'orientaliste Eugène Burnouf, avait été reçu à l'Ecole normale en 1841. Il fut successivement professeur à la Faculté de Nancy, puis directeur de l'Ecole française d'Athènes. A son retour en France, il fut nommé doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode pour étudier la langue sanscrite* (1859); — *Histoire de la littérature grecque* (1863); — *La science des religions* (1885), etc...

l'imagination qui domine : c'est elle qui donne un caractère national au génie littéraire d'un peuple et qui crée aussi dans les arts ces différences souvent profondes qui les font classer par écoles suivant les lieux où ils se sont développés. »

La conclusion de ce mémoire est pleine de modération et de raison : « Nous avons voulu montrer seulement que l'esprit de commerce et d'industrie n'est point, absolument et par sa nature, ennemi des arts et des lettres, que, s'il règne seul, il a les conséquences de tout ce qui est exclusif et exagéré, mais qu'il suffit de le restreindre en lui imprimant une bonne direction pour qu'il devienne un moyen de développement intellectuel et peut-être une occasion de vertu. »



La séance du lendemain 24 juin commence par la proclamation des récompenses. Les titulaires des trois médailles d'argent pour les éloges de Racine et de La Fontaine sont : MM. Emile Lefranc (1), Haghe, professeur, et Emmanuel Masseras, de Namur. Une médaille de bronze est attribuée à M. Frédéric Cossé.

Dans le concert qui termine la journée, on entend, outre des récitations de M. de Roosmalen, une cantate en l'honneur de Racine, paroles de M^{lle} Desirée Pacault, musique de M. Riballier, maître de chapelle de Soissons, qui a obtenu une médaille d'argent.

Aussitôt la séance levée, les membres du congrès se ren-

(1) Le lauréat est sans doute M. Emile Lefranc, professeur de l'Université, connu par ses éditions classiques de Cicéron, de Démosthène, de Sophocle, Descartes, Fénelon, etc..., par une grammaire française (1850) et une grammaire latine (même année), par un choix de discours des Pères grecs (1862), plusieurs cours d'histoire et une histoire de la littérature française.

dent à la fête publique préparée par les soins de l'autorité communale, fête qui, comme l'année précédente, comprend banquet et bal.

IV

Congrès de 1843

Si cette histoire vous amuse,
Nous allons la recommencer,

dit la chanson. Comme j'ai peur de vous avoir produit l'effet contraire, je résume très brièvement le troisième congrès, qui est en même temps, rassurez-vous, le dernier, du moins le dernier dont un compte-rendu officiel paraisse avoir été publié par les soins de la Société.

C'est le 25 juin que les membres de l'Association se réunissent sous la présidence de M. Wallon. Trois éloges de Racine sont récompensés de médailles frappées à l'effigie du poète. Les lauréats sont : M. Dupré, principal du collège de St-Calais (Sarthe), M. Fortuné Nancey, avocat à Melun, pour leurs pièces de vers, et, pour un assez bon travail en prose, M^{lle} Sophie Manéglier, d'Igny-le-Jard, parente de notre collègue M. Raison (1). « Qui peut se flatter, dit M^{lle} Manéglier, de l'emporter sur Racine? Quelles pensées que les siennes! Comme elles sont belles, simples, touchantes, naïves, claires, sublimes! Elles parlent à l'esprit sans effort, elles touchent le cœur sans le vouloir; on lit Racine et l'on pense et l'on pleure! » Un instituteur de Lon-

(1) Le mémoire de M^{lle} Manéglier a été publié dans l'un des cinq volumes qui ont été offerts en 1898 à la bibliothèque de notre Société par M. Raison; ce volume est intitulé : Poésies chrétiennes, suivies de trois pièces de poésies diverses et d'un éloge de Racine (en prose). Paris, imprimerie Jacquet, 1844, in-8.

dres, M. Lambert, a adressé un « fort bon éloge de Racine », arrivé trop tard pour concourir.

M. Charles Lavollée, âgé de 19 ans, élève à l'Ecole normale (1), mérite une médaille d'or pour un travail d'une bonne forme classique dans lequel l'auteur proclame que « le xvii^e siècle s'est développé sous l'influence de l'antiquité, qu'il n'est que la continuation d'Athènes sous Périclès et de Rome sous Auguste. »

Dans la réélection des membres du bureau, notons que M. de Montesquiou, de Longpont et M. de Vuillefroy remplacent à la vice-présidence MM. Chartier et Pelet de la Lozère, ce dernier succédant comme président titulaire au duc de Poix.



La séance du lendemain 26 juin s'ouvre par un discours de M. Wallon qui se félicite encore une fois de l'empressement des candidats à répondre aux concours de la Société. « Cet empressement est significatif et donne une garantie favorable au succès de notre Association. Il prouve que dans ce siècle d'effervescence, l'influence des lettres et des arts est regardée plus que jamais comme un moyen efficace pour arrêter le torrent qui, sans cette digue, menacerait de renverser et de détruire jusqu'à la civilisation elle-même. »

M. Prosper Guyot interprète avec sa belle voix de basse-

(1) Charles-Hubert Lavollée, né à Paris le 11 octobre 1823, fit partie en 1843 de la mission envoyée en Chine sous les ordres de M. Lagrenée. A son retour, il entra au ministère du Commerce, d'où il passa à l'Intérieur. Depuis 1846, il a collaboré à la *Revue nouvelle*, à la *Revue de l'Orient* et surtout à la *Revue des Deux Mondes*. Il a publié notamment : *Voyage en Chine* (1852), *La Chine contemporaine* (1860), et *Les Chemins de fer en France* (1866). Il est mort en 1886.

taille (1), une cantate dont les paroles sont de M. Roucher d'Aubanel, médecin à Fère-en-Tardenois, et la musique d'une jeune aveugle, M^{lle} Bertout, de Fère-en-Tardenois (2), qui accompagne le chant sur le piano. Après cette audition, le dernier mot — et ce n'est que justice — appartient toujours à M. de Roosmalen, qui récite plusieurs poésies de Racine et de La Fontaine.

La séance est levée, et rendez-vous est pris pour l'année suivante.

V

Dernières années de la Société Racinienne

Nous avons dit que la dernière brochure publiée par la Société pour résumer ses congrès s'arrête à l'année 1843. Il y eut cependant encore des séances en 1844, 1845 et 1846. Quelques notes parues dans l'*Echo de l'Aisne*, journal de l'arrondissement de Château-Thierry (3), en dépit de leur complaisance pour les organisateurs et de leur optimisme officiel sur le succès des réunions milonaises, ne peuvent illusionner personne sur la désespérante monotonie de ces dernières sessions.

Sur la question à l'étude pour l'année 1844, « quelle a été,

(1) M. Prosper Guyot, natif de Bouresches, était alors greffier de la justice de paix de Villers-Cotterêts. Ses succès d'amateur le décidèrent à aller utiliser son talent à Paris, où il chanta dans diverses églises et passa par le théâtre des Bouffes-Parisiens et le Théâtre lyrique. Il vint finir ses jours à Fère-en-Tardenois, pays de sa femme.

(2) M^{lle} Claire Bertout s'occupait beaucoup de musique, tant comme exécution que comme composition.

(3) Voir les numéros des 10 avril et 10 juillet 1844, 2 juillet 1845 et 8 juillet 1846.

jusqu'à nos jours, l'influence du théâtre de Racine, et quelle sera celle du théâtre romantique, sur les mœurs, la littérature et les arts? », aucun envoi n'a mérité la moindre récompense, et, comme conséquence, aucun rapport n'a été dressé. Et l'on revient, pour 1845, à un sujet déjà bien épuisé : l'éloge de Racine, en prose ou en vers. Un mémoire de M. Cabrié, censeur du collège royal de Versailles, à défaut d'un prix, rapporte à son auteur « une magnifique édition de Racine ». Enfin, en 1846, on a renoncé à imposer un sujet. Sur plus de deux cents pièces envoyées au comité, une médaille d'or de 300 francs est décernée à M. Ducasse, de Paris, auteur d'une nouvelle intitulée : *Marguerite, jeune fille et fleur*.

Au fur et à mesure que se ralentit le zèle des concurrents, les séances se transforment en simples concerts. La cantate de M^{lle} Bertout est redonnée en 1844, en même temps qu'un chœur d'*Athalie*, musique de M. Eugène Ortolan, chanté par des habitants de La Ferté-Milon et des environs. Et M. de Roosmalen, qui n'a plus guère occasion de faire ni discours ni rapports, prodigue les lectures et récitations, en dépit des plaisanteries faciles du Charivari (1), qui lui prête généreusement cette belle définition : « La littérature est l'art de louer Racine. »

Mais tous les membres du comité n'ont pas la même persévérance. Nous avons constaté, dès 1843, la défection du président, M. le duc de Poix. En 1844, la présidence est dévolue à M. de Sade, tandis que M. Billet-Bligny passe la plume du secrétaire général à M. Badeigts de la Borde, de la Société des Sciences et arts de Rochefort. Enfin, la mort précipite la déroute, en enlevant dans la même année MM. de Sade et Villenave.

Le clou de la séance de 1846 est une « récitation mimée »

(1) *Les lecteurs à domicile* (novembre 1843), et *Les malheurs d'un vice-président* (3 décembre 1844).

— c'est le terme employé par l'*Echo de l'Aisne* — de deux fables de La Fontaine par un pensionnaire sourd-muet de l'institution Saint-Médard de Soissons. Cette audition, si je puis me permettre cette expression, « dans laquelle, dit l'*Echo*, il était facile de reconnaître chaque vers dans la pantomime expressive qui les traduisait ». termine les séances de la Société, dont on ne trouve plus aucune trace les années suivantes (1). Ainsi donc, après six ans d'une existence de plus en plus difficile, elle en est réduite à demander leur concours aux élèves du bon abbé de l'Epée. M. de Roosmalen lui-même est sans voix; c'est l'agonie, c'est la fin!

*
* *

Il n'est pas difficile de diagnostiquer les causes de la mort de la Société Racinienne. Elle avait ambitionné un rôle trop vaste et trop restreint tout à la fois. Elle a voulu s'imposer à l'attention non seulement de la France, mais de l'Europe, comme certains de ses orateurs l'ont déclaré dans une risible envolée de lyrisme. Avec ce fâcheux point de départ, elle ne pouvait fournir une longue carrière. Les concours qu'elle ouvrait et qui proposaient toujours, à côté de l'invariable éloge de Racine, des sujets d'amplifications littéraires et philosophiques aussi ardues qu'inutiles, ne pouvaient se répéter longtemps. Ces sortes de concours ont d'ailleurs un inconvénient grave, pour ne pas dire un danger : c'est de pousser à l'éclosion de compositions littéraires qu'il est téméraire d'encourager. Pour une par hasard qui peut offrir quelque intérêt, combien n'en faut-il pas subir qu'on se reproche d'avoir contribué à faire naître!

(1) M. Maurice Lecomte, à la page 19 de sa brochure citée plus haut, dit que la Société Racinienne n'existe plus depuis 1847.

Au lieu d'induire de pauvres diables en tentation de rimer malgré Minerve, et de les illusionner sur ce qu'ils croient être leur talent, au lieu d'engager d'honnêtes gens qui n'y songeaient pas à développer des lieux communs sur des idées générales, il aurait mieux valu s'attacher à la recherche des documents concernant la vie de Racine et ses ouvrages, se reporter à ses manuscrits, à ses lettres, fixer les points encore mal connus de sa biographie, expliquer et commenter ses chefs-d'œuvre, faire en un mot œuvre d'érudits en même temps que de panégyristes. Ce programme plus précis, plus modeste, répondait mal aux prétentions de la Société, où comme toujours certains membres visaient à se créer une notoriété personnelle ; mais il eût donné de meilleurs résultats en imprimant une direction pratique aux travaux de la Société Racinienne, qui a péri sans gloire précisément pour avoir méconnu le vieil adage : « Qui trop embrasse, mal étreint. »

MAURICE HENRIET.

LE PREMIER JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

J'ai trouvé dernièrement chez un bouquiniste de Paris la première année d'un journal intitulé *Feuille de l'Arrondissement de Château-Thierry*, portant la date de 1807. La Bibliothèque Nationale ne le possède pas. M. l'Abbé Poquet n'y fait pas allusion dans son *Histoire de Château-Thierry*, et M. Eugène Hatin ne le cite point dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1), l'ouvrage le plus complet dans ce genre.

Notre Société n'a pas non plus ce très modeste précurseur de *La Phalange* et de *l'Echo de l'Aisne*. C'est pourquoi j'ai pensé à vous offrir l'exemplaire que j'ai pu me procurer, encore qu'incomplet et en assez piteux état. Il se joindra à *l'Indicateur de Château-Thierry, feuille administrative*, 16^e année, n^o 1, 2 et 3 (le n^o 1 porte la date du 5 janvier 1836), qui figure dans notre Bibliothèque, ainsi que la *Feuille d'annonces judiciaires, volontaires, commerciales et autres de l'arrondissement de Château-Thierry*, 1^{re} année, du 10 février 1836 au 13 février 1840, la *Phalange*, du 2 février 1840 au 7 juin de la même année, et enfin *l'Echo de l'Aisne*, qui va du 12 juin 1840 jusqu'à la fin de l'année 1847, date à laquelle s'arrêtent nos collections.

(1) *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc., précédé d'un essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes. Paris, 1866, fort vol. in-8.*

Le n° 1 de la *Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry* porte la date du lundi 9 mars 1807. Paraissant les 9, 18 et 27 de chaque mois, la *Feuille* est rendue au domicile de chaque abonné de la ville et coûte 6 francs par an. Pour les autres communes de l'arrondissement, l'abonnement est de 7 fr. 50. On souscrit à Château-Thierry, chez M. H. Joly, imprimeur (1). La direction reste anonyme et fait un appel aux maires et aux amateurs sur lesquels elle compte pour en recevoir « des notices de tout ce qui se passera d'intéressant dans leur commune, les anecdotes qui offriraient une lecture piquante et agréable, enfin les fragments de littérature, de poésie et tout ce qu'ils voudront publier. » Il faut croire que la collaboration sollicitée n'a pas fait naître beaucoup d'émulation parmi nos concitoyens, car en dehors de la publication de l'état-civil, des réclames commerciales, des annonces judiciaires et des mercuriales des marchés, il n'y a pas grand chose. Pour remplir ce cadre pourtant bien étroit, on a recours à des charades, jeux d'esprit, énigmes, mots carrés, etc.. Je renverrai les lecteurs curieux de ces passe-temps à un logogriphe consacré à La Fontaine (p. 82), qui nous paraît le prototype du genre. Quelques descriptions de la ville de Château-Thierry et études d'histoire locale mériteraient d'être signalées, si elles ne paraissaient trop servilement empruntées au manuscrit de l'abbé Hébert, qui venait d'être rédigé tout récemment, de 1804 à 1807.

Relevons, parmi les Variétés, un « Essai sur l'éducation » qui ne nous apprend rien de neuf, et une communication officielle sur la vaccination, à propos d'une épidémie de petite vérole qui avait éclaté à Crogis.

Notre Tribunal, qui à cette époque ne faisait pas beaucoup parler de lui, n'apporte qu'un maigre contingent de nouvelles ; la suspension d'un huissier, la condamnation pour

(1) C'est vers 1806 que notre ville fut dotée d'une imprimerie, d'après une étude de M. Renaud dans nos *Annales* de 1887, p. 117.

escroquerie d'une tireuse de cartes, etc... L'intérêt le plus grand est encore dans les noms des magistrats, des officiers ministériels, et des parties en cause (vendeurs, saisis, acquéreurs, etc...), où nous retrouvons bon nombre de familles qui existent toujours dans notre région ou dont le souvenir est resté parmi nous.

Citons encore l'épitaphe du chirurgien Muguët, gendre du Président Sutil (1), mort subitement le 12 août 1807; le compte-rendu très sommaire de la distribution des prix de l'École secondaire, dont le palmarès contient, lui aussi, différents noms de connaissance, tels que Rassicot, Dalican, Drouët, Balthazar, Mouroux, Véroudart, et coïncidence bizarre, un Henri Pille, d'Essômes, qui remporte un prix de dessin.

Ce sont encore des renseignements statistiques sur plusieurs villes du département. Château-Thierry, qui ne comprenait, en 1807, que 4,080 habitants, en compte au dernier recensement 7,063.

Au n° 24, daté du 27 octobre 1807, l'ancien titre a fait place à celui plus explicite de : *Journal de Château-Thierry*. S'il promet davantage, il ne tient pas plus que par le passé. La seule modification dans la rédaction de la publication consiste en indications nouvelles sur les heures de lever et de coucher du soleil et de la lune.

Le 27 décembre 1807, avis est donné de l'augmentation du nombre des pages de chaque numéro (8 au lieu de 4) et du changement des dates de publication (les 10, 20 et 30 du mois, au lieu des 9, 18 et 27).

Le n° 1 de la deuxième année paraît le jeudi 10 mars 1808. Il avertit ses lecteurs qu'à raison de l'augmentation des pages, le prix des abonnements sera porté à 10 livres et 11 livres 10 sous franc de port. Est-ce cela qui l'a tué, ou bien le *Journal de Château Thierry* a-t-il continué à paraître ? C'est ce que

(1) Voir *Une tour des vieux remparts de Château-Thierry*. Bulletin de la Société ; année 1899.

nous ne savons pas. Toujours est-il que notre exemplaire se termine par ce premier numéro de la seconde année. Si peu intéressante qu'en soit l'analyse que nous avons donnée, l'exemplaire que nous vous offrons de ce premier essai de journal local, pourra peut-être fournir matière aux recherches de nos collègues et il augmentera d'une modeste unité la Bibliothèque de notre Société si méthodiquement reconstituée par nos dévoués collègues, MM. Legrand et Maillard.

MAURICE HENRIET.

NOTE POUR L'HISTOIRE DE CHÉZY-SUR-MARNE

J'ai, je l'avoue, un faible pour le bourg de Chézy, faible bien excusable puisque c'est le berceau de ma famille maternelle.

Chézy portait autrefois la dénomination de Chézy-l'Abbaye, à cause de l'importante abbaye de bénédictins, supprimée à la Révolution. C'est alors que Chézy est devenu Chézy-sur-Marne; mais une ordonnance royale du 8 juillet 1814 et un arrêté préfectoral du 12 février 1816 ont rendu à la localité la qualification de Chézy-l'Abbaye. Chézy est redevenu Chézy-sur-Marne depuis 1831.

Chézy, dont la population actuelle est de 1118 habitants, est une des plus anciennes localités du canton de Charly. Chézy méritait bien d'avoir son historien. L'abbé Poquet a publié en 1844 une *Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne*, brochure in-8 de 50 pages. Il a publié dans nos Annales (1891, p. 167), une *Description de l'abbaye*.

De mon côté, j'ai déjà publié :

1° Etat des possessions de l'abbaye en 1249 (Annales de la Société, 1881, p. 270);

2° Echange entre Louis de France et les religieux de Saint-Pierre de Chézy en 1312 (Ib., 1874, p. 60);

3° Charte de Jeanne d'Evreux faisant donation aux religieux de Chézy de biens à Blesmes et à Chierry, en 1337 (Ib., 1874, p. 64);

4° L'abbaye de Chézy (Ib., 1879, p. 88);

5° Contribution à l'histoire de l'abbaye (Ib., p. 127);

6° La maladrerie de Chézy (Ib., 1890, p. 155);

7° Dépendances de son abbaye (Ib., 1898, p. 187).

Mon intention, si Dieu me prête vie (car je suis dans ma soixante-dix-huitième année), est d'écrire l'histoire complète de cette localité, bien que ses archives, que j'ai visitées grâce à l'obligeance du maire de Chézy, soient extrêmement pauvres. Elles ont fait retour aux archives départementales de l'Aisne et quelques pièces authentiques sont conservées soit aux Archives nationales, soit aux manuscrits de la Bibliothèque nationale où j'ai copié la lettre de dom Muley à dom Grenier.

Dom Muley avait reçu mission de visiter les abbayes des bénédictins de Champagne et de Picardie et de prendre copie de toutes les pièces qu'il y trouverait.

« MON CHER DOM GRENIER,

« Je suis revenu de Chézy depuis huit jours. J'y suis resté cinq semaines, tant pour l'arrangement des affaires de la maison que pour visiter les Archives; j'en ai copié toutes les pièces qui méritent l'attention d'un archiviste : le tout se monte à soixante et quatre, tant bulles, chartes de rois, évêques et seigneurs particuliers, sur lesquelles vous n'en aurez qu'une douzaine, parce que les autres n'ont point de cours pour le présent. A moins qu'on ne veuille prendre ce qui est après 1380, il n'y a plus rien à prendre dans les archives de Chézy, j'ai tout pris. Jamais je n'ai vu d'archives si mal en ordre et si maltraitées; la plupart des pièces sont ou rongées des souris ou pourries par l'humidité, et toutes hors de leur place. Dom Devaynes, qui demeure à Chézy, pourra aider à mettre les débris qui restent en leur ordre. J'ai été aussi à Rébais où j'ai passé un jour tout occupé des archives...

« Aux environs de Chézy, à une lieue et demie, est l'abbaye

d'Essômes, où nous trouverons beaucoup plus de richesses. Cette abbaye a été pendant plusieurs siècles le dépôt de toutes les chartes. J'irai y faire un tour à mon premier voyage de Chézy. Mes confrères de Chézy m'ayant fait l'honneur de m'élire leur senieur (1) également comme ceux de Saint-Crépin, je serai obligé d'aller quelquefois dans la Brie. L'abbaye de Val Secret possède aussi plusieurs morceaux curieux que je prendrai à mon premier voyage.

« J'ai signifié à MM. Le Brasseur et Cabaret que je remettrai ce mois-ci à la cathédrale toutes les pièces que j'en ai tirées, pour n'y revenir qu'au printemps prochain, à moins que vous ne me donniez d'autres ordres. Toute ma moisson de cette année consistera dans quarante ou cinquante chartes que je vous ferai parvenir dans un mois ou environ avec ce que vous m'avez demandé. Il faut faire les notes, il faut vous envoyer la liste des chartes de Saint-Crépin; c'est à quoi je vais m'occuper présentement.

S'il ne s'agissait que de vous envoyer des chartes depuis 800 jusqu'à 1380, je pourrais actuellement vous faire le cadeau de deux cents au moins; car je possède bien ce fonds; mais il vous faut des pièces choisies, c'est à quoi je m'étudie, étant bien sincèrement, mon cher Dom Grenier, votre tout dévoué serviteur et ami.

« Charles MULEY.

« 8 Octobre 1769.

SUSCRIPTION :

« *Au Révérend Père Dom Grenier, historiographe de la province de Picardie, en l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris.*

« Extr. de la Bibl. nationale, Dép. des manuscrits Dom Grenier, Picardie, t. 41, f° 182. »

D^r A. CORLIEU.

(1) Nom qu'on donnait au plus ancien dans certaines communautés.

L'ABBÉ HENRI DE NESMOND

ET L'ABBAYE DE CHÉZY

Quand on passe à Paris sur le quai de la Tournelle, on voit encore aux n^{os} 55, 57 un hôtel portant la désignation d'*Hôtel de Nesmond*, devenu aujourd'hui une maison de distillerie. C'est là que demeurait la veuve de Guillaume de Nesmond, second président du Parlement, dont la famille a eu des intérêts dans l'abbaye de Chézy depuis 1647.

L'abbaye de Chézy était en commande depuis 1481. « Une abbaye en commande, dit Littré, était celle où le roi nommait un ecclésiastique séculier qui jouissait, en vertu de cette faveur, du tiers du revenu, sans aucune autre obligation que d'en faire un bon usage : des deux autres tiers l'un restait à la communauté et l'autre devait être employé aux réparations de l'église et aux aumônes. »

En 1481, l'abbaye de Chézy tomba en commande entre les mains de Louis de Lespinasse et eut dix-huit abbés commendataires jusqu'à la suppression de l'abbaye.

A cette époque il n'y avait plus que cinq religieux à l'abbaye dont les revenus s'élevaient à 16.694 livres, soit un peu plus de 5.000 livres pour l'abbé.

Louis de Lespinasse, mort le 2 novembre 1501, eut pour successeurs :

Jean de Langheac, mort le 8 mars 1503 ;

Antoine de Langheac, mort le 7 juin 1519 ;

Gabriel de Langheac, son neveu, mort le 22 octobre 1528 ;

François de Langheac, frère de Gabriel, mort le 14 janvier 1562; ces trois derniers ont été inhumés à Chézy, sans doute dans l'abbaye.

Nicolas V Du Mont, mort en 1570;

Nicolas VI De Neufville, mort en 1612;

Guillaume Fouquet de la Varenne, mort en 1615;

Charles De Balzac, évêque de Noyon, mort en 1625, à Chézy;

Louis II de Bassompierre, évêque de Saintes, mort en 1647;

François II de Nesmond, nommé en 1647, résigna l'abbaye en faveur de Henri II de Nesmond, son cousin germain, en 1682.

Né à Bordeaux vers 1645, Henri de Nesmond fut nommé abbé de Chézy le 26 mai 1682. Le 3 septembre 1687, il fut nommé à l'évêché de Montauban, mais les bulles n'arrivèrent qu'en 1692; en 1703, il fut nommé archevêque d'Albi; en 1719, à l'archevêché de Toulouse, où il est mort le 27 mai 1727. Il avait succédé à Fléchier en 1719 comme membre de l'Académie française.

Sous son administration, quelques modifications furent faites à l'abbaye, dont nous avons donné la description et le plan en 1879 (Annales, p. 86). L'abbé Poquet nous a donné une description complète de l'abbaye en 1756 (Annales, 1891, p. 167).

Pour bien comprendre le document que je communique à la Société, il est nécessaire de se rapporter au plan que j'ai publié en 1879, et dont nous devons la reproduction à notre collègue, M. Adolphe Varin.

*Transaction entre l'abbé de Nesmond, évêque de Montauban
et les Religieux de Chézy-l'Abbaye*

Pardevant les conseillers du roi, notaires à Paris soussignés, furent présents haute et puissante dame Marguerite de Beauharnais, veuve de haut et puissant seigneur M^{re} Guil-

laume de Nesmond, vivant chevalier, seigneur de Coubran et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, second président du Parlement, demeurant à Paris en son hôtel, quai de la Tournelle, paroisse Saint-Nicolas de Chardonnet, au nom et comme procureur d'illustrissime seigneur M^{re} Henry de Nesmond, évêque de Montauban, conseiller du roi en ses conseils, abbé commandataire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy, ordre de Saint-Benoît, fondée de sa procuration passée pardevant Barthe, notaire royal audit Montauban, présence témoins, le trentième jour d'octobre dernier, dûment contrôlée et scellée le même jour, l'original de laquelle est demeuré annexé à la minute des présentes, après avoir été certifié véritable par ladite dame de Nesmond et d'elle paraphée, en présence des notaires soussignés d'une part;

Et Révérend Père dom Henri Eget, prieur de ladite abbaye de Chézy, tant en son nom qu'au nom et comme procureur des religieux de ladite abbaye, fondé de leur procuration passée pardevant Payon et Prévost, notaires audit Chézy le sept septembre dernier, dont expédition est demeurée annexée à la minute desdites présentes, après avoir été certifiée véritable par ledit Révérend Père prieur, de lui paraphée et des notaires soussignés à sa requisition d'autre part;

Lesquelles parties es noms ont fait entr'elles les traités et conventions qui suivent, c'est à savoir que ladite dame présidente audit nom de procuratrice dudit seigneur évêque pour faire plaisir auxdits religieux et leur procurer un logement plus commode, leur a cédé, délaissé et abandonné ce acceptant pour eux et leurs successeurs en ladite abbaye par le Révérend Père prieur esdits noms, telle part et portion de logement qui appartient audit seigneur abbé et dont il jouit dans le corps de logis appelé l'ancien réfectoire, joignant sa maison abbatiale, à condition par les religieux de laisser la noue dudit bâtiment pour servir de passage à aller aux lieux communs et de conserver tous les jours de la maison abba-

tiale qui donnent sur les cloîtres et lieux réguliers, plus une portion du jardin dudit seigneur abbé à prendre depuis l'encoignure de la terrasse desdits religieux (1) jusqu'au bout du dit jardin où il finit en pointe, pour séparer laquelle portion d'avec le surplus du jardin dudit seigneur abbé, lesdits religieux seront tenus, ainsi que ledit Révérend Père prieur (dom Henri Eget), èsdits noms s'y oblige de faire faire à leurs frais un mur de neuf pieds de hauteur, lequel mur sera fait et tiré à droite ligne de l'encoignure de ladite terrasse, plus ladite dame de Nesmond (Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, belle-sœur de l'évêque de Montauban), audit nom abandonne comme dessus aux religieux la grange appartenant audit seigneur abbé dans l'avant cour de l'abbaye, à condition par eux, ainsi que ledit Révérend Père prieur èsdits noms, s'y oblige de faire bâtir et construire à leurs frais une autre grange semblable à celle ci-dessus dite, dans ladite avant cour, entre la porte d'entrée d'icelle et la maison de la prévôté, dont sera ci-après parlé, laquelle grange sera couverte de tuiles de même que celle ci-dessus, abandonnée et construite de pareille grandeur, largeur, hauteur et solidité, et pour et au lieu desdits logements, grange et portion de jardin ci-dessus abandonnés, ledit Révérend Père prieur ès noms a cédé, délaissé et abandonné audit seigneur abbé, ce acceptant pour lui et ses successeurs en la qualité d'abbé par ladite dame de Nesmond audit nom le corps de logis de la maison de la prévôté située dans la cour de l'église et joignant l'avant-cour de l'abbaye avec le jardin, cour et bâtiment dépendant de ladite maison de la prévôté, à l'exception des pressoirs et ustensiles d'iceux étant dans les lieux dépendant de ladite maison, lesquels lesdits religieux se réservent pour la faire démonter et transporter où bon leur semblera, et il sera permis au seigneur abbé de faire construire à ses frais un

(1) Pour le plan de l'abbaye, voir Bull. de la Société, 1879, p. 406

mur de telle hauteur qu'il souhaitera, lequel sera tiré à droite ligne du mur de la cour de ladite maison à celui de l'avant-cour de ladite abbaye, pour de tout ce que dessus abandonner, jouir et disposer par ledit seigneur abbé et lesdits religieux chacun à leur égard, à compter du jour de Saint-Jean-Baptiste prochain, a été convenu qu'il sera loisible auxdits religieux de ne point faire construire ladite grange, si bon ne leur semble, que dans trois ans, pendant lequel temps ledit seigneur abbé continuera de jouir de ladite grange à eux ci dessus abandonnée, et lesdits religieux jouiront et se serviront pendant le temps de leurs pressoirs dans le lieu où ils sont à présent, sans aud., cas être obligés de les faire transporter plustôt, et en faveur des présentes, ledit Révérend Père prieur, esdits noms et qualités, a quitté et déchargé ledit seigneur abbé de toutes les réfections, grosses et menues réparations qui sont présentement à faire, aussi bien que de toutes celles qui pourraient être à faire ci-après dans tous les bâtiments, cloître, réfectoire et autres lieux réguliers de ladite abbaye, même à tous les murs de clôtures, de terrasses et autres généralement quelconques, en quelques cas et occasion que ce puisse être, à l'exception de l'église seulement, et ce tant que ledit seigneur évêque sera abbé de ladite abbaye et dont il pouvait être tenu en ladite qualité, et sans que lui et sa succession en puisse être aucunement recherché ni inquiété, le tout moyennant la somme de mille livres, à quoi lesdites parties sont convenues, laquelle somme ladite dame de Nesmond audit nom s'oblige de payer auxdits religieux en leurdit monastère en deux paiements égaux, dont le premier se fera dans le mois de janvier et le second dans le mois de juillet de l'année prochaine mil sept cent trois, sans que la présente convention faite au sujet desdites réparations puisse préjudicier auxdits religieux ni être tirée à conséquence par les successeurs dudit seigneur évêque en ladite abbaye, et pour terminer les différends qui sont entre ledit seigneur abbé et lesdits religieux au sujet de la coupe des bois dépendant de

ladite abbaye mentionnés au procès-verbal de M. Le Féron, grand maître des eaux et forêts de l'île de France, fait au mois d'octobre dernier et dont ledit seigneur abbé poursuit au Conseil la permission, attendu que lesdits religieux prétendent avoir un tiers de ladite coupe de bois, sont les parties ésdits noms demeurées d'accord de ce qui suit, c'est à savoir que moyennant la somme de trois mille livres, ledit Révérend Père prieur ésdits noms a cédé, quitté et abandonné audit seigneur abbé ce acceptant par ladite dame de Nesmond audit nom, le tiers appartenant auxdits religieux dans la coupe de bois pour en faire et disposer par ledit seigneur abbé, ainsi que des deux autres tiers à lui appartenant comme bon lui semblera et en être fait de vente et d'adjudication sans qu'il puisse être troublé en quelque manière que ce soit par lesdits religieux qui, moyennant ce, ne pourront rien prétendre en ladite coupe de bois et auxquels religieux ledit seigneur abbé sera tenu, ainsi que la dite dame de Nesmond s'y oblige de payer ladite somme de trois mille livres après qu'il aura obtenu audit Conseil et au Parlement la permission de couper lesdits bois et à fur et à mesure des paiements qui en seront faits par les adjudicataires conformément à la vente et adjudication qui en sera faite par ledit sieur Le Féron, grand maître, et au moyen des présentes, ledit Révérend Père prieur ésdits noms, a par acte séparé desdites présentes passé devant les notaires soussignés ce jourd'hui fait et donné pleine et entière main-levée de toutes les oppositions formées à la requête desdits religieux, tant au Conseil et pardevant mondit sieur Le Féron, grand maître, lorsqu'il a procédé à la visite desdits bois, qu'ailleurs à la permission de les couper que ledit sieur abbé poursuit et consentit comme il consent par ces présentes que lesdites oppositions demeurent nulles comme non faites ni avenues, promettant ledit Révérend père prieur ésdits noms faire ratifier le présent acte par lesdits religieux de ladite abbaye et ensuite par le Révérend Père général de l'ordre de ladite congrégation et en fournir actes en bonne

forme dans quinze joursd'hui, à peine et pour l'exécution des présentes, lesdites parties esdits noms élisent leurs domiciles irrévocables en cette ville de Paris, savoir ladite dame de Nesmond en son hôtel susdéclaré et ledit Révérend Père prieur esdits noms en l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, lès Paris, auxquels lieux et nonobstant promettant, obligeant chacun en droit soi renonçant.

Fait et passé à Paris en l'hôtel de ladite dame de Nesmond l'an mil sept cent deux, le vingt et un décembre après midi, et ont signé après que les parties ont été averties de faire enregistrer ces présentes au bureau des gens de main-morte, ainsi qu'il est dit en la minute des présentes demeurée en sa garde et possession de Laideguive, l'un des notaires soussignés qui a délivré ces présentes aujourd'hui vingt-six août mil sept cent seize.

Pour copie, *signé* : VATRY-LAIDEGUIVE (1)
de Cette...

De cette importante abbaye il ne reste plus que le puits. Tout a disparu.

Dans la petite église furent inhumés : l'abbé Robert, mort en 1329, — Antoine de Langheac, mort en 1519, — Gabriel de Langheac, mort en 1528, — Nicolas, prêtre, mort le 5 janvier 1653, — Charles Thiboust, deuxième prieur, décédé le 10 février 1667, enterré devant le jubé, — François Lermulier (?), prieur, décédé le 2 septembre 1683, — Norbert Mercier, religieux, décédé le 2 juin 1685.

L'abbaye de Chézy possédait comme reliques : un morceau de la vraie Croix, celles de Sainte Ursule, une dent de Saint Pierre, une de Sainte Pétronille, etc., etc.

D^r A. CORLIEU.

(1) Bibliothèque nationale, mss. fonds français, coll. Blondeau, 26.355, t. 47, p. 323 et suiv.

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE CHATEAU-THIERRY

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, qui doit sa fondation à la reine Jeanne, comtesse de Champagne, en 1304, et qui possède actuellement 150 lits pour les malades et 111,885 fr. de revenus, s'est enrichi en 1693, 94-95 des revenus de plusieurs paroisses, dont les maladreries ont été supprimées par édits royaux. Les revenus de ces maladreries furent attribués à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, à la condition que des places seraient réservées aux habitants de ces localités selon l'importance des revenus de ces maladreries supprimées.

Nos Annales ont publié en 1896 une très intéressante communication de notre collègue M. Frédéric Henriot; j'ai publié, de mon côté, dans mon Histoire de Charly, p. 52, l'ordonnance royale du 13 juin 1698, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'y joindre l'édit de suppression des maladreries que j'ai trouvé aux Archives nationales, section judiciaire, Cote V.6, n° 1165.

« 21 Janvier 1695.

« Veu par le Roy en son Conseil les avis du sieur Evesque de Soissons et du sieur Le Pelletier de la Houssaye, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maistre des requestes ordinaires de son hostel, Intendant et commissaire départi en la généralité de Soissons, sur l'employ à faire au profit des pauvres des biens et revenus des maladreries y mentionnées du diocèse

de Soissons, en exécution de l'édit et déclaration des mois de may, avril et aoust 1693, ouy le rapport du sieur Ribeyre, Conseiller d'Estat et suivant l'avis des sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution desdits édits et déclarations, et tout considéré,

« Le Roy en son Conseil en exécution desdits édit et déclarations a uni et unit à l'Hostel-Dieu de Chasteau-Thierry les biens et revenus des maladreries de Chézy-en-Orçois, Charly, Champruche, Blesme et Chéry (Chierry), Chézy-l'Abbaye, Estampes et Crézancy, Condé-en-Brie, Montlevon, Essise et Montfaucon, Lhuis, Cohan, Houssé et du Mont-Notre-Dame, pour estre les revenus employés à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit Hostel-Dieu, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent estre tenues lesdites maladreries et de recevoir les pauvres malades des lieux de leurs situations et augmenter les lits à proportion des revenus de ces maladreries, en conséquence ordonne Sa Majesté que les titres et papiers concernant lesdites maladreries, biens et revenus en dépendant qui peuvent être en la possession de M. Jean-Baptiste Macé, cy-devant greffier de la Chambre royale aux Archives de l'ordre de St-Lazare, et entre les mains des commis et préposés par le sieur Intendant et commissaire départi en la généralité de Soissons, mesme en celle des chevaliers dudit ordre, leurs agents, commis et fermiers ou autres qui jouissoient desdits biens et revenus avant l'édit du mois de mars 1693 seront délivrés aux administrateurs dudit Hostel-Dieu, à ce faire leurs dépositaires contraints par toutes voies, ce faisant ils en demeureront bien et valablement déchargés, et pour l'exécution du présent arrest seront toutes lettres nécessaires expédiées, et pour estre pourveu sur la forme de l'administration dudit Hostel-Dieu, ordonne Sa Majesté que par le sieur Le Pelletier de la Houssaye, Intendant et commissaire départi en la généralité de Soissons, il sera dressé procès-verbal de l'estat des lieux hospitaliers, du nombre des lits des pauvres malades et des religieuses estant audit Hostel-Dieu,

de la manière dont l'hospitalité en est gardée, de la nature et du revenu des biens dont elles jouissent et de l'emploi d'iceluy, à l'effet de quoy lesdites religieuses seront tenues de luy représenter les titres de ces établissements, fondation ou union et de propriété desdits biens, soit qu'ils leur appartiennent en particulier ou qu'ils soient destinés aux pauvres, ensemble des baux et comptes desdits revenus, tant en recette que dépense des cinq dernières années, pour ledit procès-verbal fait et envoyé par ledit sieur de La Houssaye avec son avis à M. le Chancelier estre par Sa Majesté ordonné ce que de raison.

« Signé : Ribeyre, de La Reynie, de Marillac,
Daguesseau, de Harlay, de Fourcy,
Le Blanc, Quentin de Richebourg,
Le Camus, Guillaume, Lavieuville.

« A Paris, le 21 Janvier 1695. »

Il n'y avait alors que dix-huit lits à l'Hôtel-Dieu. L'ordonnance du 18 juin 1698, qui avait supprimé les maladreries des paroisses précitées, au bénéfice de l'Hôtel-Dieu, augmenta de cinq lits le nombre de ceux déjà établis; mais elle régla l'admission des malades d'après l'importance des revenus des paroisses, et cela dans l'ordre suivant : Chézy-l'Abbaye, Lhuis, Houssé, Mont-Notre-Dame, Cohan.

Les malades des autres paroisses ne venaient qu'après ceux des cinq paroisses ci-dessus. Quant aux revenus de la maladrerie de Chézy-l'Abbaye, je les ai fait connaître dans le Bulletin de nos Annales, 1890, p. 155.

D^r A. CORLIEU.

Dissertation sur l'Étymologie du mot ARQUEBUSE

Au cours d'une précédente étude sur la *Société de l'Arquebuse de Château-Thierry*, j'avais eu la curiosité de rechercher l'étymologie du mot arquebuse. En conséquence, je m'étais adressé à Littré, c'est-à-dire à l'ouvrage le mieux documenté, le plus autorisé au point de vue du renseignement que je désirais.

Or, Littré dit que ce substantif vient de deux mots italiens : *arco*, arc; et *buggio* ou *abusio*, trou; traduction littérale : arc à trou.

La définition me parut étrange, s'appliquant à l'arquebuse; tout au plus pouvait-elle qualifier l'arbalète.

Pourtant Ambroise Paré, médecin de Henri II, essaie de la justifier lorsqu'il raconte, dans son « *Traité des armes à feu des gens de pied* » que le mot harquebuse est tiré de l'italien à cause du trou par lequel le feu du bassinet entre avant dans le canon; car les italiens nomment un trou, *buzio*; et se nomme arc, à cause qu'on en tire maintenant comme de l'arc...

Quelque créance qu'on veuille bien accorder à la haute autorité de ce quasi contemporain de la naissance de l'arme, on ne peut guère s'empêcher d'accueillir les réflexions suivantes :

D'abord l'italien *buzio*, dans le nom qui nous occupe, ne signifie pas trou; il est pris dans le sens de fer creux, *fore*, c'est-à-dire de canon d'arme à feu, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Quant au mot arc, que vient faire ici ce revenant, depuis longtemps déjà remplacé par l'arbalète.

Paré veut-il dire que le soldat, au moment du tir, place et maintient son arme dans la position qu'on donnait à l'arc ancien? C'est possible; mais nous en sommes réduits aux conjectures, l'illustre chirurgien ayant négligé de compléter son information.

Pourtant, si nous nous en rapportons à Ménage, voici quelle serait l'interprétation exacte de cette phrase quelque peu ambiguë :

Dans les guerres de cette époque, on préludait toujours à l'attaque par des coups d'arquebuse; cette arme remplaçant l'arc ancien (pourquoi pas l'arbalète), autrefois chargé de cette besogne.

Bien que l'explication paraisse un peu plus vraisemblable, l'esprit n'est encore qu'à demi satisfait.

On poursuit alors cette étude, on fouille plus avant, et, au lieu de la lumière espérée, on retombe en pleines ténèbres.

En effet, certains auteurs font venir le radical arc de la forme crochue, ou courbée en demi-arc, de la crosse.

D'autre part, Littré, dans ses commentaires, rappelle que le vieux nom français était *haquebute*; et il suppose que le nom actuel est une altération italienne qui a fini par chasser l'ancien nom de notre propre langue.

Il faut avouer qu'en présence d'opinions aussi contradictoires (et je ne cite que les principales), rien ne devient aussi malaisé que d'asseoir, à son tour, sa religion. La question m'a paru intéressante à élucider.

Dans ce but, j'ai rassemblé quelques documents que je prends la liberté de vous soumettre.

Analysons, d'abord, les différentes versions que nous venons d'exposer.

1° *Harquebuse*, comme l'écrivaient les anciens, peut-il venir de *arco busio*?

Littré lui-même va nous répondre.

Dans son étude sur la formation du français, l'éminent auteur précise, entre autres, les règles suivantes :

1° *La suppression des consonnes médianes du mot latin est un des caractères spécifiques de notre langue. En général, les syllabes non prosodiquement accentuées disparaissent. C'est ainsi que *monasterium* est devenu *moustier*, puis *moutier*; *regina*, *reine*; *maturus*, *mur*, etc.;*

2° *Si deux consonnes sont consécutives dans le latin, le français en supprime une; *advocatus*, *avoué*;*

3° *L'initiale du mot est généralement respectée.*

Appliquons ces règles à l'expression latine de *arcus ballista*, et nous comprendrons qu'elle se soit muée en *arbalète*, d'abord par la suppression du *c* de *arc*, et en *arbalète* ensuite, par la disparition de l'*s* de *ballesta*.

Sans doute, l'effet de ces règles fut moins accentué à partir du xiv^e siècle, mais il n'en continua pas moins à s'imposer longtemps encore.

Or, pour admettre la transformation du radical *arco* en celui de *harque*, il faut faire litière complète de ces lois classiques que nous venons de rappeler et qui s'appliquent aussi bien à l'italien qu'au latin.

En effet, d'où vient l'initiale *H*; le mot *arco* peut-il la justifier ?

Pourquoi, au lieu de l'élosion, de la suppression habituelle de consonnes, avons-nous une accentuation prosodique ?

Passons à la deuxième version : *arquebuse* résulte-t-il de l'altération de *haquebute* ?

Un mot altéré, quelque profondes que soient ses modifications, ne peut varier qu'au point de vue de sa prononciation ou de son orthographe. Le sens n'en peut être changé et son étymologie reste toujours celle du mot dont il a tiré son origine.

Or, d'après Littré, *haquebute* se traduit de l'allemand : *hacken*, *croc*, et *bücshe*, canon d'arme à feu; littéralement : *canon à roc*.

Cette expression n'a rien de commun avec celle de *arc* à

trou et, conséquemment, si nous admettons la traduction de Littré, *arquebuse* ne peut être l'altération de *haquebute*.

Arquebuse aurait-il donc une autre origine ?

C'est ce que nous allons essayer de découvrir par une brève incursion dans la première partie de l'histoire de l'artillerie.

Relevons surtout les différents noms des armes à feu, suivant les époques.

Les Chinois et les Arabes se servent de la poudre, vers 1259, pour lancer à l'aide de *tubes de fer*, de petits projectiles, balles ou flèches. Ces tubes sont appelés en Chine : *lances à feu impétueux*.

L'Italie et, après elle, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre fabriquent bientôt des *canons* de métal.

Les premiers canons sont courts et du calibre de 5 à 6 centimètres. En raison de leur forme étroite, rappelant celle des diverses armes à manche de bois, on leur donna le nom de *bâtons* ; *bâtons à feu* ; *bâtons de canonage*.

Plus tard, le terme se généralisa et, par extension, on qualifia de *gros bâtons* les fortes pièces d'artillerie. Cependant, pour distinguer entre elles les nombreuses variétés de bouches à feu, on les baptisa surtout de noms d'oiseaux de proie ou de serpents : *faucon*, *fauconneau*, *mousquet* (ce dernier, de l'italien *moschetto*, émouchet), *basilic*, *couleuvrine*, etc.

Au siège de Metz, en 1324, on utilise des canons et une petite *serpentine*.

En 1338, l'arsenal de Rouen possédait un *pot de fer* à lancer des *carreaux à feu*, à l'aide de la poudre.

Au siège de Quesnoi, en 1340, les Français se servent de canons et de *bombardes* qui lancent des carreaux.

Après la bataille de Crécy, 1346, les armes à feu se répandent dans toute l'Europe. Elles prennent les formes les plus diverses.

Ainsi, tandis qu'on forgeait des pièces énormes pouvant lancer des boulets de pierre de 450 livres, la ville de Pérouse faisait fabriquer, vers 1364, 500 *petits canons* d'une palme de

longueur (0^m28), et qu'on tirait à la main. On les appelait *sclopum*, d'où est venu le nom d'*escopette*.

D'après un document relevé par M. Matton, archiviste, il résulte que, dans l'année 1409-1410, Laon a fait percer, dans ses remparts, des ouvertures destinées à des *canons à main*, des *veuglaires* et une *bombarde*. La *veuglaire* était plus longue que la *bombarde*, mais de calibre moindre.

Parmi les canons légers les plus anciens, il faut citer l'*acquebuse* dont on trouve la trace, pour la première fois, dans les chroniques de Froissart (1327-1400). Un peu plus tard, il est question de la *coulevrine à main*, composée d'un tube de fer forgé de 60 à 85 centimètres, au calibre de 22 millimètres et prolongé, soit par une tige de fer de un mètre de long, soit par un fût de bois, auquel il est lié par des brides de fer ou des cordes.

L'artillerie à cheval de Charles VII, vers 1444, est entièrement armée de la *coulevrine à main*.

Commines, Rabelais, Marot, dont les écrits relatent les faits de la seconde moitié du xv^e siècle, parlent souvent de la *haquebute* qui sert surtout à la défense des places assiégées.

Comme la *coulevrine*, sa contemporaine, la *haquebute* s'est fabriquée sous plusieurs formats et s'est modifiée, en s'allégeant, jusqu'à pouvoir passer dans la cavalerie.

Dans une de ses formes en usage au début du xv^e siècle, elle porte une fourche mobile autour de deux petits pivots placés de chaque côté du canon.

Le talon de la fourche est pourvu d'une soie qu'on enfonce, au moment du tir, dans un fort piquet de bois taillé à pans et ferré aux extrémités.

Ce piquet ou chevalet est solidement planté dans le sol. Grâce à cette disposition, l'arme peut basculer dans tous les sens avec une extrême facilité; mais les effets du recul sont encore plus sensibles. De plus, cette fourche est fort gênante pour le transport de l'arme.

Pour remédier aux inconvénients présentés par la *haquebute à fourche*, les Allemands, vers 1450, ont simplement

muni le canon, dans sa partie inférieure, d'une sorte d'arrêt ou de *croc*. Cet appendice, formé d'une pièce métallique plate, soudée perpendiculairement à la surface du canon, assujettissait l'arme et neutralisait la poussée en arrière.

L'invention allemande constituait donc une nouvelle et notable amélioration de la haquebute qui lui a permis de fournir une longue étape.

En 1490, sous Charles VIII, une partie des Suisses et des Gascons est armée de *bombardes à main*, d'*escopettes* et de *haquebutes à croc*.

En 1508, dit un auteur moderne, les Italiens fabriquent des *escopettes* et des *arquebuses perfectionnées* (lisez haquebutes.) Jusqu'ici, en effet, aucun écrivain n'a écrit arquebuse; et cela se comprend, le mot n'est pas encore inventé.

Machiavel, mort en 1527, parle, dans son « Art de la guerre », d'un *baston* inventé à nouveau, et bien utile par le temps qui court.

L'Arioste, dans « Roland furieux », dit encore : *ferro bugio* ou fer creux.

Mais Du Bellay, dans la « Discipline militaire », raconte qu'au siège de Parme, en 1521, on fit usage de la *harbouse*, ou *harcbouze*, récemment inventée, et qu'on tirait sur une fourchette.

De tous les noms d'armes que nous venons de citer, trois d'entre eux nous intéressent plus particulièrement. Ce sont ceux d'*arquebuse*, de *haquebute* et de *harbouse*.

Étudions les successivement.

Les terminaisons *buse* et *bute* ou *bulte* des deux premiers viennent-elles du *bücshe* germanique, qui lui-même serait issu du grec *pyxida* ?

Pourquoi chercher si loin, alors que nous trouvons dans le bas latin : *butta*, *buttis*, signifiant *grand vase* en forme de *tonneau*.

De là les dérivés de *botte* et *boîte*. On appelle boîte, encore aujourd'hui, une pièce de pyrotechnie, ainsi qu'un mortier de 7 à 8 pouces qu'on tire dans les réjouissances publiques.

Du vieux français *butte* est sorti *buse*, par la substitution de la lettre *s* à la lettre *t*, substitution très fréquente dans le passage des mots latins en français. Exemple : *arbutum*, arbusier; *stationem*, saison; *orationem*, oraison.

On qualifie de *buse*, *buzard* : 1° Une pièce de bois creusée ou forée pour la conduite de l'eau sous la roue d'un moulin; 2° un tuyau de bois ou de plomb qui fait communiquer les galeries souterraines des mines; 3° la canule d'un soufflet; 4° un court tuyau qui relie le poêle à la cheminée, etc.

D'une façon générale, tous les substantifs qui tirent leur origine de *butta*, *buttis*, rappellent l'idée d'un cylindre creux, d'un tuyau ou d'une conduite. L'italien en a fait *busio* et *buggio*; et, chez nous, on appelle *buge*, le tube du verrier.

Toutefois, la forme *butte*, plus archaïque, a traduit, au début, le calibre volumineux des canons en forme de tonneaux, tels que la *bombarde*, la *veuglaire*; tandis que *buse* désignait un calibre plus étroit, tel que celui des premiers canons ou des canons à main légers : *sclopum*, *coulevrine à main*.

Cette nuance nous la relevons dans l'expression actuelle de *arquebuse butière*, ou *butière* tout court, dont on baptise une grosse arquebuse fort lourde qui sert à tirer à blanc dans les assemblées des chevaliers.

Ces quelques observations me paraissent suffisantes pour préciser l'étymologie de *buse* et de *bute*. Les Flamands, d'ailleurs, appellent *busse* le canon d'une arme à feu.

Passons aux vocables *acque* et *haque* dont l'air de parenté semble indiscutable et laisse soupçonner une origine commune.

On peut se demander, cependant, pourquoi les deux mots n'ont pas la même initiale. S'agit-il d'une faute orthographique, d'une de ces altérations coutumières à ces époques, ou bien faut-il attribuer un sens différent à chaque mot ?

Nous penchons pour la première hypothèse. Toutefois, à titre de renseignement, nous croyons devoir rappeler qu'il existait autrefois une machine de guerre, une sorte de baliste, lançant des pierres et portant le nom d'*acquéaux*.

Or, les buses projetaient indifféremment des boulets de métal ou de pierre.

L'acquéraux et l'arquebuse de Froissart avaient une même destination, se servaient des mêmes projectiles. De là, peut-être, l'analogie de leurs radicaux.

Tous les auteurs traduisent haquebute de l'allemand *hacken*, croc, et *bücshe*, canon d'arme à feu.

L'étymologie me paraît douteuse. En dehors de toute autre considération, nous remarquons d'abord que Froissart, mort en 1410, signale l'*acquebuse* comme une arme en usage dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Elle a devancé, par conséquent, de près d'un siècle, la date de l'invention de la *haquebute à croc* ou, plus exactement, du *croc* ajouté à la *haquebute*.

D'autre part, si *hacken* signifie croc, pourquoi a-t-on continué à faire suivre le nom de haquebute du complément à *croc*, à *crochet*, ce qui constitue un pléonasme.

L'almanach de Matot-Braine (Reims) de 1902, reproduit les comptes des ministres receveurs de Rethel (1542 1543). Ces fonctionnaires racontent que : *on fabrique dans cette ville des bources de cuyre (cuir) devant servir à mettre la poudre des hacquebuses à crochetz, pour lesquelles on fait des boulez de treize livres de plomb.*

Dans un autre passage du même document, on trouve orthographié : *haquebuttes à crochetz*.

Ceci démontre que l'allemand *hacken* ne peut pas être traduit par le mot-croc, crochet.

Nous constatons, en outre, que les terminaisons *buse* et *butte* sont utilisées dans le même sens.

Mais reprenons le germanique *hacke*. Il signifie aussi *hache* ou instrument tranchant. Associé, au figuré, avec le mot *buse*, il qualifierait une *arme à mitraille*, dont les projectiles *hachent l'ennemi*.

Enfin, dans cette même langue, *hack* ou *hacke* prend le sens de cheval.

D'où notre vieux français *haque*; féminin : *haquenée*, ju-

ment; diminutif : *haquet*, petit cheval; et, par suite, cheval, qui a désigné soit un équidé de petite taille, soit un support spécial.

On sait que les premiers canons, avant l'invention des affûts, se tiraient sur des chevalets (*haquets*), où ils étaient fixés par des liens, des harts généralement.

De là, leur nom de *haquet buse* et par suite *haquebute*.

Peut-être a-t-on voulu qualifier aussi, par cette même expression, les pièces *transportables à dos de cheval*.

Il ne serait pas surprenant que le support inerte et le support animé aient contribué, l'un et l'autre, au baptême du radical de l'acquebuse et de la haquebute. Ces deux termes, en somme, paraissent avoir représenté les noms vulgaires des premiers canons.

Notons que la lourde haquebute et son support primitif ont subi d'incessantes variations.

Examinons maintenant le nom de *harbouse*, cité par Du Bellay.

Sa terminaison n'est que la consonnance italienne ou plutôt espagnole de *buse* français.

Au début du xvi^e siècle, les Vénitiens, et surtout les villes de Brescia et Milan, fabriquent des armes à feu perfectionnées. C'est grâce à elles que l'infanterie suisse, dont l'organisation était admirable, décida du sort de la bataille de Fornoue (1495).

A leur tour, les Espagnols modifièrent la haquebute, et les améliorations furent si notables qu'il faut leur attribuer les nombreuses défaites de Louis XII et de François I^{er}.

Mais en quoi consistent les perfectionnements qui donnent à cette arme une telle supériorité ?

Voici :

Les premiers canons n'avaient ni fût ni batterie : une simple *buse* ou *bute*. On commença à prolonger d'une tige de fer les canons à main légers, puis un fût de bois s'adapta aux canons de tout calibre, mais transportables. Ce fût primitif

consistait en une tige de bois uni, droite ou courbe mais d'un diamètre homogène sur toute sa longueur.

La poudre s'enflamma, d'abord, au moyen d'un charbon incandescent, puis par l'intervention d'une mèche soufrée que le soldat portait enroulée autour du bras.

On conçoit donc combien peu, dans ces conditions, devait être redoutable l'emploi de ces armes.

L'attention se trouvait forcément détournée, distraite par la surveillance de la mèche, ce qui nuisait à la justesse du tir.

En outre, les divers formats de la haquebute restaient lourds, grossiers, en somme, peu maniables.

Dans l'arme utilisée par les Espagnols, le calibre a fortement diminué; un fût à *crosse* assez court permet d'épauler, c'est-à-dire de mieux immobiliser l'arrière de l'arme et, par conséquent de viser avec plus de justesse.

Au canon est adapté un porte-mèche à ressort, dont la forme rappelle celle des chiens de fusil actuel. Le porte-mèche ou serpentín est fendu, dans sa longueur, pour maintenir la mèche; il se rabat automatiquement sous la pression d'une détente, ce qui permet au soldat de concentrer toute son attention sur le point de mire.

Enfin, le gros piquet ferré, ou chevalet, servant à l'appui, est remplacé par une tige légère terminée supérieurement par une petite fourche (*fourquine*).

C'est donc bien une arme nouvelle qui vient d'éclorre. Les auteurs modernes me paraissent l'avoir à tort baptisée d'arquebuse à mèche. En effet, bien avant elle, la coulevrine, les haquebutes à fourche et à croc s'enflammaient aussi par une mèche.

L'expression de *à mèche* sert évidemment à la distinguer de l'arquebuse à rouet qui lui a succédé quelques années plus tard. Mais nous garderons le nom de *harbouse* qui lui a été donné dès sa naissance et qui précise justement une forme spéciale. La harbouse tient le milieu entre le sclopum léger et l'ancienne haquebute.

Certains auteurs prétendent qu'il s'agit là du mousquet d'ailleurs presque contemporain. Mais, tandis que les uns dépeignent le mousquet comme une arme plus lourde et d'un calibre plus large que celui de l'arquebuse, d'autres soutiennent le contraire.

Cette différence dans les appréciations provient de ce que les auteurs n'ont pas établi leurs comparaisons sur les mêmes armes.

Sans doute, le vrai mousquet est plus lourd que la harbouse; mais celle-ci est plus légère que la haquebute à croc. Il s'agit surtout de s'entendre.

Dans son ouvrage de l'*Armée en France*, M. Dussieux, professeur honoraire de Saint-Cyr, raconte que « sous Henri IV, les Argoulets (anciens archers à cheval) possédaient l'arquebuse, et que les Carabins étaient armés de l'arquebuse courte ou escopette et d'un pistolet. »

Ainsi, voilà l'escopette qualifiée d'arquebuse courte. D'autre part, pistole et arquebuse s'employaient indifféremment pour désigner la même arme. Ceci démontre que ces divers engins ne se distinguaient pas toujours très nettement entre eux et justifie les confusions que nous venons de signaler.

Mais reprenons l'étude du mot *harbouse*. Sa terminaison indique que l'expression revient de l'étranger. Toutefois il est impossible de ne pas constater que le bücshe allemand, le buse français, le busse flamand témoignent de l'unité d'origine et d'étymologie avec le bouze italien ou espagnol.

Reste le radical *har*. Comment le traduire ?

Rappelons que *haquebute* qualifie un canon et son support; *harbouse* serait-il composé de même ? Le haquet a fait place à la fourquine; *har* peut-il signifier *fourche* ?

Le vieux français *har*, *hart* ou *hard* s'emploie dans différentes acceptions :

1° Dans le sens de *baguette*, féminin, *harce*; diminutif, *harcette*, qui a donné naissance aux verbes *harceler*, *hargner*, *harier*, signifiant tourmenter;

2° Dans le sens de *bâton*, sous la forme de *harde*, *arde* ; diminutif : *hardillon* ou *ardillon*, petite pointe de bois ou de fer. Le verbe *hardoyer* est synonyme de *harceler*, inquiéter ;

3° Dans le sens de *lien* ou de *corde*, faite d'une tige ou branche d'arbre tordue ;

4° Dans le sens de *pendaison*, de *gibet*, de *potence* ;

5° Dans celui de *crochet*, servant aussi à *pendre* ou *suspendre*. Les peaussiers et les gantiers pendent leurs peaux pour les passer et les étrier, à des harts fixés au mur et disposés en demi-cercle.

On appelle *hardiller* une fiche de fer à crochet qui sert à soutenir divers instruments dans la fabrique des tapisseries.

Ceci exposé, cherchons quelle peut être la signification précise du radical de *harbouse*.

Bâton. — On sait que les premières armes à feu ont été qualifiées de *bâtons*. Or la *harbouse*, suivant l'expression de Machiavel, était un bâton nouveau ou nouvellement inventé.

Sa forme légère rappelant celle du bâton avait pu lui valoir aussi cette qualification.

Baguette. — La *harbouse* utilisée surtout, dit-on, pour harceler l'ennemi avant d'engager l'action principale, se serait traduite par *harce-buse*.

Crochet. — On appelle *fourche* une tige de bois munie à son extrémité supérieure d'un crochet ou hart et dont les boutiquiers se servent pour pendre leurs étalages.

Lien et pendaison. — La hart était fort en usage pour lier et immobiliser sur leurs chevalets les canons et les haquebutes.

Cette corde végétale s'employait aussi couramment pour faire passer les criminels de vie à trépas.

Elle est devenue ainsi synonyme de *gibet*, de *potence*.

Or le *gibet* est un diminutif de *gibe* ou *gibbe*, *bâton ferré*, en usage dans la campagne. Le *gibet patibulaire*, sorte de *bâton*, de *fourche*, sert à exposer les corps des suppliciés. On dit, dans le même sens, *fourches patibulaires*.

Or, nous avons vu que la *harbouse* s'appuie pour le tir sur

la fourquine ou bâton léger ferré par un bout, et terminé de l'autre par une petite fourche.

La fourquine constitue donc un véritable gibet, un hart; d'où la traduction de harbouse par : *canon d'arme à feu et son support*; ou encore : *canon et sa fourche* ou *fourquine*.

Ici, un rapprochement s'impose avec le nom espagnol *arcabuz* qui, comme le nôtre, a dû s'écrire, autrefois, *harcabuz*. Son radical *harca*, ne serait-il pas issu de *horca*, fourche, lequel serait devenu *harca* par altération ?

Du Bellay, d'ailleurs, orthographiait aussi *harcbouze* et *harcbuze*, ce qui donne la reproduction presque littérale de l'espagnol *harcabuz*. L'élision de la seconde voyelle est non seulement admissible, mais encore justifiée par les règles précédemment exposées.

Rappelons, enfin, que le mot arc se dit *arco*, en espagnol comme en italien.

Par conséquent, le radical *arca* n'est pas plus, dans cette langue que dans la nôtre, traduisible par le substantif arc.

Mais, il y a mieux : l'arabe appelle *harka* une troupe de cavaliers munis d'armes à feu.

Or, chez nous, le mot arquebuse s'employait autrefois couramment comme synonyme de *cavalerie légère*.

Le sarrazin *harka* aurait-il servi à former l'espagnol *arcabuz*, lequel serait devenu à son tour *harcbouze* en se francisant ?

L'hypothèse me paraît assez plausible, mais nécessite, pour être définitivement acceptée, des recherches philologiques qui sont hors de ma portée.

Enfin, dernière supposition, arquebuse pourrait provenir de la fusion, du mélange des noms de ses aïeules : l'*acquebuse*, la *haquebutte*, la *harbouze* ou *harcbouze*.

En effet, nous sommes au milieu des guerres suscitées par la rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint. Toutes les armées de l'Europe sont aux prises.

De là ces mélanges d'idiomes, ces altérations orthogra-

phiques dont on retrouve les traces chez tous les auteurs de l'époque.

Ainsi, Paré (1517-1590) écrit : *harbouse, harbuze, harcbouze, harquebuze, arquebutte*.

Daubigné (1530-1590) écrit : *arquebûe au fourreau, arquebouse à la main*.

La Noue (1531-1590) écrit *harquebuse, sa arquebuse*.

Nous assistons ainsi d'une façon tangible à la naissance du substantif *arquebuse*.

En somme, cette expression ne peut revendiquer une date de naissance fixe. Elle paraît provenir des modifications successives des ancêtres qui lui auraient fourni aussi les éléments constitutifs de son nom actuel.

Ce nom ne s'est guère précisé que dans le courant du xvi^e siècle.

Je me résume :

Le mot *arquebuse* ne me paraît pas traduisible par *arcobusio*.

Il n'est pas davantage une altération de *haquebutte*, surtout si nous admettons que ce dernier signifie *canon à croc*.

Mon seul but, Messieurs, en rédigeant cette petite étude, était de vous faire apprécier le désaccord qui règne entre les auteurs au sujet de l'étymologie du substantif *arquebuse*.

J'ai ouvert la porte aux recherches, et je laisse à de plus compétents le soin de conclure, c'est-à-dire de trouver une solution définitive.

M. DUPONT.



TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1902

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Composition du Bureau.....	I
Membres honoraires.....	I
— titulaires.....	II
— correspondants.....	III
Associés libres.....	VII
Sociétés correspondantes.....	VIII

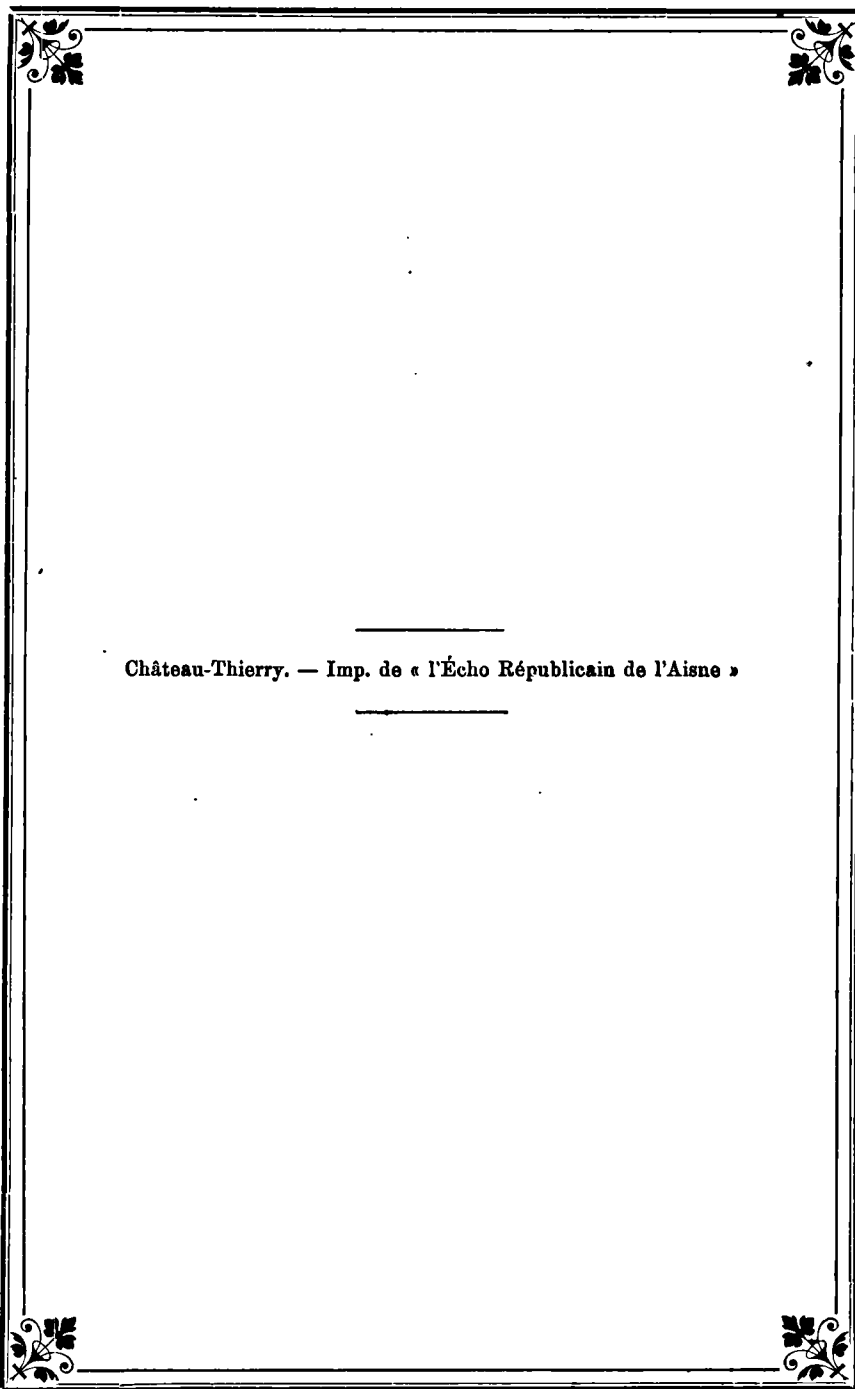
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 Janvier 1902.....	1
— du 6 Février 1902.....	4
— du 13 Mars 1902.....	7
— du 3 Avril 1902.....	10
— du 1 ^{er} Mai 1902.....	12
— du 5 Juin 1902.....	16
— du 3 Juillet 1902.....	18
— du 7 Août 1902.....	21
— du 4 Septembre 1902.....	25
— du 2 Octobre 1902.....	29
— du 6 Novembre 1902.....	32
— du 4 Décembre 1902.....	35

TRAVAUX ET RAPPORTS

Les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois, par M. L.-B. RIOMET.....	3
A propos de récentes recherches spéléologiques, par M. Jules HENRIET.....	22
A propos d'une brochure de M. Gasté sur Racine, par M. Maurice HENRIET.....	25

	Pages
1814. — Épisode de la campagne de France. — Défense de l'Yonne, siège de Sens, par M. Jules HENRIET.....	32
Eugène Rouyer, par M. Frédéric HENRIET.....	35
Note sur l'inhumation de Racine à Port-Royal, par M. Maurice HENRIET.....	38
Note sur l'Ermitage et l'Ermite de Neuilly-Saint-Front, par M. DOYEN aîné.....	43
Testament du duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, par M. le Dr A. CORLIEU.....	47
Discours de M. de La Chapelle sur Racine à l'Académie française (1699), par M. Maurice HENRIET.....	52
J.-P. Bézu, peintre en décors, par M. Frédéric HENRIET.....	68
Henri Joussaume-Latour, par M. Frédéric HENRIET.....	74
Victor Cesson, par M. Frédéric HENRIET.....	79
Découverte de monnaies romaines sur le territoire de Montigny-l'Allier, par M. DOYEN aîné.....	103
La Société Racinienne de La Ferté-Milon, par M. Maurice HENRIET.....	106
Le premier Journal de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. Maurice HENRIET.....	127
Note pour l'histoire de Chézy-sur-Marne, par M. le Dr A. CORLIEU.....	131
L'abbé Henri de Nesmond et l'abbaye de Chézy, par M. le Dr A. CORLIEU.....	134
Note pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, par M. le Dr A. CORLIEU.....	141
Dissertation sur l'Étymologie du mot « Arquebuse », par M. M. DUPONT.....	144



Château-Thierry. — Imp. de « l'Écho Républicain de l'Aisne »
